

Cameroun

Troisième rapport national

Avant-propos

Le troisième Rapport national sur la Diversité biologique du Cameroun diffère des deux précédents au niveau de sa forme que de son contenu tel que stipulé par les dispositions de la Décision CPVII/25 prise lors de la Conférence de Kuala Lumpur sur la Convention sur la Diversité Biologique. Qui plus est, il fait l'état des lieux de la mise en œuvre des obligations prise par le Cameroun dans le cadre de la Convention et une évaluation des mesures et des décisions prises relativement à la Stratégie et au Plan d'action national en matière de Diversité biologique et les plans et programmes connexes.

Le présent rapport est le fruit d'une large consultation de différents intervenants, y compris la société civile, et des contributions des personnes-ressources. En collaboration avec d'autres partenaires et des personnes ressources/consultants, mon département ministériel a organisé des réunions de concertation. Outre son importance pour le Secrétariat de la CDB et pour toutes les Parties en général, le rapport s'avère particulièrement utile pour le Cameroun en ce qu'il informe davantage les Camerounais sur les dispositions à prendre pour atteindre les objectifs de conservation des ressources naturelles en général, et l'objectif de réduction des pertes de diversité biologique en 2010 en particulier.

Il ressort du présent rapport que le Cameroun n'a pas atteint le niveau de performance prévu lors de l'élaboration initiale de sa stratégie et de son plan d'action national sur la diversité biologique, le National Biodiversity Strategy and Action Plan (NBSAP). En effet, le niveau de performance observé est à la mesure des fonds disponibles pour la réalisation des activités programmées, notamment la sensibilisation du public sur la SPANB et le rôle des différents intervenants dans la mise en œuvre des objectifs et actions prioritaires dans leurs divers secteurs.

Toutefois, depuis la création du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature en décembre 2004, une attention particulière est désormais accordée à la diversité biologique comme l'attestent les différentes feuilles de route de 2005 et 2006 du Ministère, qui soulignent certaines actions à entreprendre pour mettre en œuvre la SPANB et se conformer aux diverses résolutions prises dans le cadre des Accords Multilatéraux internationaux sur l'Environnement relatifs à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique.

Je voudrais exprimer ma profonde gratitude aux organisations, institutions et personnes physiques qui ont apporté leur appui au Cameroun pour l'élaboration du présent rapport. Il s'agit notamment du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) à travers le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), le Projet d'Appui à la Protection et la Régénération des Ressources naturelles (APREN) au MINEP soutenu par le bureau du PNUD au Cameroun, et les contributions techniques des ONG telles que le WWF, Living Earth Cameroun et le Bioresources Development and Conservation Programme Cameroon.

Nous espérons que dès la diffusion du présent rapport aux niveaux national et international, les réactions de nos lecteurs permettront au Cameroun d'aplanir les obstacles actuels aux fins d'atteindre l'objectif de réduction des pertes de diversité biologique en 2010.

HELE Pierre
Ministre de l'Environnement et
de la Protection de la Nature

TABLE DES MATIERES

A. PARTIE CHARGEE DE LA REDACTION DU RAPPORT	
Informations sur la préparation du rapport.....	
B. DEFINITION DES PRIORITES, OBJECTIFS ET OBSTACLES	
Priorités	
Problèmes et Obstacles à l'atteinte de l'Objectif 2010	
Stratégie Mondiale de Conservation des Végétaux (GSPC)	
Approche basée sur les écosystèmes	
C. ARTICLES DE LA CONVENTION.....	
Article 5 – Coopération.....	
Diversité biologique et Changements climatiques.....	
Article 7 - Identification et surveillance.....	
Décisions relatives à la Taxonomie	
Article 8 - Conservation In-situ [sauf les paragraphes (a) à (e), (h) et (j)].....	
Programme de travail sur les Aires protégées (Article 8 (a) à (e))	
Article 8(h) – Espèces exotiques	
Article 8(j) – savoir-faire traditionnel et dispositions y afférentes	
TRUG	
Etat et tendances	
Directives d'Akwé: Kon	
Renforcement des Capacités et Participation des Communautés autochtones et locales	
Appui à la mise en oeuvre.....	
Article 9 - Conservation Ex-situ.....	
Article 10 – Utilisation durable des composantes de la diversité biologique	
Diversité biologique et Tourisme.....	
Article 11 – Mesures incitatives	
Article 12 - Recherche et formation.....	
Article 13 - Education et sensibilisation du public	
Article 14 – Etude d'impact et atténuation des effets néfastes.....	
Article 15 - Accès aux ressources génétiques.....	
Article 16 - Accès et transfert des technologies.....	
Programme de travail sur le transfert des technologies et la coopération technologique	
Article 17 - Echange d'informations.....	
Article 18 – Coopération technique et scientifique	
Article 19 – Manipulation de la biotechnologie et distribution des bénéfices qui en découlent.....	
Article 20 – Ressources financières	
D. DOMAINES THEMATIQUES	
Ecosystèmes des eaux intérieures.....	
Diversité biologique marine et côtière	
Gestion intégrée des zones marines et côtières.....	
Ressources vivantes marines et côtières	
Mariculture	
Espèces étrangères (exotiques) et Géotypes	
Diversité biologique agricole	
Annexe de la décision V/5 - Programme de travail sur la diversité biologique agricole.....	
Programme de travail élargi sur la diversité biologique de la forêt.....	
Diversité biologique des terres arides et subhumides.....	
Diversité biologique des montagnes	
E. APPLICATIONS DE LA CONVENTION.....	
F. COMMENTAIRES SUR LA PRESENTATION	
ANNEXE.....	
Annexe 1 : Carte des principaux écosystèmes du Cameroun	
Annexe 2: Carte des Aires Protégées du Cameroun	
BIBLIOGRAPHIE.....	

A. PARTIE CHARGÉE DE LA REDACTION DU RAPPORT

Partie contractante		Cameroun
POINT FOCAL NATIONAL		
Nom intégral de l'institution	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature	
Nom et qualité de la personne responsable	Mme FOSI MBANTENKHU Mary, Conseiller Technique N° 1	
Adresse postale	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature ; Immeuble ministériel N° 2 ; Cabinet du Ministre.	
Téléphone	+237 223 34 23/+237 222 94 80	
Fax	+237 223 34 23/+237 222 94 80	
E-mail	mary_fosi@hotmail	
PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT NATIONAL (SI DIFFÉRENTE DE CELLE CI-DESSUS)		
Nom intégral de l'institution	VOIR CI-DESSUS	
Nom et qualité de la personne responsable		
Adresse postale		
Téléphone		
Fax		
E-mail		
DEPOT		
Signature de la personne chargée de déposer le rapport national		
Date de dépôt		

Informations sur la Préparation du Rapport

Encadré I.

<p>Veillez fournir des informations sur la préparation du présent rapport, dont les informations sur les intervenants et la matière première qui a servi à sa rédaction.</p> <p>Contrairement aux premier et second rapports nationaux, le contenu du présent rapport est le fruit des contributions des principales parties prenantes (ministères, institutions de recherche, ONG nationales et internationales, société civile) et des personnes ressources (experts dans divers domaines et habitués de la CDB, du PCB et de la SPANB).</p> <p>Dans un premier temps, un Comité national de la Diversité biologique fut mis su pied par la Décision n° 0002/D/MINEP/CAB/CT1/PF-CDB. Il s'en est suivi une série de réunions de programmation des principales parties prenantes sous la coordination du Point Focal. Un atelier de trois jours fut ensuite organisé au cours duquel les personnes ressources ont produit des documents d'orientation sur les principales articulations du rapport (présentation). Les participants furent alors répartis en groupes animés par des personnes ressources. C'est ainsi que fut produit la première mouture du rapport qui fut soumis aux parties prenantes pour révision et transmission au Point Focal. Ce dernier ne jugea pas le document satisfaisant, d'où l'organisation d'un deuxième atelier de trois jours plus sélectif, animé par un consultant. Le présent rapport est le produit de cet exercice.</p> <p>D'importantes Décisions de la CDP tirées du manuel de la CDB, le cadre de l'atteinte de l'Objectif en 2010 et la SPANB ont fourni la matière première nécessaire à la rédaction du présent rapport. Cependant, de nombreuses informations sont tirées de divers plans, publications, programmes et politiques.</p> <p>Autres observations</p> <p>Le Cameroun qui s'étend du Golfe de Guinée au Lac Tchad, entre le 2° et le 13° latitude Nord et le 8° 30' et</p>

le 16° 10' longitude Est, est un pays d'Afrique Centrale (Amougou et al, 1985) (Fig. 1 de l'annexe). Il a une superficie de 475,385 km² dont une ligne côtière longue de 402 km (Sayer et al., 1992). Le pays, à la configuration triangulaire, s'étire sur une longueur de 1.400 km du Nord au Sud et sur une largeur de 800 km environ d'Est en Ouest (Amougou et Al, 1985). Il est limité au Sud par le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale et l'Océan atlantique, à l'Ouest par le Nigeria, au Nord par le Lac Tchad, à l'Est par le Tchad et la République Centrafricaine.

Sa population est estimée à près de 16.000.000 d'habitants (PNUD, Rapport sur le Développement Humain, 2003), contre 7.665.655 habitants en 1976. Le taux de croissance démographique était de 2,7 % environ entre 1995 et 2000 (FNUAP, 1999). Près de 65 % de la population vit en milieu rural.

Le Cameroun, qualifié 'd'Afrique en miniature', est doté d'une variété de zones écologiques que la SPANB classe en six grandes zones représentatives des divers écosystèmes d'Afrique, et figure parmi les pays les mieux lotis en termes de diversité biologique en Afrique.

B. DEFINITION DES PRIORITES, OBJECTIFS ET OBSTACLES

Encadré II.

Veillez donner un aperçu de l'état et des tendances des différentes composantes de la diversité biologique dans votre pays sur la base des informations et des données disponibles.

Les écosystèmes du Cameroun couvrent 1,6 % de la superficie du continent africain et représentent les principaux écosystèmes du pays. Le Cameroun abrite 21 % au moins des ressources halieutiques du continent, environ 48 % de mammifères, près de 54 % d'espèces aviaires, 50 % d'espèces inconnues d'amphibiens, 30 % à 70 % de reptiles et 42 % de toutes les espèces de papillons identifiées en Afrique, (MINEF, 1996a; Lees et Spiers, 1989).

Le tableau I présente les chiffres estimatifs de la diversité biologique au Cameroun. Ces chiffres datent, cependant, de 1999. Plusieurs autres espèces ont été découvertes et de nombreuses autres espèces ont été classées comme menacées, vulnérables et en voie de disparition. Ce qui signifie en clair qu'il existe davantage d'espèces en voie de disparition que ne l'indiquent les chiffres du tableau.

Tableau I: Chiffres estimatifs de la Diversité Biologique au Cameroun

Catégorie d'espèces	Nombre d'espèces
Végétaux	9.000
- Endémiques	156
- Menacés	74
Mammifères	297
- Endémiques	10
- Menacés	27
Oiseaux	849
- Endémiques	11
- Menacés	17
Amphibiens et Reptiles	373
- Endémiques	19
- Menacés	3
Poissons	451
- Endémiques	??
- Menacés	35

Source: Mbah & Fosi Mbantenkhu, 2004, NBSAP (1999)

Le couvert forestier représente actuellement un peu moins de 47,5 % des 376.900 km² initiaux. Toutefois,

d'autres aires protégées doivent être créées.

A en juger par la question 1 ci-dessous, il est évident que les priorités définies dans la plupart des articles sont importantes. Le pays tient à l'ensemble de ces priorités même si les actions programmées tardent à être mises en œuvre.

Les principaux écosystèmes identifiés dans la SPANB (marin et côtier, tropical humide, forestier, savane tropicale boisée, semi-aride, montagne et eaux douces) (annexe 2) semblent s'être dégradés davantage, la plupart des intervenants n'ayant toujours pas connaissance de la SPANB ('clé de voûte de la mise en œuvre') qui, par conséquent, n'est pas directement mise en œuvre. La même situation prévaut au sujet du Plan stratégique de la Convention et de l'Objectif à atteindre en 2010.

De nouvelles espèces (05) ont été classées dans les catégories des espèces menacées, vulnérables, en voie de disparition partout où des études ont été menées (Takamanda – 93 espèces/ha, Ejagham – 75 espèces/ha, Campo – 76 espèces/ha, aires protégées du Kupe Muanenguba), en raison essentiellement de la destruction des habitats, des activités agricoles, du braconnage et des changements climatiques. Aucune mesure coercitive n'a été encore prise à cet égard. Si l'on en croit les prévisions météorologiques, le Cameroun devrait enregistrer une hausse des températures et une baisse de la pluviométrie; les prévisions pour 2060 indiquent une nette hausse de la température de 1,8°C et une baisse de la pluviométrie de 559mm. Le niveau de la mer devrait s'élever de 0,2m, 0,4m et 0,9m en 2025, 2050 et 2100 respectivement. Ce qui représente, de toute évidence, de lourdes menaces pour la diversité biologique nationale.

En ce qui concerne la diversité biologique agricole, les banques de gènes et les arboretums entretenus dans la plupart des écosystèmes sont en piteux état et la conservation ex-situ des espèces de bétail menacées/en voie de disparition (bovins et ovins) s'est également dégradée. Les espèces envahissantes (*Mimosa spp*, *Chromolaena spp*, *Pteridium*) détruisent les pâturages. D'une manière générale, les producteurs n'appliquent pas suffisamment les mesures de contrôle recommandées par la recherche. Pour ce qui est de la diversité biologique de la forêt, l'exploitation forestière (grumes, PFNL) se poursuit sans relâche en dépit des mesures réglementaires rigoureuses en vigueur. Les ressources fauniques protégées par la CITES semblent plus avantagées, contrairement à celles qui ne le sont pas.

Nombre d'espèces de la diversité biologique des montagnes ont été déclarées menacées, surtout dans l'écosystème de montagne de la province du Sud-Ouest.

Pour ce qui concerne la diversité biologique marine et côtière, l'écosystème de mangrove et de nombreuses espèces de poissons (35 au moins) sont menacés.

Dans la diversité biologique semi-aride, la déforestation et de la sécheresse continuent de peser sur la diversité biologique.

D'une manière générale, le taux de pertes de diversité biologique dues à une utilisation non-durable semble plus important que celui de la conservation/atténuation.

À l'heure actuelle, les aires protégées nationales couvrent 3.357.774 ha (voir annexe 2), soit près de 7,1 % de la superficie du pays. 173.270 ha, soit 0,004 % de la superficie des aires protégées, sont soumis à des pressions démographiques. Aussi la superficie totale des aires protégées 'en bonne santé' équivaut-elle à 6,1 % de la superficie du pays. Lorsque les zones de chasse sont incluses dans les aires protégées, le taux de couverture territoriale totale des aires protégées est de 17 %. Cependant, la politique en vigueur prévoit que le taux de couverture du territoire national par les aires protégées doit être de 30 %. Pour l'heure, 133.368 ha d'aires protégées devraient être délimités.

En dépit des tendances positives observées en matière de conservation, notamment la création d'aires protégées (extension programmée de la superficie), de deux Fondations sur la diversité biologique et l'élaboration de nouveaux projets dans certains écosystèmes, des tendances négatives persistent d'une manière générale. Il faudrait, outre les actions entreprises jusqu'alors par les intervenants à travers le pays pour améliorer la maîtrise de la SPANB, du plan stratégique de la Convention et atteindre l'Objectif fixé en 2010, accorder une attention particulière à la conservation, l'utilisation durable et le partage des bénéfices de la diversité biologique.

Des objectifs quantitatifs (17 % à 30 % comme indiqué ci-dessus) ont été fixés en ce qui concerne les aires protégées en général. D'autres objectifs doivent encore être fixés dans le cadre des objectifs à atteindre en 2010. Toutefois, les objectifs qualitatifs (dont l'échéance n'est pas forcément 2010) pour la conservation et l'utilisation durable des végétaux et des animaux par l'agroforesterie/la domestication portent aussi sur des

espèces très recherchées telles les *Gnetum spp*, *Prunus Spp*, *Irvingia spp*, *Voacanga spp*, *Pausinystalia spp* and *Thyonomys spp*.

Au nombre des entraves rencontrées figurent la faiblesse institutionnelle, l'insuffisance des fonds, la faiblesse des capacités (humaines et matérielles) et la mauvaise gouvernance.

Définition des priorités

1.. Veuillez indiquer par une croix "x" dans la colonne appropriée ci-dessous le niveau de priorité que votre pays accorde à la mise en œuvre des divers articles, dispositions et programmes pertinents de l'application de la Convention.

Article/dispositions/programme de travail	Niveau de Priorité		
	élevé	moyen	faible
a) Article 5 – Coopération	x		
b) Article 6 – Mesures générales relatives à la conservation et à l'utilisation durable	X		
c) Article 7 - Identification et surveillance	x		
d) Article 8 –Conservation <i>In-situ</i>	x		
e) Article 8(h) – Espèces étrangères (exotiques)		x	
f) Article 8(j) – Savoir-faire traditionnel et dispositions connexes	x		
g) Article 9 –Conservation <i>Ex-situ</i>		x	
h) Article 10 – Utilisation durable des composantes de la diversité biologique	x		
i) Article 11 – Mesures incitatives		x	
j) Article 12 – Recherche et formation		x	
k) Article 13 – Education et sensibilisation du public		x	
l) Article 14 – Etude d'impact et atténuation des effets néfastes	x		
m) Article 15 - Accès aux ressources génétiques		x	
n) Article 16 - Accès et transfert des technologies		x	
o) Article 17 - Echange d'informations		x	
p) Article 18 –Coopération scientifique et technique		x	
q) Article 19 – Manipulation de la biotechnologie et partage de ses bénéfices			
r) Article 20 – Ressources financières		x	
s) Article 21 – Mécanisme financier	x		
t) Diversité biologique agricole	x		
u)diversité biologique de la forêt	X		
v) Diversité biologique des eaux intérieures	X		
w) Diversité biologique marine et côtière	X		

x) Diversité biologique des terres arides et sous-humides	X		
y) diversité biologique des montagnes	X		

Problèmes et obstacles à la mise en oeuvre

2. Veuillez utiliser l'échelle décrite ci-dessous pour indiquer le niveau de difficultés auxquelles votre pays a été confronté lors de la mise en oeuvre des Articles de la Convention (5, 6,7, 8, 8h, 8j, 9, 10, 11,12, 13, 14,15,16, 17, 18, 19 et 20)	
3 = grande difficulté	1 = faible difficulté
2 = difficulté moyenne	0 = la difficulté a pu être surmontée
S/O = sans objet	

Problèmes	Articles																	
	5	6	7	8	8h	8j	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
a) Absence de volonté politique et d'appui	1	1	1	0	3	3	2	1	1	2	2	1	1	3	1	1	1	2
b) Participation restreinte du public et des intervenants	2	2	3	2	3	2	3	2	1	3	2	2	2	3	2	3	3	3
c) Non intégration des questions de diversité biologique dans d'autres secteurs	1	3	3	3	3	3	3	2	3	3	3	3	3	3	2	3	3	3
d) Absence de mesures préventives et prévisionnelles	1	1	2	1	3	3	1	2	2	2	1	1	3	3	1	2	1	2
e) Insuffisance des moyens d'action, en raison de la faiblesse institutionnelle	1	2	3	2	3	2	3	2	3	2	2	2	3	3	3	2	2	2
f) Non transfert des technologies et de l'expertise	3	3	3	2	2	3	3	3	3	3	2	2	3	2	3	3	3	2
g) Perte du savoir-faire traditionnel	3	3	3	3	3	3	2	3	2	3	2	2	3	3	3	2	2	3
h) Absence de capacités suffisantes en matière de recherche scientifique pour appuyer tous les objectifs	2	2	2	2	3	2	2	3	2	2	2	2	2	2	2	3	3	3

i) Manque de connaissances et d'informations accessibles	2	2	2	2	3	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	3	2
j) Défaut d'éducation et de sensibilisation à tous les niveaux	2	2	2	2	3	2	3	3	2	2	2	2	3	3	3	2	2	2	3
k) Non utilisation des connaissances traditionnelles et scientifiques disponibles	3	2	2	2	3	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
l) Pertes de diversité biologique et mauvaise compréhension et documentation des biens et services qui en découlent	2	2	2	3	3	2	2	2	3	2	2	3	3	3	2	2	2	3	2
m) Absence de ressources financières, humaines et techniques	2	2	3	2	3	2	3	3	3	3	3	2	3	2	2	3	3	3	2
n) Absence de mesures incitatives économiques	2	2	3	3	3	3	3	3	3	3	3	2	2	2	3	2	3	3	2
o) Non partage des bénéfiques	2	2	2	2	2	3	3	2	3	3	2	1	2	3	2	3	3	3	3
p) Défaut de synergies aux niveaux national et international	3	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	3	2	3	2	2	2
q) Manque de coopération horizontale entre intervenants	3	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
r) Absence de partenariats efficaces	2	2	2	2	3	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	3
s) Non engagement de la communauté scientifique	1	2	2	2	2	2	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	3	2	2
t) Absence de politiques et lois appropriées	1	1	1	1	2	2	1	1	1	1	1	1	1	3	3	2	2	2	2

u) Pauvreté	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
v) Pressions démographiques	3	3	3	3	2	3	3	3	3	2	2	3	3	3	3	2	1	3
w) Systèmes de consommation et de production non-durables	3	3	3	2	2	3	2	3	2	2	2	2	2	3	3	1	2	3
x) Faiblesse des capacités des communautés locales	3	3	3	3	3	3	3	3	2	3	3	3	3	3	3	3	3	3
y) Méconnaissance et ignorance des approches de gestion basée sur les écosystèmes	2	2	2	2	3	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
z) Faiblesse des capacités de mise en application	2	3	2	3	3	3	2	3	3	3	2	3	3	3	3	3	3	3
aa) catastrophes naturelles et changements environnementaux	2	3	3	3	2	3	1	1	1	2	3	2	1	3	2	1	1	2
bb) Autres (Veuillez préciser)	Certaines conditions imposées par les partenaires constituent des entraves	-	-	Biopiraterie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Exode des compétences	-	-

Objectif 2010

Par sa décision VII/30, annexe II, la Conférence des Parties a créé un cadre provisoire des buts et objectifs afin de préciser l'objectif général 2010 adopté par la décision VI/26, d'évaluer les avancées enregistrées en vue de l'atteinte de cet objectif et d'assurer la cohérence des programmes de travail de la Convention. Les Parties et les gouvernements sont appelés à fixer leurs propres objectifs dans ce cadre flexible. Veuillez apporter des réponses pertinentes aux questions et demandes figurant dans les tableaux ci-après.

Encadré III

Objectif I	Promouvoir la conservation de la diversité biologique des écosystèmes, habitats et biomes
Objectif 1.1	Dix pour cent au moins de chacune des régions écologiques du monde sont efficacement conservés
I) Objectif national: un objectif national correspondant à l'objectif général ci-dessus a-t-il été fixé?	

a) NON			
b) Oui, identique à l'objectif général			X
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux précis ont été fixés			
<p>La loi N° 94-01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche: Art. 22 (1) " les forêts permanentes doivent couvrir au moins 30% de la superficie totale du territoire national et représenter la diversité écologique du pays." Avec la création du MINEP, plusieurs autres types d'aires protégées seront classés (Montagnes, lacs, aires protégées marines, etc).</p>			
<p>II) Objectifs nationaux pour des programmes de travail précis: si un/des objectif(s) national(aux) a/ont été fixé(s), veuillez l'(les) indiquer ici et fournir plus de détails dans le(s) encadré(s)</p>			
Programme de travail	Oui	Non	détails
a) Agriculture	X		<ul style="list-style-type: none"> - Politique agricole du Cameroun; - Loi N°2003 du 21 avril 2003 portant régime phytosanitaire; - Loi N°2001/014 du 23 novembre 2001 sur les activités semencières
b) Eaux continentales	X		<ul style="list-style-type: none"> - Loi N°96/12 du 05 août 1996 fixant la loi cadre sur la gestion de l'environnement: 2e partie relative à la protection des eaux continentales et des plaines d'inondation. - Loi N° 94-01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche; Article 17. <p>Le processus d'élaboration de l'AP est en cours</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les statistiques sur les eaux continentales sont disponibles; - Le comité national des eaux est opérationnel.
c) Marin et côtiers	X		<ul style="list-style-type: none"> - Loi N° 94-01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche: Article 18 (1) "il est interdit de déverser dans le domaine forestier national, ainsi que dans les domaines publics, fluvial, lacustre et maritime un produit toxique ou déchet industriel susceptible de détruire ou de modifier la faune et la flore". - Ordonnance N° 74-2 de juillet 1974 portant régime foncier: articles 2 et 3. - Un Projet baptisé Grand Ecosystème marin du Golfe de Guinée (GEMGG) est actuellement mis en oeuvre.
d) Terres arides et sous-humides	X		<ul style="list-style-type: none"> - Loi N°96/12 du 05 août 1996 fixant la loi cadre sur la gestion de l'environnement; 2e partie relative à la protection des sols et sous-sols; article 36 (1) et (2); - Le Plan d'action national sur la Désertification est en vue; - De nombreux projets sont mis en oeuvre (Projet de Conservation et d'aménagement Waza-Logone, Conservation des sols et des eaux dans la région des Monts Mandara, le Programme villes vertes).
	X		Loi N° 94-01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche et le décret N° 95/531/PM du 23 août 1995 fixant les modalités d'application de la loi forestière.

<p>e) Forêts</p> <p>f) Montagnes</p>	<p>X</p>		<p>- Loi N°96/12 du 05 août 1996 fixant la loi cadre sur la gestion de l'environnement; 2e partie relative à la protection des sols et des sous-sols article 36 (1) et (2) Loi N° 94-01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche Art. 17</p> <ul style="list-style-type: none"> - Programme de protection et de gestion durable des écosystèmes de montagne; - Projet d' "amélioration de la conservation et de l'utilisation durable par le développement de l'éco-tourisme dans la région du Mont Cameroun (Mt Cameroun, Takamanda, Korup)" - Etude de cas et informations sur les écosystèmes de montagne comme réservoirs d'eau et zones de captage.
<p>III) L'objectif général ou national a-t-il été intégré dans les plans, programmes et stratégies pertinents?</p>			
<p>b) Oui, dans la Stratégie et le plan d'action national sur la diversité biologique</p>	<p>X</p>		<p>Dans la SPANB</p>
<p>Plus de précisions</p>			
<p>IV) Veuillez fournir des informations sur l'état des lieux et la tendance actuelle relative à cet objectif.</p> <p>Etat des lieux: 7 211 819 ha soit 15,18 % (Tableau 1 et 2, et figure 2 ; en annexe) Sites identifiés susceptibles d'être érigés en AP:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les Parcs Nationaux de Boumba Beck et de Nki dans le département de la Boumba et Ngoko, province de l'Est sont en cours de création. Les dossiers de classement y afférents sont transmis à la Primature dans le cadre de la mise en œuvre du PGBC; - Le Parc National de Mfou dans le département de la Mefou et Afamba, province du Centre en cours de création. Il bénéficie de l'appui d'un projet de l'OIBT. 			
<p>V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés par rapport à cet objectif.</p>			
<p>VI) Veuillez fournir des informations sur les difficultés liées à la mise en oeuvre de cet objectif.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contraintes financières - Certaines parties prenantes du secteur rural ne maîtrisent pas encore cette vision (éleveurs, agriculteurs) 			
<p>VII) Veuillez fournir toutes autres informations pertinentes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Migrations des populations vers les zones plus favorables aux activités agro-sylvo-pastorales; - Extension des grandes exploitations agricoles; - Intensification des conflits entre l'homme et les espèces animales; - Emergence de certaines zoonoses (e.g Anthrax dans la Réserve du Dja). 			

- Programme/projet de gestion/recherche/développement et autres en matière de diversité biologique, réalisés ou en cours d'exécution dans l'écosystème de la forêt dense humide tropicale:

ONADEF (aujourd'hui ANAFOR), Projet Korup, Projet Diversité biologique Cameroun, Projet Dja, Projet Lokoundjé-Nyong, TROPENBOS-Cameroun, Projet API-Dimako, Réserve forestière de Takamanda, ECOFAC, Réserve forestière du Lac Loboke, Réserve forestière de Boumba Bek, Réserve forestière de Nki, Réserve forestière de Campo, Projet d'aménagement et de régénération de la forêt de Mbalmayo, PCGBC.

- Programmes/projets de gestion/recherche/ développement, réalisés ou en cours d'exécution dans l'écosystème de la savane tropicale boisée : MIDENO, MDVHN, NAEP, SODEPA, ONADEF, Réserve de chasse de la rivière Kimbi, Réserve cynégétique de Mbakoua (Mbam et Djerem), Réserve de la faune de Mape, Réserve forestière de la zone de Mbembe, Banques de gènes (Recherche/IRAD).

- Programmes/projets de gestion, de recherche, de développement et autres en matière de diversité biologique, réalisés ou en cours d'exécution dans l'écosystème semi-aride : Projet Waza-Logone, Réserve cynégétique de Kalamaloué, Réserve cynégétique de Faro, Réserve cynégétique de Bénoué, Réserve forestière de Bouba Ndjidah, Recherche sur le bétail trypano-tolérant, Banques de gènes (recherche).

- Programmes/projet de gestion, de recherche et de développement, réalisés ou en cours d'exécution et leurs promoteurs dans l'écosystème de montagne : Projet Mont Cameroun, Projet Kilum-Ijim, Projet Mont Koupé, Monts Mandara.

- Programmes/projets de gestion, de recherche, de développement, réalisés ou en cours d'exécution et leurs promoteurs dans les écosystèmes d'eaux douces : Station de recherche sur les pêches, Commission du Bassin du Lac Tchad, Mission de Développement de Haute Vallée du Noun, Projet Waza-Logone, SEMRY.

Encadré IV.

Objectif 1.2	Zones d'importance particulière pour la diversité biologique protégée		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif général ci-dessus a-t-il été fixé?			
Oui			X
Notre réseau d'AP est représentatif de tous les types d'écosystème que recèle le Cameroun et englobe les sites qui présentent un intérêt particulier pour la conservation de la diversité biologique (Art. 17 de la Loi N° 94-01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et des pêches.			
II) objectifs nationaux des programmes de travail précis: si un/des objectif(s) national(aux) a/ont été fixé(s), veuillez l'(les) indiquer ici et fournir d'amples précisions dans le(s) encadré(s).			
Programme de travail	Oui	Non	Détails
a) Agriculture	X		- Le Cameroun dispose des jardins botaniques (Limbé, SABOGA) qui regorgent des variétés locales des espèces agricoles dans le but de conserver la pureté variétale à l'issue des différentes améliorations génétiques, constituant ainsi une banque de gènes.
b) Eaux continentales	X		- Projet de conservation du Lac Ossa: Protection des lamantins; - Lac Tchad et ses bassins versants (logone) identifiés comme faisant partie du réseau des sites RAMSAR pour la protection des oiseaux migrateurs.
c) Marin et côtier	X		- Projet de création d'une AP marine pour la protection des tortues géantes; - Projet Mangrove pour la protection des zones de fraie (protection des espèces halieutiques).

d) Terres arides et sous-humides	X		<ul style="list-style-type: none"> - WWF/Biodiversity Savannah Ecosystem a contribué à la protection des espèces menacées et à l'élaboration d'un plan de gestion pour appuyer les initiatives de conservation de la diversité biologique dans les parcs de Bénoué et de Boubanjidah; - Création d'un ZIC communautaire dans le secteur Doupa (POLI) avec l'appui de a SNV; - La SNV étude socio-économique.
e) Forêts	X		<ul style="list-style-type: none"> - Zonage du territoire forestier méridional qui définit l'affectation de l'utilisation de l'espace (le domaine forestier permanent et les domaines forestiers non permanent).
f) Montagnes	X		<ul style="list-style-type: none"> - Projet mont Cameroun; - Projet Mont Koupé et Mont Manengouba ; - Projet Mont Rumpi; - Projet Bamenda Highlands ; - Projet Kilum Ijum ; - Projet korup (forêt) ; - Projet Tchabal Mbabo - Jardin botanique de Limbé.

III) l'objectif général ou national a-t-il été intégré dans les plans, programmes et stratégies pertinents?	
Oui, dans la Stratégie et le plan d'action national sur la diversité biologique	X
<p>Le Cameroun a mis en place un réseau d'aires protégées représentatif des grands écosystèmes de son territoire. Et les zones de grande importance en matière de diversité biologique:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aires protégées du Sud-Ouest et du Littoral pour leur grand degré d'endémisme; - Réserve du Dja, Parc de Waza pour leur grande richesse biologique. 	
IV) Veuillez fournir des informations sur l'état des lieux et la tendance actuelle par rapport à cet objectif.	
<p>Plus de 15 % de la superficie du territoire national est déjà érigée en aires protégées. Avec la création des nouveaux parcs (Boumba Beck, Nki, Mfou, Pem et Djem, Vallée du Mbéré, Lom et Panghar, Mengamé), les aires protégées du Cameroun pourront couvrir 25 % de la superficie de son territoire, l'objectif général étant de convertir 30 % du territoire en AP.</p>	
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés par rapport à cet objectif.	
. Pourcentage atteint	
VI) Veuillez fournir des informations sur les problèmes rencontrés pour atteindre cet objectif.	
<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'un mécanisme de financements durables; - Difficulté d'appropriation par les populations du bien fondé de la protection des ressources naturelles; - Retard du développement effectif de l'écotourisme comme une autre solution à la conservation intégrée ; - Pression démographique et pauvreté. 	
VII) veuillez fournir toutes autres informations pertinentes.	

Encadré V.

Objectif 2	Promouvoir la conservation de la diversité des espèces		
Objectif 2.1	Restaurer, maintenir, ou réduire le déclin des populations des espèces des groupes taxonomiques sélectionnés		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif général ci-dessus a-t-il été fixé?			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs spécifiques nationaux ont été fixés			X
Faune: <ul style="list-style-type: none"> - Programme national de gestion des éléphants (MIKE); - le sanctuaire à gorilles de Mengamé ; - Programme rhino AP des savanes; - Programme Lycaon AP des savanes; - Programme Elan de Derby AP des savanes; - Programme des grands singes. Flore: <ul style="list-style-type: none"> - <i>Prunus africana</i> (programme de domestication du Jardin Botanique limbé et ICRAF) ; - <i>Gnetum spp</i> (programme de domestication du Jardin Botanique limbé et CIFOR) ; - <i>Ancystrocladus korupensis</i> (programme d'étude chimique IRAD/ Université OREGON-USA). 			
II) Objectifs nationaux des programmes de travail précis: si un/des objectif(s) national(aux) a/ont été fixé(s), veuillez l'(les) indiquer ici et fournir d'amples précisions dans le(s) encadré(s).			
Programme de travail	Oui	Non	Détails
a) Agriculture	x		<ul style="list-style-type: none"> - Des lois existent, mais elles ne sont pas bien appliquées; - Des programmes de recherche sur les semences et l'élevage sont en cours d'exécution.
b) Eaux continentales	X		<ul style="list-style-type: none"> - Réglementation de la pêche (maille des filets, période de capture, etc). Certains programmes de conservation, de gestion et recherche dans les écosystèmes des eaux intérieures sont développés: <ul style="list-style-type: none"> - Station de recherche sur les pêches - Commission du Bassin du Lac Tchad - Mission de Développement de Haute Vallée du Noun - Projet Waza-Logone - SEMRY
	X		<ul style="list-style-type: none"> - Projet tortue marine ; - Projet mangrove
c) Marin et côtier	X		<ul style="list-style-type: none"> - Programme rhino AP des savanes; - Programme Lycaon AP des savanes ; - Programme Elan de Derby AP des savanes
d) Terres arides et sous-humides	X		<ul style="list-style-type: none"> - Programme national de gestion des éléphants; - Le sanctuaire à gorilles de Mengamé ; - Programme sur les grands singes. - <i>Gnetum spp.</i> (programme de domestication du jardin Botanique limbé et CIFOR) ; - <i>Ancystrocladus korupensis</i> (programme d'étude chimique IRAD/ Université OREGON-USA).
e) Forêts	x		<ul style="list-style-type: none"> - <i>Prunus africana</i> (programme de domestication du jardin Botanique limbé et ICRAF) ; - <i>Ancystrocladus korupensis</i> (programme d'étude chimique IRAD/ Université OREGON-USA) ;
f) Montagnes			<ul style="list-style-type: none"> - Projet mont Cameroun; - Projet Mont Koupé et Mont Manengouba ; - Projet Mont Rumpi ; - Projet Bamenda Highlands ; - Projet Kilum Ijum ; - Projet korup (forêt) ; - Projet Tchabal Mbabo - Jardin botanique de Limbé.

III) l'objectif général ou national a-t-il été intégré dans les plans, programmes et stratégies pertinents?

b) Oui, dans la Stratégie et le plan d'action national sur la diversité biologique du Cameroun et dans d'autres politiques.

- **La politique agricole (Lettre de la politique de développement agricole)** et l'ajustement structurel agricole connexe suivis par la réorganisation de la recherche agricole. Ces politiques mettent l'accent sur la décentralisation, les préoccupations écologiques et la participation des différentes parties prenantes.

- **Les objectifs de la politique de la forêt, la faune et la flore sauvages :**

. La protection du patrimoine forestier et faunique grâce à la conservation de l'environnement, la préservation durable de la diversité biologique et le renouvellement des ressources forestières et fauniques à travers une meilleure gestion.

- **La loi N°94/01 du 20/1/94 portant régime des forêts et de la faune** et ses divers textes d'application. Cette loi, par rapport aux autres rend statutaire la participation du monde rural, des partenaires et des parties prenantes dans son exécution, notamment en ce qui concerne la propriété des forêts communautaires. L'objectif de cette innovation est d'encourager ces populations à mieux protéger le couvert végétal.

Plan d'Action forestier national, financé par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et le Gouvernement camerounais. Ce plan, dans le cadre du plan d'action forestier tropical institue un système de foresterie qui permet une exploitation durable de bois tout en assurant la préservation des écosystèmes floraux et fauniques existants.

- **Le plan national de gestion de l'environnement (PNGE), adopté** en 1996 pour assurer un développement durable à travers la protection de l'environnement et l'utilisation durable des ressources grâce aux politiques, stratégies et actions en tenant compte de la conjoncture socio-économique du pays.

- **La loi N° 90/013 sur la protection des végétaux et son décret d'application N° 92/223 du 25 mai 1992.** Cette loi vise la protection des plantes contre les ravageurs/maladies.

- **La loi Cadre n° 96/12 du 5 août 1996 sur la gestion l'environnement**, cette loi fixe le cadre légal général pour la gestion de l'environnement au Cameroun.

- **Programmes et projets:**

. Le Projet Mont Cameroun. son objectif est de maintenir la diversité biologique dans et autour du Mont Cameroun. Un élément clé pour atteindre cet objectif est une collaboration étroite avec les usagers des forêts, les consommateurs des produits forestiers, le Gouvernement et les industries. Ce nouveau type d'actions vise à développer des stratégies réalistes en vue d'une gestion durable des ressources naturelles. Une partie du travail à réaliser consiste à définir les relations sociales, économiques et écologiques entre les jachères forestières et les acteurs concernés.

. Le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM). Il gère un certain nombre de projets sur la diversité biologique.

. Le Projet Korup traite de la gestion forestière intégrée

. Les parcelles de la dynamique forestière de Korup: vise à concrétiser les connaissances scientifiques nécessaires pour une gestion durable de la diversité biologique de la forêt.

a) Projet de ressources génétiques: (basé à l'IRAD) est orienté vers la conservation (*in-situ* et *ex-situ*) des végétaux et animaux ayant une importance agricole.

b) Programme IRAD-ICRAF. Il concerne la conservation et les études des plantes de l'agro-foresterie en Afrique de l'Ouest et du Centre. On y inclut les plantes médicinales telles que *Prunus africana* et les plantes sauvages utilisées dans l'alimentation telles que *Gnetum africana*.

c) Les organisations privées volontaires/les organisations non gouvernementales oeuvrant dans la gestion des ressources naturelles gèrent d'autres projets sur la diversité biologique.

IV) Veuillez fournir des informations sur la situation et la tendance actuelle par rapport à cet objectif

- On note la rareté de certaines espèces pour lesquelles la pression est forte ;
- Les projets sont en cours et il y a une prise de conscience progressive des populations ;
- On note une augmentation de la population de certaines espèces jadis menacées, par rapport aux mesures de conservation prise (ex : la population de grands singes dans la zone de conservation en périphérie de la réserve du Dja ou la population d'éléphants dans la zone d'action de WWF à au Sud de Yokadouma)

V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés par rapport à cet objectif.

- Restauration des populations des éléphants et grands singes;
- Organisation des populations couplée à la gestion des ressources ;
- Abondance relative des espèces menacées;
- Réduction du braconnage.

VI) Veuillez fournir des informations sur les difficultés liées à l'atteinte de cet objectif.

- Insuffisance de ressources humaines, financières et matérielles;
- Manque de capacités;
- Difficultés liées à l'éradication du braconnage, l'exploitation forestière illégale de produits forestiers et du bois;
- La paupérisation et la forte pression démographique.

VII) Veuillez fournir toutes autres informations pertinentes.

- Les instances judiciaires ont été sensibilisées et formées et elles appliquent avec succès les lois en vigueur sur les questions environnementales (les personnes qui entravent la loi régissant la faune ont été condamnées et mises en prison);
- Dans le cadre de l'exécution de leur plan d'aménagement ou de leur plan de gestion environnemental, les concessionnaires enrichissent les trouées d'exploitation des espèces rares et surexploitées issues des pépinières (e.g le Moabi,..)

Encadré VI.

Objectif 2.2	Situation des espèces menacées en cours d'amélioration		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif général ci-dessus a-t-il été fixé?			
c) oui, un ou plusieurs objectifs spécifiques nationaux ont été fixés			
II) Objectifs nationaux des programmes de travail précis: si un/des objectif(s) national(aux) a/ont été fixé(s), veuillez l'(les) indiquer ici et fournir d'amples précisions dans le(s) encadré(s).			
Programme de travail	Oui	Non	Détails
a) Agriculture			
b) Eaux continentales	X		Lamantin
c) Marin et côtier	X		Tortue géante de mer
d) Terres arides et sous-humides	X		Elan de derby, lycaon, rhino, éléphant.
e) Forêts	X		Éléphant (programme MIKE) Grands singes (LAGA) <i>voir ci-dessus</i>
f) Montagnes			

	X		Voir ci-dessus
III) l'objectif général ou national a-t-il été intégré dans les plans, programmes et stratégies pertinents?			
b) Oui, dans la Stratégie et le plan d'action national sur la diversité biologique		X	
c) Oui, dans les stratégies, plans et programmes sectoriels			
<ul style="list-style-type: none"> - SNPAB; - Stratégie Sectorielle du MINEPIA; - Programme de recherche du MINRESI; - Plan de gestion des aires protégées. 			
IV) Veuillez fournir des informations sur l'état des lieux et la tendance actuelle par rapport à cet objectif.			
<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance des espèces locales menacées; - on note la rareté de certaines espèces locales pour lesquelles les variétés améliorées existent; - les projets sont en cours et il y a une prise de conscience progressive des populations; - la tendance pour les variétés locales est régressive du fait de l'apport des variétés améliorées ; - pour les autres espèces sauvages (éléphant, lycaon, lamantin ...) la situation est stabilisée. 			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés par rapport à cet objectif.			
Rapport national d'inventaire des espèces menacées disponible.			
VI) veuillez fournir des informations sur les problèmes rencontrés pour atteindre cet objectif.			
<ul style="list-style-type: none"> - Absence de moyen financier; - Absence du personnel qualifié; - Pression démographique; - Manque de matériels appropriés; - Pauvreté. 			
VII) Veuillez fournir toutes autres informations pertinentes.			
<ul style="list-style-type: none"> - Des braconniers provenant des pays voisins; 			

Encadré VII.

Objectif 3	Promouvoir la conservation de la diversité génétique		
Objectif 3.1	Maintenir la diversité génétique des cultures, bétail, et des espèces d'arbres récoltés, poisson et espèces sauvages et d'autres espèces de valeur conservées, et les connaissances indigènes et locales y relative		
I) l) Objectif national: un objectif national correspondant à l'objectif général ci-dessus a-t-il été fixé?			
a) Non		X	
b) Oui, identique à l'objectif glénéral			
<ul style="list-style-type: none"> - Un programme de conservation des ressources phylogénétiques existe ; - Au niveau de la faune, une étude sur la diversité génétique du poulet traditionnel est en cours à l'IRAD ; - Programme de domestication des aulacodes en cours à l'IRAD. 			
II) Objectifs nationaux des programmes de travail précis: si un/des objectif(s) national(aux) a/ont été fixé(s), veuillez l'(les) indiquer ici et fournir d'amples précisions dans le(s) encadré(s).			
Programme de travail	Oui	Non	Détails
a) Agriculture	X		- Domestication du <i>Gnetum africanum</i> , <i>prunus africanum</i> , <i>Irvingia gabonensis</i> , etc
b) Eaux continentales	X		- Inventaire d'espèces, monitoring de la tendance et la surveillance des catastrophes naturelles

c) Marin et côtier	x		- Projet Large Ecosystème Marin du Golfe de Guinée, Projet Mangrove, etc.
d) Terres arides et sous-humides	x		- De nombreuses organisations locales sont actives dans les régions sous-humide et sèche du Cameroun ex. Programme de plantation d'arbres entrepris par MTN-WWF.
e) Forêts	x		- Programmes de recherche et de domestication de certaines essences d'arbres.
f) Montagnes	x		- Projets Kilum-Ijim, Bamenda Highlands, - Programme d'Appui a la protection de l'environnement et a la Régénération des Ressources Naturelles, etc.
III)) l'objectif général ou national a-t-il été intégré dans les plans, programmes et stratégies pertinents?			
a) Non			
b) Oui, dans la Stratégie et le plan d'action national sur la diversité biologique			x
c) Oui, dans les stratégies, plans et programmes sectoriels			x
Veillez fournir les précisions ci-dessous			
<ul style="list-style-type: none"> - SNPAB - Stratégie sectorielle du développement rural - Stratégie de l'élevage. 			
IV) Veuillez fournir des informations sur l'état des lieux et la tendance actuelle par rapport à cet objectif.			
Un cadre législatif garantissant une gestion durable des ressources naturelles et la prise en compte des mesures environnementales existe. Les efforts sont a consentir pour son application effective et le renforcement du rôle régalien des administrations pour le contrôle et le suivi.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés par rapport à cet objectif.			
<ul style="list-style-type: none"> - Les cultures et le bétail traditionnels sont rares; - Certaines essences d'arbres médicinales sont maintenant rares ou limitées; - Les connaissances et valeurs indigènes tendent à disparaître. 			
VI) Veuillez fournir des informations sur les problèmes rencontrés pour atteindre cet objectif.			
<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de moyens; - Insuffisance de ressources humaines qualifiées; - Insuffisance de capacités chargées de l'application effective des lois; - Extrême pauvreté. 			
VII) veuillez fournir toutes autres informations pertinentes.			
<ul style="list-style-type: none"> - Le Cameroun a adopté les PCI (critères de certification) harmonisés de l'OIBT/OAB sur les normes de gestion durable internationalement reconnues ; - Augmentation de l'effort de domestication de certaines espèces sauvages; - Augmentation de l'utilisation de plantes médicinales par les populations locales. 			

Encadré VIII.

Objectif 4	Promouvoir l'utilisation et la consommation durable.
Objectif 4.1	Les produits basés sur la diversité biologique tirés des sources durablement gérées, et les domaines de production gérés en accord avec la conservation de la diversité biologique
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif général ci-dessus a-t-il été fixé?	
a) Non	
b) Oui, identique à l'objectif général	

c) Oui, un ou plusieurs objectifs national (aux) précis ont été fixé(s)		X	
Veillez fournir les précisions ci-dessous.			
<ul style="list-style-type: none"> - Plan de zonage ou plan d'affectation des terres ; - Définition des domaines forestiers permanent (UFA) et non permanents ; - Existence des quotas définis dans les plans des Zones d'Intérêts Cynégétique ZIC) - Existence des quotas de prélèvement pour les produits forestiers ligneux et non ligneux ; - Gestion participative (Foresterie Communautaire). 			
NB: (plusieurs espèces sont récoltées des zones bien aménagées)			
II) Objectifs nationaux des programmes de travail précis: si un/des objectif(s) national(aux) a/ont été fixé(s), veuillez l'(les) indiquer ici et fournir d'amples précisions dans le(s) encadré(s).			
Programme de travail	Oui	Non	Détails
a) Agriculture	x		- b
b) Eaux continentales	x		- La réglementation sur la pêche (le type de filet à utiliser, période de pêche, etc); - Commission du Bassin du Lac Tchad, Commission du Bassin du Niger.
c) Marin et côtier	x		- Projet Large Ecosystème Marin du Golfe de Guinée; - Projet Mangrove.
d) Terres arides et sous-humides	x		- Projet PREPAFEN ; - Projet Air, sol, eau; - Projet DPGT; - Projet Waza Logone ; - Relance de la riziculture dans la Vallée du Logone; - Projet Gestion Durable et participative des Ressources Naturelles dans la Vallée du Logone.
e) Forêts	x		- Zonage du Cameroun forestier méridional; - UFA (exploitation forestière) ; - Démarche vers la certification.
f) Montagnes	x		- <i>Prunus africana</i> (programme de domestication du jardin Botanique limbé et ICRAF) ; - <i>Ancystrocladus korupensis</i> (programme d'étude chimique IRAD/ Université OREGON – USA); - Projet mont Cameroun; - Projet Mont Koupé et Mont Manengouba ; - Projet Mont Rumpi; - Projet Bamenda highlands ; - Projet Kilum Ijum ; - Projet korup (forêt) ; - Projet Tchabal Mbabo
III) l'objectif général ou national a-t-il été intégré dans les plans, programmes et stratégies pertinents?			
a) Non			
b) Oui, dans la Stratégie et le plan d'action national sur la diversité biologique			X
c) Oui, dans les stratégies, plans et programmes sectoriels			X
Veillez fournir les précisions ci-dessous.			
<ul style="list-style-type: none"> - NBSAP - Stratégie du développement de secteur rural, - Stratégie de l'élevage. 			
IV) Veuillez fournir des informations sur l'état des lieux et la tendance actuelle par rapport à cet objectif.			

- Malgré la présence de tous ces projets, les prélèvements non-durables continuent du fait de la pression démographique et de l'extrême pauvreté .

V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés par rapport à cet objectif.

- Le commerce sur les produits tirés de la diversité biologique est en augmentation tandis que les efforts de régénération sont en baisse

VI) Veuillez fournir des informations sur les problèmes auxquels est confrontée l'atteinte de cet objectif.

- Absence de moyens financiers;
- Incitation institutionnelle insuffisante (absence de financement à long terme par les bailleurs des fonds) ;
- Manque d'intérêts de la part des collectivités locales et des privés;
- Manque de capacités par l'Etat pour l'application effective des lois et règlements portant sur l'environnement.

VII) Veuillez fournir toutes autres informations pertinentes.

Encadré IX.

Objectif 4.2	Réduire la consommation non-durable des ressources biologiques, ou celle qui a un impact sur la diversité biologique		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif général ci-dessus a-t-il été fixé?			
a) Non			
b) Oui, dans la Stratégie et le plan d'action national sur la diversité biologique			x
c) Oui, dans les stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez fournir les précisions ci-dessous.			
L'objectif au niveau national c'est de mettre en place un cadre institutionnel permettant de réduire la perte de diversité biologique. C'est ainsi qu'une nouvelle politique forestière a été élaborée avec principaux objectifs:			
<ul style="list-style-type: none"> - La conservation du patrimoine forestier national; - L'amélioration de la part du secteur forestier dans le PIB ; et la contribution à la lutte contre la pauvreté ; - La loi cadre sur l'environnement; - Le Programme de lutte contre le braconnage. 			
II) Objectifs nationaux des programmes de travail précis: si un/des objectif(s) national(aux) a/ont été fixé(s), veuillez l'(les) indiquer ici et fournir d'amples précisions dans le(s) encadré(s).			
Programme de travail	Oui	Non	Détails
a) Agriculture	x		- PNVRA
b) Eaux continentales	x		- Promotion des programmes de pisciculture - Réglementation sur la pêche (maille de filet, période de prise, etc.) ;
c) Marin et côtier	x		- Projet Large Ecosystème Marin du Golfe de Guinée. - Projet Mangrove (FAO) - Projet APREN
d) Terres arides et sous-humides	x		- Programme National sur la Désertification - Projets cités vertes
e) Forêts	x		- Unité Forestière d'Aménagement (UFA) - Foresterie Communautaire - EIE obligatoire pour tout projet susceptible d'avoir un impact néfaste sur la conservation de la diversité biologique et son utilisation durable

f) Montagnes	x		Foresterie communautaire visant la protection des zones à écologie fragile dans le Nord Ouest (KIFP : projet Killum Ijim Forest, projet Bamenda Highland, le Cameroon Mountain Conservation Foundation, CAMCOF, Mission de Développement Intégré de Mont Mandara, MIDIMA, Programme National sur les Montagnes).
III) l'objectif général ou national a-t-il été intégré dans les plans, programmes et stratégies pertinents?			
a) Non			
b) Oui, dans la Stratégie et le plan d'action national sur la diversité biologique			X
c) Oui, dans les stratégies, plans et programmes sectoriels			X
Veillez apporter les précisions ci-dessous.			
Politique National sur la population, Plan National de Gestion de l'Environnement, Programme Sectoriel Forêt Environnement, Programme de Réduction de la pauvreté, Stratégie de Développement du Secteur Rural, Programme National de Participation au Développement, Programme d'Appui au Développement Communautaire (PADC), Programme de Réduction de la Pauvreté à la Base			
IV) Veillez apporter des informations sur l'état des lieux et la tendance actuelle par rapport à cet objectif.			
Malgré la multiplicité des programmes l'impact sur la conservation de la diversité biologique est minimal			
V) Veillez apporter des informations sur les indicateurs utilisés par rapport à cet objectif.			
Les pertes de diversité biologique et la pauvreté sont en augmentation			
VI) Veillez fournir des informations sur les problèmes rencontrés pour atteindre cet objectif.			
Réduction de l'allocation budgétaire pour la conservation de la diversité biologique			

Encadré X.

Objectif 4.3	Aucune espèce de flore ou de faune sauvage menacée par le commerce international		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif général ci-dessus a-t-il été fixé?			
a) Non			
b) Oui, dans la Stratégie et le plan d'action national sur la diversité biologique			x
c) Oui, dans les stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veillez apporter les précisions ci-dessous:			
<ul style="list-style-type: none"> - Adoption du programme de lutte contre le braconnage - Création de la Sous-Direction de lutte contre le braconnage - Etablissement d'une liste nationale des espèces menacées - Application des mesures de contrôle renforcées aux ports d'entrée 			
II) Objectifs nationaux pour des programmes de travail précis: si un/des objectif(s) national(aux) a/ont été fixé(s), veuillez l'(les) indiquer ici et fournir d'amples précisions dans le(s) encadré(s).			
Programme de travail	Oui	Non	Détails
a) Agriculture		x	
b) Eaux continentales		x	
c) Marin et côtier	x		- Projet GdG-LEM (Large Ecosystème Marin du Golf de Guinée) - Projet pour la protection des tortues géantes de mer
d) Terres arides et sous-humides	x		- Projet MIKE (Surveillance de l'abattage illégal des éléphants) - Projet Rhino - Projet Lion

e) Forêts	x		<ul style="list-style-type: none"> - Gnetum - Eléphant - Grands singes - Perroquets à queue rouges - Yohimbe
	x		<ul style="list-style-type: none"> - Pygeum africanum
f) Montagnes			
III) l'objectif général ou national a-t-il été intégré dans les plans, programmes et stratégies pertinents?			
a) Non			
b) Oui, dans la Stratégie et le plan d'action national sur la diversité biologique			X
c) Oui, dans les stratégies, plans et programmes sectoriels			X
Veillez fournir les précisions ci-dessous.			
<ul style="list-style-type: none"> - Des programmes spécifiques ont été mis en place en vue de protéger les espèces citées ci-dessus menacées du fait du commerce international - Réduction des quotas des prélèvements ou d'exploitation de certaines espèces (faune et flore) - Mise en place des alternatives en vue de réduire la pression sur les espèces sauvages 			
IV) Veuillez fournir des informations sur l'état des lieux et la tendance actuelle par rapport à cet objectif.			
<ul style="list-style-type: none"> - Les populations sont de plus en plus sensibilisées sur la réglementation interdisant le commerce sur ces espèces 			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés par rapport à cet objectif.			
<ul style="list-style-type: none"> - Populations de certaines espèces menacées sont en augmentation ex. éléphants - Des cas des saisies sont peu fréquentes 			
VI) Veuillez fournir des informations sur les problèmes rencontrés pour atteindre cet objectif.			
<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de synergies entre les différents intervenants dans la conservation de la faune - Insuffisance de l'organisation institutionnelle aux niveaux des services chargés du contrôle et du suivi. - Insuffisance de moyens financiers, humains et infrastructurels pour le contrôle (manque de matériels roulants, d'équipements de surveillance, etc.) 			
VII) Veuillez fournir toutes autres informations pertinentes			

Encadré XI.

Objectif 5	Réduire les pressions résultant des pertes d'habitats, du changement de la méthode de mise en valeur des terres et leur dégradation, et de l'utilisation non durable de l'eau.
Objectif 5.1	Taux de pertes et de dégradation des habitats naturels réduits
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif général ci-dessus a-t-il été fixé?	
a) Non	
b) Oui, dans la Stratégie et le plan d'action national sur la diversité biologique	
c) Oui, dans les stratégies, plans et programmes sectoriels	
	X

Veillez fournir les précisions ci-dessous.

Des objectifs sont développés visant la réduction du taux de la perte et de la dégradation des habitats naturels tels que.

- Projet de Renversement de la Tendence de Dégradation des Terres et des Eaux de l'Ecosystème du Bassin du Lac Tchad
- Projet eau, sol et air de la SODECOTON
- Projet Mont Manadara
- Projet Mangrove
- Projet MIDENO
- Projet PNVRA

II) Objectifs nationaux pour des programmes de travail précis: si un/des objectif(s) national(aux) a/ont été fixé(s), veuillez l'les) indiquer ici et fournir d'amples précisions dans le(s) encadré(s).

Programme de travail	Oui	Non	Détails
a) Agriculture	x		- Projet DPGT en zone cotonnière - PNVRA dans les écosystèmes agricoles
b) Eaux continentales	x		- Mission de développement de la pêche artisanale - La Loi Forestière de Janvier 1994 dont certaines dispositions protègent les berges des cours d'eau
	x		- Prot LEM de GdG
c) Marin et côtier	x		- Projet Waza logone - Projet mont mandara - MEAVSB (Mission d'étude et d'aménagement de la valle superiere de la Benoue)
d) Terres arides et sous-humides	x		- Plans de zonage et d'aménagements
e) Forêts	x		- CAMCOF - Projet Bamenda Highlands
f) Montagnes			

III) l'objectif général ou national a-t-il été intégré dans les plans, programmes et stratégies pertinents?

a) Non	
b) Oui, dans la Stratégie et le plan d'action national sur la diversité biologique	x
c) Oui, dans les stratégies, plans et programmes sectoriels	x

Veillez fournir des détails ci-dessous.

La création advantage des aires protégées telles que les Réserves du Mbam et Djerem, Boubambek et Nki et Lobeke, la Réserve Tri-national de Sangha

IV) Veuillez fournir des informations sur l'état des lieux et la tendance actuelle par rapport à cet objectif.

- Nombre des aires protégées en augmentation
- L'agriculture itinerant réduite
- Stabilisation progressive des terres cultivées (augmentation des systèmes de culture intensifs ou intégrés ex. L'agroforesterie)

<p>V) Veillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés par rapport à cet objectif.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation des superficies des zones protégées - Augmentation de la sédentarisation des populations nomades (ex. pastoralistes)
<p>VI) Veillez fournir des informations sur les problèmes rencontrés pour atteindre cet objectif.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Transfer des technologies - Manque de moyens financiers (pauvreté) - Manque de capacité d'intensification par les populations locales (formation)
<p>VII) Veillez apporter d'autres informations pertinentes.</p>

Encadré XII.

Objectif 6	Lutter contre les menaces provenant des espèces étrangères envahissantes.		
Objectif 6.1	Contrôler les voies d'entrées pour les principales espèces étrangères envahissantes potentielles		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif général ci-dessus a-t-il été fixé?			
a) Non			x
b) Oui, dans la Stratégie et le plan d'action national sur la diversité biologique			
c) Oui, dans les stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veillez apporter les précisions ci-dessous.			
II) Objectifs nationaux pour des programmes de travail précis: si un/des objectif(s) national(aux) a/ont été fixé(s), veuillez l'(les) indiquer ici et fournir d'amples précisions dans le(s) encadré(s).			
Programme de travail	Oui	Non	Détails
a) Agriculture		X	Programme de recherche de l'IRAD sur (<i>Eupatorium odoratum</i>)
b) Eaux continentales		X	
c) Marin et côtier		X	
d) Terres arides et sous-humides		X	
e) Forêts		X	
f) Montagnes		X	
III) l'objectif général ou national a-t-il été intégré dans les plans, programmes et stratégies pertinents?			
a) Non			
b) Oui, dans la Stratégie et le plan d'action national sur la diversité biologique			
c) Oui, dans les stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veillez fournir des détails ci-dessous.			
IV) Veillez fournir des informations sur l'état des lieux et la tendance actuelle par rapport à cet objectif.			
V) Veillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés par rapport à cet objectif.			
VI) Veillez fournir des informations sur les problèmes rencontrés pour atteindre cet objectif.			
VII) Veillez apporter toutes autres informations pertinentes.			
Un inventaire des espèces étrangères envahissantes est en cours de finalisation au Cameroun.			

Encadré XIII.

Objectif 6.2	Plans de gestion en place pour les principales espèces étrangères qui menacent les écosystèmes, habitats ou espèces		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif général ci-dessus a-t-il été fixé?			
a) Non			x
b) Oui, dans la Stratégie et le plan d'action national sur la diversité biologique			
c) Oui, dans les stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veillez apporter les précisions ci-dessous.			
II) Objectifs nationaux pour des programmes de travail précis: si un/des objectif(s) national(aux) a/ont été fixé(s), veuillez l'(les) indiquer ici et fournir d'amples précisions dans le(s) encadré(s).)			
Programme de travail	Oui	Non	Détails
a) Agriculture		x	
b) Eaux continentales		x	
c) Marin et côtier		x	
d) Terres arides et sous-humides		x	
e) Forêts		x	
f) Montagnes		x	
III) l'objectif général ou national a-t-il été intégré dans les plans, programmes et stratégies pertinents?			
a) Non			x
b) Oui, dans la Stratégie et le plan d'action national sur la diversité biologique			
c) Oui, dans les stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veillez fournir les précisions ci-dessous.			
IV) Veuillez fournir des informations sur l'état des lieux et la tendance actuelle par rapport à cet objectif.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés par rapport à cet objectif.			
VI) Veuillez fournir des informations sur les problèmes rencontrés pour atteindre cet objectif.			
VII) Veuillez fournir toutes autres informations pertinentes.			
Certains instituts de recherches oeuvrent pour atténuer la propagation des espèces étrangères qui menacent l'agro – écosystème.			

Encadré XIV.

Objectif 7	Resoudre les problèmes posés à la diversité biologique par les changements climatiques et la pollution.		
Objectif 7.1	Maintenir et promouvoir l'aptitude des composantes de la diversité biologique à s'adapter aux changements climatiques		
I) Objectif national: un objectif national correspondant à l'objectif général ci-dessus a-t-il été fixé?			
a) Non			x
b) Oui, dans la Stratégie et le plan d'action national sur la diversité biologique			
c) Oui, dans les stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veillez fournir les précisions ci-dessous.			

II) Objectifs nationaux pour des programmes de travail précis: si un/des objectif(s) national(aux) a/ont été fixé(s), veuillez l'(les) indiquer ici et fournir d'amples précisions dans le(s) encadré(s).)			
Programme de travail	Oui	Non	Détails
a) Agriculture		x	
b) Eaux continentales		x	
c) Marin et côtier		x	
d) Terres arides et sous-humides		x	
e) Forêts		x	
f) Montagnes		x	
III) l'objectif général ou national a-t-il été intégré dans les plans, programmes et stratégies pertinents?			
a) Non			x
b) Oui, dans la Stratégie et le plan d'action national sur la diversité biologique			
c) Oui, dans les stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez fournir les précisions ci-dessous.			
IV) Veuillez fournir des informations sur l'état des lieux et la tendance actuelle par rapport à cet objectif.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés par rapport à cet objectif.			
VI) Veuillez fournir des informations sur les les problèmes rencontrés pour atteindre cet objectif.			
VII) Veuillez fournir toutes autres informations pertinentes.			
<ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre de l'initiative environnementale du NEPAD, il y a un projet de création au Cameroun d'un observatoire de la désertification pour la région Afrique Centrale - Le projet Ozone mène une campagne de sensibilisation sur les effets négatifs des gaz à effet de serre sur la diversité biologique 			

Encadré XV

Objectif 7.2	Réduire la pollution et ses impacts sur la diversité biologique		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif général ci-dessus a-t-il été fixé?			
a) Non			x
b) Oui, dans la Stratégie et le plan d'action national sur la diversité biologique			
c) Oui, dans les stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez fournir les précisions ci-dessous.			
II) Objectifs nationaux pour des programmes de travail précis: si un/des objectif(s) national(aux) a/ont été fixé(s), veuillez l'(les) indiquer ici et fournir d'amples précisions dans le(s) encadré(s).)			
Programme de travail	Oui	Non	Détails
a) Agriculture		X	
b) Eaux continentales	x		- Environnement favorable: Loi Forestière No.94/01 et loi-cadre sur la gestion de l'environnement Loi 96/12)
c) Marin et côtier	x		- Programme sur la réduction de la pollution des sources basées sur les terres - Environnement favorable: Loi Forestière No.94/01 et loi-cadre sur la gestion de l'environnement Loi 96/12)
d) Terres arides et sous-humides		X	
e) Forêts		X	
f) Montagnes		X	

III) l'objectif général ou national a-t-il été intégré dans les plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Non	X
b) Oui, dans la Stratégie et le plan d'action national sur la diversité biologique	
c) Oui, dans les stratégies, plans et programmes sectoriels	
Veillez apporter des détails ci-dessous.	
IV) Veuillez fournir des informations sur l'état des lieux et la tendance actuelle par rapport à cet objectif.	
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés par rapport à cet objectif.	
VI) Veuillez fournir des informations sur les problèmes rencontrés pour atteindre de cet objectif.	
<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer un système de contrôle et d'inspection des déchets industriels ; - Développer une politique de réduction d'importations des véhicules d'un certain âge ; - Développer une stratégie d'intervention rapide en cas de déversement accidentel des hydrocarbures. 	
VII) Veuillez apporter toutes autres informations pertinentes.	
<p>La plus grande pollution a lieu dans les écosystèmes marins et côtiers et les principales sources de pollution ont été identifiées telles que:</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Les industries chimiques</i> (fabrication ou traitement de la peinture, du ciment, du savon, du textile, de la pâte à papier, tannerie etc.) . On peut citer parmi les exemples la SAFCAM et la CEP qui produisent la peinture, la C C C qui fabrique le savon et les détergers. Les détergers sont un facteur de la baisse du rendement de la faune et de la flore. • <i>Les industries automobiles</i> (huile de moteur, les batteries etc.). Ces produits favorisent l'accumulation du plomb dans la chaîne alimentaire. • <i>Les compagnies pétrolières</i> (les raffineries et les sociétés de distribution de carburant, etc.). Les exemples sont la SONARA, PECTEN et les sociétés de distribution telles que Elf SEREPCA. Les hydrocarbures sont la cause de la mort des espèces végétales et animales (Saenger, 1995). • <i>Les industries agricoles</i> (les engrais, les pesticides, les insecticides et les herbicides) favorisent l'eutrophisation. <p>Décret no. 205/117 portant organisation du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature dans lequel on retrouve une brigade d'inspection et du contrôle environnementale avec des unités chargés du contrôle de la pollution de l'air, du sol et de l'eau.</p>	

Encadré XVI.

Objectif 8	Maintenir la capacité des écosystèmes à fournir des biens et des services et de soutenir les moyens d'existences.
Objectif 8.1	Maintenir la capacité des écosystèmes à fournir des biens et services
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif général ci-dessus a-t-il été fixé?	
a) Non	
b) Oui, dans la Stratégie et le plan d'action national sur la diversité biologique	X
c) Oui, dans les stratégies, plans et programmes sectoriels	

Veillez fournir les précisions ci-dessous.

- La Déclaration de Yaoundé sur la gestion durable des écosystèmes du Bassin du Congo et son Plan de Convergence
- La Commission des forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC)
- Projet sur la Gestion Durable des Ressources Naturelles
- Décret NO. 205/117 crée une Direction de la Conservation et la Promotion des Ressources Naturelles au Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature
- La loi forestière de 94 qui contient le plan de zonage qui détermine l'affectation à long terme du massif forestier, l'objectif de faire de 30 % du territoire national une aire à vocation forestière.

II) II) Objectifs nationaux pour des programmes de travail précis: si un/des objectif(s) national(aux) a/ont été fixé(s), veuillez l'(les) indiquer ici et fournir d'amples précisions dans le(s) encadré(s).

Programme de travail	Oui	Non	Détails
a) Agriculture	X		- Programmes Intégrés de Vulgarisation Agricole (PNVRA, PNDP, MIDENO, SOWEDA, ESA-SODECOTON, SEMRY, etc.)
b) Eaux continentales	X		- La réglementation sur la pêche (le type de filet à utiliser, période de pêche, etc.) ; - Commission du Bassin du Lac Tchad, Commission du Bassin du Niger.
c) Marin et côtier	X		- Projet sur les larges ecosystems marins du golfe de Guinée; - Projet Mangrove. - Projets de mise en place des foyers améliorés pour le séchage du poisson
d) Terres arides et sous-humides	X		- Projet PREPAFEN; - Projet Air, sol, eau (ESA); - Projet Waza Logone; - Relance de la riziculture dans la Vallée du Logone; - Projet Gestion durable et participative des Ressources Naturelles dans la Vallée du Logone.
e) Forêts	X		- Forêts Communautaires - Zonage du Cameroun forestier méridional; - UFA (exploitation forestière) ; - Démarche vers la certification.
f) Montagnes	x		- <i>Gnetum africana</i> (programme de domestication du jardin Botanique Ilimbé et ICRAF) ; - <i>Ancistrocladus korupensis</i> (programme d'étude chimique IRAD/ Université OREGON-USA) ; - CAMCOF; - Projet Mont Koupé et Monts Manengouba; - Projet Mont Rumpi; - Projet Bamenda highlands ; - Projet Kilum Ijum ; - Projet korup (forêt) ; - Projet Tchabal Mbabo

III) l'objectif général ou national a-t-il été intégré dans les plans, programmes et stratégies pertinents?

a) Non	
b) Oui, dans la Stratégie et le plan d'action national sur la diversité biologique	X
c) Oui, dans les stratégies, plans et programmes sectoriels	

Veillez fournir des détails ci-dessous.

Le NBSAP a prévu pour chaque écosystème des plans d'action différents visant à maintenir les écosystèmes et à renforcer leur capacité à fournir des services et des biens et à soutenir les moyens de subsistance des populations.

IV) Veillez fournir des informations sur l'état des lieux et la tendance actuelle par rapport à cet objectif.

Malgré les multiples programmes cités ci-dessus, la capacité de la plupart des écosystèmes à fournir des biens et services est sérieusement menacée à cause de la pauvreté générale et de la pression démographique, étant donné que la plupart des désœuvrés dépendent uniquement de ces écosystèmes. Toutefois, certains de ces programmes ont abouti à la sensibilisation des populations.

V) Veillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés par rapport à cet objectif.

- Augmentation de la quantité des ressources biologiques exploitées
- Changement des modes d'exploitation non durables par les populations locales

VI) Veillez fournir des informations sur les problèmes rencontrés pour atteindre cet objectif

- Insuffisance de financement des programmes
 - Manque de transfert des technologies
 - Insuffisance du renforcement des capacités de mise en valeur des ressources humaines
 -

VII) Veillez apporter toutes autres informations pertinentes.

- Développement d'autres activités génératrices de revenus (Mise en place des micro-projets de développement).

Encadré XVII.

Objectif 8.2	Maintenir les ressources biologiques qui soutiennent les moyens de subsistance durable, la sécurité alimentaire locale et le soin de santé, en particulier pour les pauvres		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif général ci-dessus a-t-il été fixé?			
a) Non			
b) Oui, dans la Stratégie et le plan d'action national sur la diversité biologique	x		
c) Oui, dans les stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veillez fournir les précisions ci-dessous.			
La loi cadre de 1996 sur l'environnement, son Décret d'application et les textes y afférents qui comprennent les dispositions relatives à la protection des espèces à usages traditionnels (alimentaires, médicinales ...)			
II) Objectifs nationaux pour des programmes de travail précis: si un/des objectif(s) national(aux) a/ont été fixé(s), veuillez l'(les) indiquer ici et fournir d'amples précisions dans le(s) encadré(s).			
Programme de travail	Oui	Non	Détails
a) Agriculture	x		<ul style="list-style-type: none"> - Stratégie nationale de développement rural - Programme tubercules - Projet dattier - Différents projets de domestication/élevage des aulacodes - Projet sur la conservation des espèces locales endémiques
b) Eaux continentales	x		<ul style="list-style-type: none"> - Projet Waza-logone - Réglementations sur la pêche

c) Marin et côtier	x		<ul style="list-style-type: none"> - Projet mangrove - Projet sur la pollution provenant des sources terrestres
d) Terres arides et sous-humides	x		<ul style="list-style-type: none"> - Projet cités vertes - Zones de chasses communautaires - Programme de plantation d'arbres (MTN-WWF) - Politique sur les couloirs de transhumance
e) Forêts	x		<ul style="list-style-type: none"> - Foresterie communautaire
f) Montagnes	x		<ul style="list-style-type: none"> - Programme national sur les montagnes
III) L'objectif général ou national a-t-il été intégré dans les plans, programmes et stratégies pertinents?			
a) Non			
b) Oui, dans la Stratégie et le plan d'action national sur la diversité biologique			x
c) Oui, dans les stratégies, plans et programmes sectoriels			x
Veillez fournir des détails ci-dessous.			
Le SPANB du Cameroun est un document global qui divise le pays en six principaux écosystèmes et priorise les actions en vue de la conservation de chaque écosystème			
IV) Veuillez fournir des informations sur l'état des lieux et la tendance actuelle par rapport à cet objectif.			
<ul style="list-style-type: none"> - les populations locales continuent à dépendre des ressources biologiques pour leurs subsistances - en raison de la crise économique, les habitants des villes dépendent de plus en plus des ressources biologiques (plantes médicinales, viande de brousse, PFNL) pour leur subsistance 			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés par rapport à cet objectif.			
<ul style="list-style-type: none"> - Il existe beaucoup des points de vente des plantes médicinales dans les villes - Un nombre croissant de groupes travaillant avec les PFNL 			
VI) Veuillez fournir des informations sur les problèmes rencontrés pour atteindre cet objectif.			
<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de l'application de la loi, d'où la diminution des ressources biologiques - Insuffisance de financement des programmes d'exploitation durables - Manque de renforcement des capacités de gestion dans les groupes 			
VII) Veuillez fournir toutes autres informations pertinentes			

Encadré XVIII.

Objectif 9	Maintenir la diversité socio-culturelle des communautés indigènes et locales.
Objectif 9.1	Protéger les connaissances, les innovations et les pratiques traditionnelles
I) Objectif national: un objectif national correspondant à l'objectif général ci-dessus a-t-il été fixé?	
a) Non	
b) Oui, dans la Stratégie et le plan d'action national sur la diversité biologique	
c) Oui, dans les stratégies, plans et programmes sectoriels	
	x

Veillez fournir les précisions ci-dessous.		
II) II) Objectifs nationaux pour des programmes de travail précis: si un/des objectif(s) national(aux) a/ont été fixé(s), veuillez l'(les) indiquer ici et fournir d'amples précisions dans le(s) encadré(s).)		
Programme de travail	Oui	Non
a) Agriculture		x
b) Eaux continentales		x
c) Marin et côtier		x
d) Terres arides et sous-humides		x
e) Forêts		x
f) Montagnes		x
III) l'objectif général ou national a-t-il été intégré dans les plans, programmes et stratégies pertinents?		
a) Non		x
b) Oui, dans la Stratégie et le plan d'action national sur la diversité biologique		
c) Oui, dans les stratégies, plans et programmes sectoriels		
Veillez fournir des détails ci-dessous.		
IV) Veuillez fournir des informations sur l'état des lieux et la tendance actuelle par rapport à cet objectif.		
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés par rapport à cet objectif.		
VI) Veuillez fournir des informations sur les les problèmes rencontrés pour atteindre cet objectif		
VII) Veuillez apporter d'autres informations pertinentes.		
<p>Cependant, plusieurs actions sont menées sans qu'il ait une véritable concertation entre tous les acteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le CEN (Cameroon Ethnobotany Network) œuvre pour la mise en place d'une plate forme de concertation des différents acteurs pour la valorisation du savoir-faire traditionnel ; - Dans son plan stratégique le MINSANTE intègre le volet médecine traditionnelle comme un axe prioritaire à développer. - Le Bioresources Development and Conservation Programme Cameroon (BDCPC) travaille de concert avec les tradi-praticiens pour découvrir des médicaments 		

Encadré XIX.

Objectif 9.2	Protéger les droits des communautés indigènes et locales sur leurs connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, y compris leurs droits sur le partage des bénéfices
I) Objectif national: un objectif national correspondant à l'objectif général ci-dessus a-t-il été fixé?	
a) Non	
b) Oui, dans la Stratégie et le plan d'action national sur la diversité biologique	
c) Oui, dans les stratégies, plans et programmes sectoriels	x

Veillez fournir les précisions ci-dessous.

- Le projet de recherche BDCPC SHAMAN Pharmaceuticals est un exemple de valorisation des connaissances traditionnelles. Cette société a fait recours à l'ethnobotanique, à la technique d'isolation et à la chimie du produit naturel pour découvrir et mettre au point de nouveaux produits pharmaceutiques. Les accords conclus avec les tradi-praticiens qui ont collaboré avec SHAMAN préconisent des avantages liés à l'utilisation des ressources végétales et des connaissances traditionnelles pendant le processus de découverte du médicament ainsi qu'après la commercialisation du produit.
- D'autre part, le projet TRIDOM d'établissement de plusieurs zones de conservations transfrontalières, prévoit de soutenir les réformes juridiques relatives à la prise en compte des droits des peuples autochtones.

II) Objectifs nationaux pour des programmes de travail précis: si un/des objectif(s) national(aux) a/ont été fixé(s), veuillez l'(les) indiquer ici et fournir d'amples précisions dans le(s) encadré(s).

Programme de travail	Oui	Non	Détails
a) Agriculture		x	
b) Eaux continentales		x	
c) Marin et côtier	x		Un plan des peuples autochtones et vulnérables (PPAV) a été adopté dans le cadre du pipeline Tchad Cameroun
d) Terres arides et sous-humides		x	
e) Forêts	x		Existence du réseau Recherche Action Concertées Pygmées (RACOPY) .
f) Montagnes		x	

III) l'objectif général ou national a-t-il été intégré dans les plans, programmes et stratégies pertinents?

a) Non	
b) Oui, dans la Stratégie et le plan d'action national sur la diversité biologique	x
c) Oui, dans les stratégies, plans et programmes sectoriels	

Veillez fournir les précisions ci-dessous.

Un plan national de développement des peuples pygmées (PDPP) en complément du Plan National de développement participatif (PNDP) et le programme sectoriel forêt environnement (PSFE) a été élaboré.

IV) Veuillez fournir des informations sur l'état des lieux et la tendance actuelle par rapport à cet objectif.

- Les tradi-praticiens sont obligés de pénétrer loin dans la forêt pour prélever ou collecter des produits à cause de la pression démographique qui a entraîné la diminution des ressources biologiques
- La Biopiraterie
- Plusieurs chercheurs exploitent les droits des détenteurs des connaissances traditionnelles pour leur propre compte

V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés par rapport à cet objectif.

- Augmentation du nombre de tradi-praticiens et intérêt accru des populations qui consultent les tradi-praticiens

VI) Veuillez fournir des informations sur les problèmes rencontrés pour atteindre cet objectif

- Sensibilisation et information des parties prenantes sur les droits des populations locales;
- L'application effective des textes relatifs à la prise en compte des droits des populations autochtones. Trouver et déterminer les moyens de tirer avantage des dispositions prises dans divers programmes et processus en vue de l'amélioration des conditions de vie des populations autochtones.
- Difficultés liées aux détenteurs des connaissances traditionnelles à obtenir un brevet d'invention

VII) Veuillez apporter toutes autres informations pertinentes.

- Le programme mis en place pour améliorer la capacité des détenteurs des connaissances traditionnelles sera relancé

Encadré XX.

Objectif 10	Assurer le partage juste et équitable des bénéfices issus de l'utilisation des ressources génétiques.		
Objectif 10.1	S'assurer que tout transfert de ressources génétiques est en conformité avec la Convention sur la Diversité Biologique, le Traité International sur les Ressources en Plantes Génétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture et d'autres accords applicables		
I) Objectif national: un objectif national correspondant à l'objectif général ci-dessus a-t-il été fixé?			
a) Non			
b) Oui, dans la Stratégie et le plan d'action national sur la diversité biologique			X
c) Oui, dans les stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez fournir les précisions ci-dessous.			
La loi Forestière de 1994 et la loi-cadre de 1996 sur la gestion de l'environnement et leurs décrets d'applications ont abordé les questions d'accès et de partage des bénéfices (APB) de manière générale mais le Cameroun a souligné la nécessité de développer une politique nationale et une législation spécifique sur le APB.			
II) Objectifs nationaux pour des programmes de travail précis: si un/des objectif(s) national(aux) a/ont été fixé(s), veuillez l'(les) indiquer ici et fournir d'amples précisions dans le(s) encadré(s).			
Programme de travail	Oui	Non	Détails
a) Agriculture		x	
b) Eaux continentales		x	
c) Marin et côtier		x	
d) Terres arides et sous-humides		x	
e) Forêts	s	x	
f) Montagnes			
III) l'objectif général ou national a-t-il été intégré dans les plans, programmes et stratégies pertinents?			
a) Non			X
b) Oui, dans la Stratégie et le plan d'action national sur la diversité biologique			
c) Oui, dans les stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez fournir des détails ci-dessous.			
IV) Veuillez fournir des informations sur l'état des lieux et la tendance actuelle par rapport à cet objectif.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés par rapport à cet objectif.			

VI) Veuillez fournir des informations sur les problèmes rencontrés pour atteindre cet objectif

- Manque des mesures incitatives économiques.
- Manque d'intégration des questions de diversité biologique dans d'autres secteurs.
- Insuffisance des capacités d'action, en raison des faiblesses institutionnelles (manque de moyens, insuffisance de sensibilisation, etc.).

VII) Veuillez fournir toutes autres informations pertinentes.

Il existe un environnement favorable : le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature et la Direction de la Conservation et de la Promotion des Ressources Naturelles.

Encadré XXI.

Objectif 10.2	Les bénéfices découlant de l'utilisation commerciale et autres des ressources génétiques partagés avec des pays qui fournissent de telles ressources.		
I) Objectif national: un objectif national correspondant à l'objectif général ci-dessus a-t-il été fixé?			
a) Non			X
b) Oui, dans la Stratégie et le plan d'action national sur la diversité biologique			
c) Oui, dans les stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veillez donner les précisions ci-dessous			
II) Objectifs nationaux pour des programmes de travail précis: si un/des objectif(s) national(aux) a/ont été fixé(s), veuillez l'(les) indiquer ici et fournir d'amples précisions dans le(s) encadré(s).			
Programme de travail	Oui	Non	Détails
a) Agriculture		x	
b) Eaux continentales		x	
c) Marin et côtier		x	
d) Terres arides et sous-humides		x	
e) Forêts		x	
f) Montagnes		x	
III) l'objectif général ou national a-t-il été intégré dans les plans, programmes et stratégies pertinents?			
a) Non			X
b) Oui, dans la Stratégie et le plan d'action national sur la diversité biologique			
c) Oui, dans les stratégies, plans et programmes sectoriels			
Please provide details below.			
IV) Veuillez fournir des informations sur l'état des lieux et la tendance actuelle par rapport à cet objectif.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés par rapport à cet objectif.			
VI) Veuillez fournir des informations sur les défis liés à la mise en oeuvre de cet objectif			
VII) Veuillez apporter d'autres informations pertinentes.			
Il existe plusieurs accords entre les jardins botaniques nationaux et leurs homologues étrangers sur le transfert de ressources génétiques, mais une politique devant régir l'APB est en cours d'élaboration.			

Encadré XXII.

Objectif 11	Améliorer les capacités financières, humaines scientifiques, techniques et technologiques des Parties ont en vue de la mise en œuvre de la Convention.		
Objectif 1.1	Transférer de nouvelles ressources financières supplémentaires aux pays Parties en voie de développement, pour leur permettre de respecter effectivement les engagements qu'ils ont pris dans le cadre de la Convention, conformément à l'Article 20		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif général ci-dessus a-t-il été fixé?			
a) Non			x
b) Oui, dans la Stratégie et le plan d'action national sur la diversité biologique			
c) Oui, dans les stratégies, plans et programmes sectoriels			
PVeuillez fournir les précisions ci-dessous.			
Le Cameroun est un pays en voie de développement classé comme pays pauvre très endetté. Il a reçu très peu d'autres pays développés parties à la Convention, en termes de transfert de technologie et d'appui à la conservation de la diversité biologique. Toutefois, la composante environnement du Programme Sectoriel Forêt Environnement (PSFE) a des perspectives prometteuses.			
II) II) Objectifs nationaux pour des programmes de travail précis: si un/des objectif(s) national(aux) a/ont été fixé(s), veuillez l'(les) indiquer ici et fournir d'amples précisions dans le(s) encadré(s).)			
Programme d'activités	Oui	Non	Détails
a) Agriculture		x	
b) Eaux continentales		x	
c) Marin et côtier		x	
d) Terres arides et sous-humides		x	
e) Forêts		x	
f) Montagnes			
III) l'objectif général ou national a-t-il été intégré dans les plans, programmes et stratégies pertinents?			
a) Non			x
b) Oui, dans la Stratégie et le plan d'action national sur la diversité biologique			
c) Oui, dans les stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veillez fournir des détails ci-dessous.			
IV) Veuillez fournir des informations sur l'état des lieux et la tendance actuelle par rapport à cet objectif.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés par rapport à cet objectif.			
VI) Veuillez fournir des informations sur les les problèmes rencontrés pour atteindre cet objectif			
VII) Veuillez apporter toutes autres informations pertinentes.			

Encadré XXIII.

Objectif 11.2	Transférer la technologie aux pays Parties en voie de développement, pour leur permettre de respecter effectivement les engagements qu'ils ont pris dans le cadre de la Convention, conformément à son Article 20, alinéa 4		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif général ci-dessus a-t-il été fixé?			
a) Non			x
b) Oui, dans la Stratégie et le plan d'action national sur la diversité biologique			
c) Oui, dans les stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veillez fournir les précisions ci-dessous.			
II) Objectifs nationaux pour des programmes de travail précis: si un/des objectif(s) national(aux) a/ont été fixé(s), veuillez l'(les) indiquer ici et fournir d'amples précisions dans le(s) encadré(s).			
Programme de travail	Oui	Non	Détails
a) Agriculture		x	
b) Eaux continentales		x	
c) Marin et côtier		x	
d) Terres arides et sous-humides		x	
e) Forêts		x	
f) Montagnes		x	
III) l'objectif général ou national a-t-il été intégré dans les plans, programmes et stratégies pertinents?			
a) Non			x
b) Oui, dans la Stratégie et le plan d'action national sur la diversité biologique			
c) Oui, dans les stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veillez fournir des détails ci-dessous.			
IV) Veuillez fournir des informations sur l'état des lieux et la tendance actuelle par rapport à cet objectif.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés par rapport à cet objectif.			
VI) Veuillez fournir des informations sur les problèmes rencontrés pour atteindre cet objectif			
VII) Veuillez apporter toutes autres informations pertinentes.			
Les stagiaires de BDCPC-ICBG comprennent des techniciens camerounais, les étudiants de troisième cycle et des enseignants. La formation comprend les programmes universitaires à long terme ainsi que des stages techniques et des ateliers de courte durée sur la description et la gestion de la diversité biologique et les sciences biomédicales. Au Cameroun, les activités de formation des nationaux a précédé toutes les principales activités menées sur le terrain dans le cadre du programme ICBG.			

Stratégie Globale de Conservation des Plantes (GSPC)

La Conférence des Parties, par décision VI/9 (voir annexe), a adopté la Stratégie Globale pour la Conservation des Plantes. Les Parties et les Gouvernements sont invités à définir leurs propres objectifs compte tenu de ce cadre flexible. La Conférence des Parties considère la Stratégie comme une approche pilote pour atteindre des objectifs orientés vers des résultats définis par la Convention. Dans la décision VII/10, la Conférence des Parties a décidé d'intégrer les objectifs dans le cadre de la communication du rapport en ce qui concerne le Troisième Rapport National. Veuillez apporter des informations pertinentes correspondant aux questions et requêtes contenues dans les tableaux ci-dessous.

Encadré XXIV.

Objectif 1. Dresser une liste d'espèces de plantes bien connues largement accessibles, comme une étape pour identifier l'ensemble du monde de la flore.	
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif général ci-dessus a-t-il été fixé?	
a) Oui	<input checked="" type="checkbox"/>
b) Non	<input type="checkbox"/>
Veillez préciser	
A travers <ul style="list-style-type: none"> - L'Herbier National; - Instituts de recherche; - Jardins Botaniques - Universités Agronomique et Forestière - Des ONG internationales (WWF, CIFOR, ICRAF, etc.) 	
II) L'objectif général ou national a-t-il été intégré dans les plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	<input checked="" type="checkbox"/>
b) Non	<input type="checkbox"/>
Veillez préciser	
En cours dans les différents programmes de recherche au sein des instituts de recherche, les universités, l'Herbier National, en collaboration avec les partenaires étrangers, etc.	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle en relation avec cet objectif)	
Un livre intitulé "Flore du Cameroun" a été publié D'autres livres intitulés "The Vegetation of Campo and Ijagham Forest Reserves" et "Korup Stand Table" ont été publiés par la BDCPC et son partenaire le Smithsonian Institute	
IV) Les mesures prises en vue d'atteindre cet objectif (veuillez indiquer les activités, les mesures législatives et autres mesures prises en vue d'atteindre l'objectif)	
La création: <ul style="list-style-type: none"> - De l'Herbier National - De différents programmes de recherche - Du Mécanisme d'Echange de l'information (CHM) - De la loi régissant la recherche, Art. 13 – 14 du Décret N° 95 – 531 du 23 Août 1995 de la loi 94/01 portant régime des forêts, de la faune et des pêches 	
V) L'état d'avancement vers l'objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour suivre l'évolution vers l'objectif)	
La liste des espèces de plantes connues est disponible au niveau des différents instituts de recherche, des universités, de l'Herbier National, etc.	

VI) les problèmes rencontrés pour atteindre cet objectif

- Les contraintes sont au niveau de la vulgarisation des nouvelles espèces découvertes et la centralisation (compilation) de ces informations pertinentes.
- Insuffisance de financement pour la recherche taxonomique.
- Manque de renforcement des capacités des jeunes taxonomistes

VII) Autres informations pertinentes**Quelques 27 espèces de plantes ont été nouvellement découvertes, telles que:**

Kupea martinetegei, Coffea montekupensis, Coffea bakossii, Diospyros kupensis, Ledermanniella onanae, Dorstenia poinsettiiifolia var. etugaeana, Psychotria martinetegei, etc.

Encadré XXV.

Objectif 2.	Faire une évaluation préliminaire de la situation de conservation de toutes les espèces connues de plantes, au niveau national, régional et international.
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif général ci-dessus a-t-il été fixé?	
a) Oui	<input checked="" type="checkbox"/>
b) Non	<input type="checkbox"/>
Veillez préciser	
<p>Mais cela a été fait principalement dans les écosystèmes spécifiques et pour des espèces particulières d'importance économique telles que <i>l'Irvingia gabonensis, le Coula edulis, le Gnetum spp., le Prunus africana, le Yohimbe spp., etc</i></p> <p>Au niveau de l'Herbier National, la publication dans une liste de contrôle de la situation de conservation des espèces.</p>	
II) l'objectif général ou national a-t-il été intégré dans les plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	<input checked="" type="checkbox"/>
b) Non	<input type="checkbox"/>
Veillez préciser	
<p>Au sein de certains projets tels que:</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Stratégie et le Plan Action National sur la Diversité biologique, NBSAP - Programme Mont Cameroun - Jardin Botanique de Limbe - Et autres programmes de recherche (ICRAF, IRAD, CIFOR, etc.) 	
III) Situation actuelle (veillez indiquer la situation actuelle en relation avec cet objectif)	
les chercheurs découvrent de nouvelles espèces au Cameroun.	
IV) Mesures prises pour atteindre l'objectif (veillez indiquer les activités, les mesures législatives et autres mesures prises en vue d'atteindre l'objectif)	
Les activités d'inventaires menées au sein de différents instituts de recherche et autres ONG internationales oeuvrant dans le secteur, notamment le WWF et les Universités, pour des besoins académiques (thèses, rapports, etc.).	

V) l'état d'avancement vers l'objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour suivre l'évolution vers l'objectif)

Une liste de contrôle comprenant toutes les espèces.
Les critères sont ceux de l'UICN. Les indicateurs sont : le degré de dégradation du couvert végétal et la rareté des individus

VI) les problèmes rencontrés pour atteindre cet l'objectif

Moyens matériel et financier limités pour réaliser certaines activités.

VII) Autres informations pertinentes

Cet objectif n'est pas un programme national, mais seulement un élément dans la publication de la liste de contrôle régionale de la flore

Informations disponibles pour des espèces usuelles à fort potentiel socio- économique. Mais peu d'informations sur les autres espèces qui pourraient disparaître de fait de la dégradation de l'écosystème ou des perturbations environnementales.

-

Encadré XXVI.

Objectif 3. Elaborer des modèles et des protocoles pour la conservation et l'utilisation durable des plantes, sur la base de la recherche et des expériences pratiques.

I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif général ci-dessus a-t-il été fixé?

- a) Oui
b) Non

X

Veillez préciser

-

II) l'objectif général ou national a-t-il été intégré dans les plans, programmes et stratégies pertinents?

- a) Oui
b) Non

X

Veillez préciser

Cependant, il existe un environnement favorable, notamment la loi forestière no. 94/01 et la loi-cadre et la collaboration avec les instituts internationaux et les ONG.

III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle en relation avec cet objectif)

Pas disponible

IV) Les mesures prises en vue d'atteindre cet objectif (veuillez indiquer les activités, les mesures législatives et autres mesures prises en vue d'atteindre l'objectif)

Pas disponible

V) l'état d'avancement vers l'objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour suivre l'évolution vers l'objectif)

-

VI) les problèmes rencontrés pour atteindre cet objectif

Contraintes liées au renforcement des capacités.

VII) Autres informations pertinentes

-

Encadré XXVII.

Objectif 4. Conserver effectivement au moins dix pourcent de chaque région écologique du monde.

I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif général ci-dessus a-t-il été fixé?

a) Oui	X
b) Non	

Veillez préciser

Disposition de la loi forestière actuelle du janvier 1994 qui stipule que 30 % de la superficie du territoire national soit converti en aires protégées représentant les différents écosystèmes écologiques du Cameroun.

II) l'objectif général ou national a-t-il été intégré dans les plans, programmes et stratégies pertinents?

a) Oui	X
b) Non	

Veillez préciser

Dans le cadre des différents programmes de conservation tels que le PSFE et chaque parc national élabore son plan de gestion alors que de nouveaux parcs sont en cours de création.

III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle en relation avec cet objectif)

A présent, plus de 17 % de la superficie du territoire national, représentant les différents écosystèmes du Cameroun, est convertie en aires protégées.

IV) Les mesures prises en vue d'atteindre cet objectif (veuillez indiquer les activités, les mesures législatives et autres mesures prises en vue d'atteindre l'objectif)

L'existence des aires protégées et la de nouvelles aires protégées en cours création.

V) l'état d'avancement vers l'objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour suivre l'évolution vers l'objectif)

Nombre croissant des parcs ou réserves créés.

VI) les problèmes rencontrés pour atteindre cet objectif

- Croissance démographique élevée
- Non maîtrise des objectifs de la conservation par les populations rurales qui sont essentiellement des agriculteurs et des éleveurs
- Manque d'appui matériel et financier pour les activités

VII) Autres informations pertinentes

Les aires protégées jadis abandonnées sont en cours de rénovation.

Encadré XXVIII.

Objectif 5. Protéger 50 % de zones les plus importantes pour la diversité végétale.	
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif général ci-dessus a-t-il été fixé?	
a) Oui	X
b) Non	
Veillez préciser	
Les plans de gestion de quatre réserves ont été adoptés. Il s'agit notamment des réserves de: Dja, Korup, Waza et Campo.	
II) l'objectif général ou national a-t-il été intégré dans les plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	X
b) Non	
Veillez préciser	
- NBSAP	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle en relation avec cet objectif)	
A présent, 18 % de la superficie du territoire national, représentant les différents écosystèmes du Cameroun, est convertie en aires protégées.	
IV) Les mesures prises en vue d'atteindre cet objectif (veuillez indiquer les activités, les mesures législatives et autres mesures prises en vue d'atteindre l'objectif)	
Au sein des différents programmes de conservation tels que le PSFE, chaque parc national élabore son plan de gestion et de nouveaux parcs voient le jour.	
V) l'état d'avancement vers l'objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour suivre l'évolution vers l'objectif)	
<ul style="list-style-type: none">- Augmentation du nombre des parcs ou réserves créés.- Implication des populations locales dans les plans de gestion.	
VI) les problèmes rencontrés pour atteindre cet objectif	
<ul style="list-style-type: none">- Croissance démographique élevée- Non maîtrise des objectifs de la conservation par les populations rurales qui exercent surtout des activités agro – pastoralistes- Manque d'appui matériel et financier pour les activités	
VII) Autres informations pertinentes	

Encadré XXIX.

Objectif 6. Gérer au moins 30 % des terres de production conformément aux règles qui régissent la conservation de la diversité végétale.	
I) Objectif national: un objectif national correspondant à l'objectif général ci-dessus a-t-il été fixé?	
a) Oui b) Non	a) Oui b) Non
Veillez préciser <ul style="list-style-type: none">- Plan national de mise en valeur des terres relevant des zones forestières- Certification des forêts- Unités Forestières d'Aménagement, (UFA) pour la gestion durable des parcelles des forêts	
II) L'objectif général ou national a-t-il été intégré dans les plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui b) Non	X
Veillez préciser <ul style="list-style-type: none">- Plan National d'Action Forestier- Plan National de Gestion de l'Environnement- Définition des pistes de transhumance pour éviter non seulement les conflits agro – pastoraux mais aussi que le bétail passe dans les parcs (mesures sanitaires)- Autres projets (DPGT en zone cotonnière, etc.)	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle en relation avec cet objectif) Zones où les activités de production (agricoles, pastorales, etc.) sont menées restent délimitées	
IV) Les mesures prises en vue d'atteindre cet objectif (veuillez indiquer les activités, les mesures législatives et autres mesures prises en vue d'atteindre l'objectif) <ul style="list-style-type: none">- Plan national de mise en valeur des terres relevant des zones forestières- Certification des forêts- Unités Forestières d'Aménagement, (UFA) pour la gestion durable des parcelles des forêts	
V) l'état d'avancement vers l'objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour suivre l'évolution vers l'objectif) <ul style="list-style-type: none">- Plan de gestion adopté des aires protégées existant- Décrets de classement des nouvelles aires protégées	
VI) les problèmes rencontrés pour atteindre cet objectif <ul style="list-style-type: none">- Conflit entre les activités de conservation et les intérêts d'autres intervenants;- Faibles capacités institutionnelles- Pression démographique	
VII) Autres informations pertinentes	

Encadré XXX.

Objectif 7. Soixante pour cent des espèces menacées du monde conservées <i>In-situ</i>.	
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif général ci-dessus a-t-il été fixé?	
a) Oui	X
b) Non	
Veillez préciser	
Le Cameroun en tant que partie au CITES a pris des mesures d'envergure pour protéger les espèces menacées in situ en faisant usage de la liste rouge des espèces menacées dressée par l'UICN.	
II) L'objectif général ou national a-t-il été intégré dans les plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	X
b) Non	
Veillez préciser	
Les programmes sont élaborés en collaboration avec des ONG ou organisations internationales telles que WWF, UNESCO, UICN, etc., pour la conservation in situ des espèces menacées.	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle en relation avec cet objectif)	
Plusieurs espèces menacées sont conservées (lion, éléphant, panthère, gorille, chimpanzé, autruche, etc.).	
IV) Les mesures prises en vue d'atteindre cet objectif (veuillez indiquer les activités, les mesures législatives et autres mesures prises en vue d'atteindre l'objectif)	
La liste des espèces menacées a été publiée et les différents intervenants tels que le secteur du transport (CAMRAIL), les ONG (LAGA, WWF, etc.) travaillent en étroite collaboration. En outre, la loi forestière et faunique de janvier 1994 est très rigoureuse à l'égard des délinquants.	
V) L'état d'avancement vers l'objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour suivre l'évolution vers l'objectif)	
Augmentation de la population des espèces menacées, ex. les éléphants dont on demande souvent la déclassification de la liste CITES.	
VI) les problèmes rencontrés pour atteindre cet objectif	
Il existe des contraintes: <ul style="list-style-type: none">- Le braconnage- Insuffisance de garde-chasses- Déploiement inadéquat des gardiens chargés de la protection des animaux- Manque de motivations pour les éco-gardes- Manque d'équipement pour les opérations de lutte contre le braconnage- Implication inadéquate des communautés locales- Fragmentation des habitats.	
VII) Autres informations pertinentes	
Certaines ONG internationales, en particulier le WWF, WCS, LAGA, UICN, etc, sont très impliquées et font des résultats palpables,	

Encadré XXXI.

Objectif 8. Faire figurer 60 % des espèces végétales menacées dans les collections Ex-situ accessibles, de préférence dans le pays d'origine, et 10 % de ce nombre inclus dans des programmes de recouvrement et de restauration.	
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif général ci-dessus a-t-il été fixé?	
a) Oui	X
b) Non	
Veillez préciser	
La SNPAB du Cameroun précise la nécessité de préserver les espèces menacées dans les banque de gènes (jardins botaniques) et les centres de recherche. Toutefois, des programmes de grande envergure de recouvrement et de restauration sont mis en œuvre dans le domaine de la régénération forestière.	
II) l'objectif général ou national a-t-il été intégré dans les plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	X
b) Non	
Veillez préciser	
Des programmes de réhabilitation et de restauration sont élaborés au sein des projets ou des instituts de recherche, notamment: <ul style="list-style-type: none">- Le Jardin Botanique de Limbe pour le <i>Gnetum spp.</i>, <i>Prunus africana</i>, etc- Le programme de recherche mené à l'ICRAF sur la domestication de l'<i>Irvingia gabonensis</i>, <i>Coula edulis</i>, <i>Gnetum spp.</i>, <i>Prunus africana</i>, <i>Yohimbe spp.</i>, etc- Et quelques initiatives prises par l'ANAFOR et d'autres ONG locales	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle en relation avec cet objectif)	
Les espèces végétales menacées telles que <i>Irvingia gabonensis</i> , <i>Coula edulis</i> , <i>Gnetum spp.</i> , <i>Prunus africana</i> , <i>Yohimbe spp.</i> sont soumises à des programmes de réhabilitation et de restauration. Ces espèces végétales sont maintenant accessibles ex-situ dans le cadre de l'agro – écosystème de production des agriculteurs.	
IV) Les mesures prises en vue d'atteindre cet objectif (veuillez indiquer les activités, les mesures législatives et autres mesures prises en vue d'atteindre l'objectif)	
<ul style="list-style-type: none">- Elaboration des programmes de recherche- Implication des différents intervenants- Environnement favorable pour la recherche	
V) l'état d'avancement vers l'objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour suivre l'évolution vers l'objectif)	
<ul style="list-style-type: none">- Nombre d'espèces végétales menacées domestiquées- Niveau de leur adoption par les petits exploitants agricoles	
VI) les problèmes rencontrés pour atteindre cet objectif	
Les problèmes sont d'ordre technique et financier, ce qui requiert le renforcement des capacités des petits exploitants agricoles, des agents de vulgarisation et des chercheurs	
VII) Autres informations pertinentes	

Encadré XXXII .

Objectif 9. Conserver soixante-dix pour cent de la diversité génétique des plantes et d'autres espèces végétales d'importance socio-économique et maintenir les connaissances indigènes et locales y relatives.	
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif général ci-dessus a-t-il été fixé?	
a) Oui	
b) Non	X
Veillez préciser	
L'existence de la politique agricole nationale et la stratégie nationale de développement rural ainsi que la SNPAB	
II) l'objectif général ou national a-t-il été intégré dans les plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	X
b) Non	
Veillez préciser	
SNPAB	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle en relation avec cet objectif)	
Les espèces deviennent de plus en plus des cultures de rapport bien que certaines espèces disparaissent du fait de l'introduction des espèces améliorées par des chercheurs nationaux et des chercheurs étrangers.	
IV) Les mesures prises en vue d'atteindre cet objectif (veuillez indiquer les activités, les mesures législatives et autres mesures prises en vue d'atteindre l'objectif)	
Il ya eu plusieurs programmes de vulgarisation et de sensibilisation en faveur des communautés rurales.	
V) l'état d'avancement vers l'objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour suivre l'évolution vers l'objectif)	
<ul style="list-style-type: none">- Le Cameroun est le grenier de la région d'Afrique Centrale malgré le fait que certains régions sont touchés par la sécheresse et l'inondation.- Abondance des denrées alimentaires au marché et les différents points de sorties du pays	
VI) les problèmes rencontrés pour atteindre cet objectif	
<ul style="list-style-type: none">- Des risques environnementaux fréquents (la sécheresse, l'inondation, les attaques des sauterelles et des oiseaux)	
VII) Autres informations pertinentes	
A cause de l'introduction des nouvelles espèces, les espèces de cultures locales sont menacées d'extinction et les connaissances indigènes ou autochtones sont rarement prises en compte.	

Encadré XXXIII.

Objectif 10. Mettre en place des plans de gestion d'au moins 100 principales espèces étrangères ou exotiques qui menacent les plantes, les communautés végétales ainsi que les habitats et les écosystèmes associés	
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif général ci-dessus a-t-il été fixé?	
a) Oui	
b) Non	X
Veillez peéciser	
II) l'objectif général ou national a-t-il été intégré dans les plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	
b) Non	X
Veillez préciser	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle en relation avec cet objectif)	
Deux ou trois principales espèces étrangères peuvent être considérées, notamment <i>Eupatorium odoratum</i> .	
IV) Les mesures prises en vue d'atteindre cet objectif (veuillez indiquer les activités, les mesures législatives et autres mesures prises en vue d'atteindre l'objectif)	
Des mesures sont prises par l'IRAD pour atténuer les effets négatifs de certaines espèces étrangères dans l'écosystème agricole	
V) l'état d'avancement vers l'objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour suivre l'évolution vers l'objectif)	
VI) les problèmes rencontrés pour atteindre cet objectif	
Insuffisance de capacités pour mener les études et le suivi.	
VII) Autres informations pertinentes	

Encadré XXXIV.

Objectif 11. S'assurer qu'aucune espèce de flore sauvage n'est menacée par le commerce international	
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif général ci-dessus a-t-il été fixé?	
a) Oui	X
b) Non	
Veillez préciser	
<ul style="list-style-type: none"> - Des mesures rigoureuses du gouvernement ont été imposées à ceux qui exploitent de manière précaire certaines espèces de plantes sauvages telles que le Gnetum africana, Prunus africana, Yohimbe ssp. etc. qui sont massivement exploitées - Des programmes de régénération de certaines espèces de flore sauvage ont été institués - La domestication du Gnetum africana, Prunus africana, Yohimbe spp. 	
II) l'objectif général ou national a-t-il été intégré dans les plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	
b) Non	X

Veillez préciser

Toutefois, des agents de l'environnement et des forêts font des contrôles aux ports d'arrivée ou d'entrée au Cameroun (ports, aéroports) et à d'autres postes de contrôle terrestres.

III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle en relation avec cet objectif)

Le Gnetum sp, Coula edulis, Prunus africana and Yohimbe sont massivement exportés.

Les statistiques de la FAO, 2002, indiquent:

- Le volume de vente total du *Gnetum africanum* au Cameroun est de 44 427 tonnes en 1997 pour 1 591 017 000 FCFA avec une marge hebdomadaire de 104 575 FCFA par commerçant. Sur le plan international, 50 % du volume des exportations africaines proviennent du Cameroun, soit 300 tonnes.
- La valeur de vente du *Ricinodendron heudelotii* est de 227 344 290 FCFA en 1997 et de 323 691 865 en 1998 pour 146 747 tonnes et 174 189 tonnes respectivement.
- Les ventes du *Irvingia spp* sont de 160 000 000 FCFA en 1998.
- Les exportations d'autres produits forestiers non ligneux en 2000 et 2001 sont de : 13 tonnes (cola), 270,181 tonnes (ébène), 244,120 tonnes (*pygeum*), 554,383 tonnes (*voacanga*), 78,685 tonnes (*yohimbe*).

IV) Les mesures prises en vue d'atteindre cet objectif (veuillez indiquer les activités, les mesures législatives et autres mesures prises en vue d'atteindre l'objectif)

Les contrôles sont faits aux postes de contrôle

V) l'état d'avancement vers l'objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour suivre l'évolution vers l'objectif)

L'exploitation frauduleuse est atténuée

VI) les problèmes rencontrés pour atteindre cet objectif

- Activités illégales croissantes
- Insuffisance du personnel
- Déploiement inadéquat du personnel
- Manque de motivation du personnel
- Manque d'équipement pour mener les opérations
- Non-implication des communautés locales

VII) Autres informations pertinentes

Pas d'objectif, mais certaines dispositions de la loi forestière du janvier 1994 et ses décrets d'application mettent l'accent sur l'utilisation et l'exploitation des ressources génétiques.

Encadré XXXV.

Objectif 12. S'assurer que 30 % des produits d'origine végétale sont tirés de sources durablement gérées.	
I) Objectif national: un objectif national correspondant à l'objectif général ci-dessus a-t-il été fixé?	
a) Oui	
b) Non	X
Veillez préciser	
II) l'objectif général ou national a-t-il été intégré dans les plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	
b) Non	X
Veillez préciser	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle en relation avec cet objectif)	
IV) Les mesures prises en vue d'atteindre cet objectif (veuillez indiquer les activités, les mesures législatives et autres mesures prises en vue d'atteindre l'objectif)	
Pas encore développées	
V) l'état d'avancement vers l'objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour suivre l'évolution vers l'objectif)	
VI) Contraintes liées à l'atteinte de l'objectif	
<ul style="list-style-type: none"> - Manque de connaissance et d'informations accessibles - Manque d'intégration des questions de diversité biologique dans les autres secteurs - Capacités d'action insuffisantes, en raison de la faiblesse institutionnelle - Manque de synergies et de collaboration entre le personnel en charge de la recherche et manque d'initiatives de la part du gouvernement 	
VII) Autres informations pertinentes	
Le pays est en voie d'instituer les critères de la certification forestière	

Encadré XXXVI.

Objectif 13. Mettre un terme à la diminution des ressources végétales, des connaissances, des innovations et des pratiques indigènes et locales associées qui soutiennent la subsistance durable, la sécurité alimentaire et les services médicaux.	
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif général ci-dessus a-t-il été fixé?	
a) Oui	
b) Non	X
Veillez préciser	
II) l'objectif général ou national a-t-il été intégré dans les plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	
b) Non	X

Veillez préciser	
Mais au sein des instituts de recherche et au niveau des ONG il y a une prise de conscience gradissante et des efforts sont déployés pour réfléchir au déclin des ressources végétales, des connaissances, des innovations et des pratiques indigènes et locales connexes qui soutiennent la subsistance durable, la sécurité alimentaire et les soins de santé locaux.	
III) Situation actuelle (veillez indiquer la situation actuelle en relation avec cet objectif)	
Certaines ressources végétales locales et les connaissances et pratiques indigènes et locales associées sont menacées par les nouvelles technologies et les innovations.	
IV) Les mesures prises en vue d'atteindre cet objectif (veillez indiquer les activités, les mesures législatives et autres mesures prises en vue d'atteindre l'objectif)	
V) l'état d'avancement vers l'objectif (veillez préciser les indicateurs utilisés pour suivre l'évolution vers l'objectif)	
VI) les problèmes rencontrés pour atteindre cet objectif	
<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'engagement de la part de la communauté scientifique; - Manque d'éducation publique et de sensibilisation - Insuffisance de la sensibilisation du public et de l'implication des parties prenantes limitées - Insuffisance de l'utilisation des connaissances traditionnelles et scientifiques 	
VII) Autres informations pertinentes	
<p>Toutefois, plusieurs actions ont été entreprises sans concertation réelle entre tous les acteurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le CEN (<i>Cameroon Ethnobotany Network</i>) travaille en vue de mettre sur pied une plateforme de concertation entre les différents acteurs pour valoriser le savoir-faire traditionnel ; - Dans son plan stratégique, le Ministère de la Santé Public (MINSANTE) a intégré la composante médecine traditionnelle comme axe prioritaire à développer. 	

Encadré XXXVII .

Objectif 14. Incorporer l'importance de la diversité végétale et la nécessité de sa préservation dans les programmes de communication, d'éducation et de sensibilisation.	
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif général ci-dessus a-t-il été fixé?	
a) Oui b) Non	 x
Veillez préciser	
II) l'objectif général ou national a-t-il été intégré dans les plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui b) Non	a) Oui b) Non x
Veillez préciser	
III) Situation actuelle (veillez indiquer la situation actuelle en relation avec cet objectif)	

<p>Certains projets ont été réalisés dans le cadre des projets ponctuels de sensibilisation des communautés sur l'importance de la diversité biologique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet OUA sur l'inventaire national des plantes médicinales; - Le projet Orchidées (Université de Yaoundé- Herbar National) 	
<p>IV) Les mesures prises en vue d'atteindre cet objectif (veuillez indiquer les activités, les mesures législatives et autres mesures prises en vue d'atteindre l'objectif)</p>	
<p>V) l'état d'avancement vers l'objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour suivre l'évolution vers l'objectif)</p>	
<p>VI) les problèmes rencontrés pour atteindre cet objectif</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque d'intégration - Participation limitée du secteur public et des parties prenantes - Manque de partenariat effectif 	
<p>VII) Autres informations pertinentes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les programmes sont actuellement en cours d'élaboration et les campagnes d'information et de sensibilisation du public sont entreprises pendant la commémoration des journées internationales (Environnement, diversité biologique, désertification, etc.). - Une Sous –Direction de sensibilisation a été créée au Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature - Des mesures sont en cours pour relancer le centre d'échange d'information (CHM) 	

Encadré XXXVIII.

<p>Objectif 15. Augmenter le nombre de personnes formées qui travaillent dans des installations appropriées de conservation de plantes a augmenté, compte tenu des besoins nationaux, en vue d'atteindre les objectifs de cette Stratégie.</p>	
<p>I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif général ci-dessus a-t-il été fixé?</p>	
<p>a) Oui</p> <p>b) Non</p>	<p>X</p>
<p>Veillez préciser</p>	
<p>II) l'objectif général ou national a-t-il été intégré dans les plans, programmes et stratégies pertinents?</p>	
<p>a) Oui</p> <p>b) Non</p>	<p>X</p>
<p>Veillez préciser</p>	
<p>III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle en relation avec cet objectif) Capacités humaines disponibles, mais manque d'infrastructures</p>	
<p>IV) Les mesures prises en vue d'atteindre cet objectif (veuillez indiquer les activités, les mesures législatives et autres mesures prises en vue d'atteindre l'objectif) Il existe un environnement favorable</p>	

V) l'état d'avancement vers l'objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour suivre l'évolution vers l'objectif)	
VI) les problèmes rencontrés pour atteindre cet objectif	
VII) Autres informations pertinentes	
- le BDCPC de concert avec ses partenaires étrangers a organisé des stages de formation sur le terrain sur la taxonomie botanique à l'intention des stagiaires des différentes institutions publiques et privées.	

Encadré XXXIX.

Objectif 16. Les réseaux d'activités de conservation des plantes créés ou renforcés au niveau national, régional et international.	
I) Objectif national: un objectif national correspondant à l'objectif général ci-dessus a-t-il été fixé?	
a) Oui	X
b) Non	
Veillez préciser	
<ul style="list-style-type: none"> - Réseau des Aires Protégées de l'Afrique Centrale (RAPAC) - COMIFAC et son plan de convergence - Initiative Environnementale du NEPAD 	
II) l'objectif général ou national a-t-il été intégré dans les plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	X
b) Non	
Veillez préciser	
- Création des réseaux des aires protégées transfrontalières ex. Takamanda, Korup, Tchabal Balbo, Sangha Tri-national	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle en relation avec cet objectif)	
<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du nombre de réseaux des aires protégées - Concertation accrue entre les Etats voisins sur la gestion des aires protégées - Création du COMIFAC - Prise en compte effective des activités de conservation des plantes sont. 	
IV) Les mesures prises en vue d'atteindre cet objectif (veuillez indiquer les activités, les mesures législatives et autres mesures prises en vue d'atteindre l'objectif)	
Projets et programmes mis en oeuvre par le gouvernement et ses partenaires	
V) l'état d'avancement vers l'objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour suivre l'évolution vers l'objectif)	
<ul style="list-style-type: none"> - Les programmes sous-régionaux intégrés dans les programmes et plans nationaux - Programme Sectoriel Forêt Environnement 	
VI) les problèmes rencontrés pour atteindre cet objectif	
<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de financement - Manque de synergies entre les intervenants - Absence de mesures économiques incitatives pour les populations locales 	

VII) Autres informations pertinentes

Bien qu'il existe un programme qui nécessite l'implication de plusieurs donateurs dit Programme Sectoriel Forêt Environnement (PSFE), la composante environnement continue de bénéficier d'une moindre attention.

Encadré XL.

Veillez donner les précisions ci-dessous sur la mise en oeuvre de cette stratégie en mettant un accent particulier sur:

a) les résultats et les impacts des actions prises;

- publication sur la flore du Cameroun
- La végétation de Campo et la réserve forestière d'Ijagham et la table de peuplement des nouvelles espèces ont également été découvertes
- Existence d'une liste de contrôle
- Augmentation du nombre des aires protégées
- Implication des populations locales dans la gestion des aires protégées à travers le plan de gestion,
- Adoption du plan de gestion de certaines aires protégées
- Conservation d'un grand nombre d'espèces menacées
- Implication de nombreux intervenants dans la gestion des aires protégées
- augmentation du nombre d'espèces végétales menacées domestiquées
- Prise de mesures restrictives rigoureuses relatives aux espèces de plantes sauvages surexploitées
- Réduction de la récolte illégale d'espèces de plantes sauvages à des fins commerciales.

b) Contribution à l'atteinte des objectifs du Plan Stratégique de la Convention;

- Augmentation de la superficie des aires protégées
- Implication des populations locales dans la gestion et la surveillance
- Contribution à la préservation des espèces menacées par l'entremise de la conservation in-situ et ex-situ
- Baisse du commerce international des espèces sauvages de flore menacées
- Amélioration de la gestion des terres.

c) Contribution à l'atteinte de l'objectif 2010;

- Réduction des pertes de la diversité biologique à travers la domestication des espèces menacées
- Réduction de l'empiètement sur les aires protégées par l'octroi des motivations des aux populations locales

d) Avancement dans la mise en oeuvre stratégies et plans d'action national sur la diversité biologique ;

- Prise de conscience accrue et sensibilisation sur les différents écosystèmes et les biens et services qu'ils produisent
- Mise en oeuvre par plusieurs intervenants des activités de conservation contenues dans le NBSAP à travers les différents programmes

e) Contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement du Millénaire;

- Les programmes mis en oeuvre à l'intention des populations riveraines des aires protégées ont contribué à la réduction de la pauvreté en créant d'autres activités génératrices de revenus
- Les biens et services de la diversité biologique sont progressivement incorporés dans l'ODM

f) Contraintes rencontrées lors de la mise en oeuvre.

- Instabilité institutionnelle et faible capacité institutionnelle
- Manque de transfert de technologie
- Insuffisance de financement
- Ressources humaines inadéquates

Approche basée sur les écosystèmes

L'approche basée sur les écosystèmes est une stratégie de gestion intégrée des terres, de l'eau et des ressources vivantes, qui œuvre pour la promotion de la conservation et l'utilisation durable dans l'équité. L'application de cette approche permettra de concilier les trois objectifs définis par la Convention. A sa deuxième assemblée, la Conférence des parties a affirmé que l'approche basée sur les écosystèmes est le principal cadre d'action conformément à la Convention (décision II/8). La Conférence des parties a, à sa cinquième assemblée, entériné la description de l'approche basée sur les écosystèmes et des directives opérationnelles et recommandé l'application des principes et autres directives de l'approche basée sur les écosystèmes. La septième Conférence des parties a convenu que la priorité de l'heure devait être la facilitation de la mise en œuvre de l'approche basée sur les écosystèmes. Veuillez communiquer des informations exactes en répondant aux questions ci-après.

3. 1 Votre pays applique-t-il l'approche basée sur les écosystèmes, en tenant compte des principes et directives contenus dans l'annexe de la décision V/6? (Décision V/6)	
a) Non	<input type="checkbox"/>
b) Non, mais son application est envisagée	<input type="checkbox"/>
c) Oui, certains aspects sont appliqués	<input checked="" type="checkbox"/>
d) Oui, la majeure partie est appliquée	<input type="checkbox"/>

4. Votre pays élabore-t-il des formules pratiques découlant de l'approche basée sur les écosystèmes en vue de l'élaboration des politiques et législations nationales et de la mise en œuvre des activités, adaptées au contexte local, national et régional ? (Décision V/6)	
a) Non	<input type="checkbox"/>
b) Non, mais cet exercice est envisagé	<input checked="" type="checkbox"/>
c) Oui, des formules pratiques ont été élaborées en vue de l'application de certains principes de l'approche basée sur les écosystèmes	<input type="checkbox"/>
d) Oui, des formules pratiques ont été élaborées en vue de l'application de la plupart des principes de l'approche basée sur les écosystèmes	<input type="checkbox"/>

5. Votre pays renforce-t-il les capacités pour l'application de l'approche basée sur les écosystèmes et fournit-il un appui technique et financier pour le renforcement des capacités dans l'optique de l'application de l'approche basée sur les écosystèmes? (Décision V/6)	
a) Non	<input checked="" type="checkbox"/>
b) Oui, à l'intérieur du pays	<input type="checkbox"/>
c) Oui, y compris en apportant son appui à d'autres Parties	<input type="checkbox"/>

6. Votre pays a-t-il œuvré pour la promotion de la coopération régionale en appliquant l'approche basée sur les écosystèmes au-delà des frontières nationales? (Décision V/6)	
a) Non	<input type="checkbox"/>
b) Oui, une coopération informelle (donner des détails ci-dessous)	<input type="checkbox"/>
c) Oui, une coopération formelle (donner des détails ci-dessous)	<input checked="" type="checkbox"/>

Autres commentaires sur la coopération régionale en ce qui concerne l'application de l'approche basée sur les écosystèmes au-delà des frontières nationales.	
<p>Dans le cadre de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT), - La Commission des Forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) et son Plan de Convergence, - L'Ecosystème Forestier d'Afrique centrale (ECOFAC), - Les Grands écosystèmes marins du Golfe de Guinée, - Le Programme régional pour l'environnement d'Afrique centrale (CARPE), - Le Centre d'échanges; - Le Projet de gestion des mangroves. 	

1 Notez que certaines des questions suivies d'un astérisque ont déjà été traitées dans le deuxième rapport national et certains rapports thématiques.

7. Votre pays facilite-t-il l'échange d'expériences, le renforcement des capacités, le transfert des technologies et la sensibilisation pour accompagner la mise en oeuvre de l'approche basée sur les écosystèmes? (Décisions VI/12 et VII/11)	
a) Non	
b) Non, certains programmes sont en cours d'élaboration	
c) Oui, la mise en oeuvre de certains programmes est en cours (donner des détails ci-dessous)	X
d) Oui, la mise en oeuvre de programmes significatifs est en cours (veuillez fournir des détails ci-dessous).	
Autres commentaires sur la facilitation de l'échange d'expériences, du renforcement des capacités, du transfert des technologies et de la sensibilisation pour accompagner la mise en oeuvre de l'approche basée sur les écosystèmes	
Dans le cadre des projets mentionnés ci-dessus, des ateliers, la sensibilisation et d'autres mécanismes d'échange d'informations facilitent la mise en oeuvre de l'approche basée sur les écosystèmes, mais l'insuffisance de fonds constitue un handicap, ce d'autant qu'elle affecte le fonctionnement du Centre d'échanges.	

8. Votre pays a-t-il créé un cadre propice à la mise en oeuvre de l'approche basée sur les écosystèmes, y compris par l'élaboration de cadres institutionnels appropriés? (décision VII/11)	
a) Non	
b) Non, mais des politiques et programmes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, certains politiques et programmes ont été élaborés (donner des détails ci-dessous)	X
d) Oui, d'importants politiques et programmes existent (donner des détails ci-dessous)	
Autres commentaires sur la création d'un cadre propice à la mise en oeuvre de l'approche basée sur les écosystèmes, y compris par l'élaboration de cadres institutionnels appropriés	
- La Stratégie et le Plan d'Action national sur la Diversité biologique ont été élaborés mais leur mise en oeuvre est entravée par l'insuffisance des fonds.	

C. . ARTICLES DE LA CONVENTION
Article 5 – Coopération

9. Votre pays coopère-t-il activement avec d'autres Parties pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans les zones ne relevant pas de sa juridiction nationale?	
a) Non	
b) Oui, une coopération bilatérale (veuillez fournir des détails ci-dessous)	X
c) Oui, une coopération multilatérale (veuillez fournir des détails ci-dessous)	X
d) Oui, une coopération régionale et/ou sous-régionale (veuillez fournir des détails ci-dessous)	X
e) Oui, d'autres formes de coopération (veuillez fournir des détails ci-dessous)	X
Autres commentaires sur la coopération avec d'autres Parties pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans les zones ne relevant pas de sa juridiction nationale.	
<ul style="list-style-type: none"> - Concernant la coopération bilatérale: la gestion du parc de Korup et de Takamanda en collaboration avec le Nigeria, - Concernant la coopération multilatérale: le Programme sectoriel sur les forêts et l'environnement (PSFE), le Projet sur les Ressources naturelles du Mont Cameroun en collaboration avec le Gouvernement britannique, - Concernant la coopération sous-régionale: nous avons les aires protégées transfrontalières trinacionales (en collaboration avec la République Centrafricaine, le Congo, etc.) destinées à la protection de certaines espèces telles que l'éléphant et les grands primates, la Commission du Bassin du Lac Tchad pour la gestion de la diversité biologique qui l'entoure, etc. nous avons également la COMIFAC et la CEFDHAC pour la conservation et la protection des forêts du Bassin du Congo. Les grands écosystèmes marins impliquant seize pays de la côte ouest-africaine pour la protection de la diversité biologique marine et côtière. 	

10. Votre pays collabore-t-il avec d'autres Parties dans l'élaboration de mécanismes et de réseaux régionaux, sous-régionaux ou bio-régionaux pour appuyer la mise en œuvre de la Convention? (Décision VI/27 A)	
a) Non	
b) Non, mais des concertations sont en cours	
c) Oui, certains mécanismes et réseaux ont été créés (veuillez fournir des détails ci-dessous)	X
d) Oui, les mécanismes existant ont été renforcés (veuillez fournir des détails ci-dessous)	
Autres commentaires sur l'élaboration de mécanismes et de réseaux régionaux, sous-régionaux ou bio-régionaux pour appuyer la mise en œuvre de la Convention.	
Certains mécanismes et réseaux: - Programme régional pour la gestion des informations environnementales;	

11. Votre pays prend-il des dispositions en vue de l'harmonisation des politiques et programmes nationaux visant à accroître la cohérence des politiques, les synergies et l'efficacité dans la mise en œuvre des différents accords multilatéraux sur l'environnement (AME) et des initiatives régionales pertinentes à l'échelle nationale? (Décision VI/20)	
a) Non	X
b) Non, mais des mesures sont à l'étude	
c) Oui, certaines mesures sont en cours d'élaboration (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, certaines mesures d'envergure sont en cours d'élaboration (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur l'harmonisation des politiques et des programmes à l'échelle nationale.	
L'harmonisation a été envisagée dans le cadre de la SPANB mais elle attend d'être effective.	

Encadré XLI.

<p>Apportez plus de précisions sur la mise en œuvre de cette stratégie en mettant particulièrement l'accent sur:</p> <p>a) Les résultats et l'impact des actions entreprises; b) La contribution à l'atteinte des objectifs du plan stratégique de la convention; c) La contribution à l'atteinte de l'objectif 2010; d) L'évolution dans la mise en œuvre des stratégies et plans d'action sur la diversité biologique; e) La contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement du Millénaire; f) Les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre.</p>
<p>(a) Certains inventaires ont été réalisés dans les aires protégées grâce à la coopération régionale;</p> <p>(b) La création d'aires protégées transfrontalières a permis d'aménager des couloirs pour la faune cible qui est ainsi préservée;</p> <p>(c) Peu de progrès ont été enregistrés dans la mise en œuvre des stratégies et plan d'action national sur la diversité biologique cependant, la coopération entre les ONG nationales et internationales a favorisé la recherche et la réalisation d'inventaires dans certains écosystèmes;</p> <p>(d) Concernant les contributions à l'atteinte des objectifs du millénaire, les inventaires des espèces ont permis une meilleure connaissance des espèces comestibles et médicinales;</p> <p>(e) Les principales difficultés découlent de l'absence de financement et de la méconnaissance du contenu de la stratégie par les parties prenantes.</p> <p>(f) Un meilleur outil de gestion est mis en place lorsque les différents intervenants sont impliqués; l'appauvrissement des ressources naturelles et de la diversité biologique est réduit;</p> <p>(g) La SPANB a été adoptée mais n'est pas encore convenablement mise en œuvre.</p> <p>(h) Les ressources naturelles sont peu utilisées dans la lutte contre la pauvreté.</p> <p>(i) L'instabilité qui prévaut dans la sous-région. L'insuffisance des moyens financiers et matériels. Les barrières culturelles.</p> <p>(j) L'instabilité politique</p>

Article 6 – Mesures générales de conservation et d'utilisation durable

12. Votre pays a-t-il élaboré des stratégies, plans et programmes nationaux efficaces pour servir de cadre national de mise en œuvre des trois objectifs de la Convention? (Objectif 3.1 du Plan Stratégique)	
a) Non	
b) Non, mais des stratégies, plans et programmes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, certaines stratégies, plans et programmes existent (veuillez fournir des détails ci-dessous)	
d) Oui, des stratégies, plans et programmes significatifs existent (veuillez fournir des détails ci-dessous)	X
Autres commentaires sur les stratégies, les plans et les programmes destinés à la mise en œuvre des trois objectifs de la Convention.	
<ul style="list-style-type: none"> - La SPANB a été conçue mais pas mise en oeuvre; - Les Plans nationaux des forêts et de l'environnement (PFAN); - Le Plan National de gestion de l'environnement (PNGE); - Le Programme Sectoriel Forêt-Environnement. <p>Ces nombreux projets ont tous été formulés mais leur mise en oeuvre est fortement compromise par le manque de fonds.</p>	

13. Votre pays s'est-il fixé des objectifs quantifiables dans ses stratégies et plans d'action nationaux? (décisions II/7 et III/9).	
a) Non	X
b) Non, la définition d'objectifs quantifiables est encore embryonnaire	
c) Non, mais la définition des objectifs quantifiables est à un stade avancé	
d) Oui, des objectifs pertinents existent (veuillez fournir des détails ci-dessous)	
e) Oui, des rapports sur la mise en œuvre d'objectifs pertinents sont disponibles (veuillez fournir des détails ci-dessous)	
Autres commentaires sur les objectifs fixés dans les stratégies et les plans d'action nationaux sur la diversité biologique.	
<p>L'analyse des causes immédiates et profondes ou sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique et de la dégradation des écosystèmes au Cameroun a permis l'adoption des cinq objectifs stratégiques suivants:</p> <p>Objectif stratégique n° 1:</p> <p>Réduire /stopper l'appauvrissement de la diversité biologique et la dégradation des écosystèmes à court et à moyen terme, et renverser à terme la tendance actuelle de la dégradation des écosystèmes et de l'appauvrissement de la diversité biologique, en mettant en place des systèmes de gestion de la diversité biologique écologiquement sains, socialement bénéfiques et économiquement viables.</p> <p>Objectif stratégique n° 2:</p> <p>Promouvoir les valeurs avérées de la diversité biologique et ses composantes (à court terme) et évaluer la richesse potentielle pour sensibiliser les populations sur l'importance de la diversité biologique et inciter toutes les parties prenantes à s'impliquer et à s'engager davantage dans la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et de ses composantes.</p> <p>Objectif stratégique n° 3:</p> <p>Développer et/ou renforcer les capacités de planification, de mise en oeuvre et de suivi des projets et des programmes relatifs à la diversité biologique à tous les échelons de la société, en particulier au niveau des Communautés locales.</p> <p>Objectif stratégique n° 4:</p> <p>Harmoniser les textes de loi afin d'y intégrer les exigences de la CDB.</p>	

<p>Objectif stratégique n° 5:</p> <p>Améliorer l'élaboration des projets et la mobilisation des fonds.</p> <p>Définir les objectifs par rapport aux écosystèmes du pays.</p> <p>Ces objectifs n'ont pas été quantifiés dans la SPANB étant donné que les parties prenantes doivent encore se rencontrer.</p>

<p>14. Votre pays a-t-il identifié les actions prioritaires de ses stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique?(Décision VI/27 A)</p>	
a) Non	
b) Non, mais des actions prioritaires sont en cours d'identification	
c) Oui, des actions prioritaires ont été identifiées (veuillez fournir des détails ci-dessous)	X
<p>Autres commentaires sur les actions prioritaires identifiées dans le cadre de la stratégie et du plan d'action national sur la diversité biologique.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - Les objectifs prioritaires ont été identifiés pour chaque écosystème; - Les actions prioritaires ont été identifiées pour chaque objectif; - Les principales parties prenantes concernées ont été identifiées. 	
<p>15. Votre pays a-t-il intégré la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ainsi que le partage des bénéfices dans les projets, programmes et politiques sectoriels ou intersectoriels pertinents? (Décision VI/27 A)</p>	
a) Non	
b) Oui dans certains secteurs (veuillez fournir des détails ci-dessous)	
c) Oui, dans les secteurs les plus importants (veuillez fournir des détails ci-dessous)	X
d) Oui, dans tous les secteurs (veuillez fournir des détails ci-dessous)	
<p>Autres informations sur l'intégration de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique ainsi que le partage des bénéfices dans les plans, programmes et politiques sectoriels ou intersectoriels pertinents.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - Le plan d'action sur les forêts et le plan de gestion environnementale intègrent la conservation et l'utilisation de la diversité biologique; - Le partenariat sur les forêts du Bassin du Congo comprend l'aménagement des forêts et la gestion des ressources naturelles y compris les aires protégées et les corridors; - Le partage des bénéfices: les initiatives relatives à la foresterie communautaire et aux zones d'intérêt cynégétique. Les revenus forestiers (40 % et 10 %) - L'utilisation durable de la diversité biologique: PSFE. 	

<p>16. La stratégie et le plan d'action national sur la diversité biologique (SPANB), élaborés par votre pays couvrent-ils la gestion des espèces migratoires et de leurs habitats? (Décision VI/20)</p>	
a) Oui	
b) Non	X
<p>I) Si OUI, veuillez en préciser succinctement la portée</p>	
(a) La conservation, l'utilisation durable et/ou la restauration des espèces migratoires	
(b) La conservation, l'utilisation durable et/ou la restauration des habitats des espèces migratoires, y compris les aires protégées	
(c) La réduction ou la levée des barrières ou des entraves à la migration	
(d) La recherche et la surveillance des espèces migratoires	
(e) Les mouvements transfrontaliers	
<p>II) Si NON, veuillez indiquer brièvement ci-dessous</p>	
(a) L'étendue de la couverture par votre pays des espèces migratoires à l'échelle nationale	<p>- Les sites Ramsar répertoriés dans le NBSAP seront destinés aux espèces migratoires</p>
(b) La coopération avec d'autres pays de transit depuis 2000	

	<p>- La mise en place de nouvelles initiatives de conservation transfrontalière entre le Cameroun et le Congo Brazzaville;</p> <p>- l'entérinement du réseau trinational d'aires protégées existant</p>
--	---

Diversité biologique et Changements Climatiques

17. Votre pays a-t-il mis en oeuvre des projets d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques qui intègrent la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique? (Décision VII/15)	
a) Non	<input checked="" type="checkbox"/>
b) Non, mais certains projets et programmes sont en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
c) Oui, certains projets ont été mis en oeuvre (veuillez fournir des détails ci-dessous)	<input type="checkbox"/>
Autres commentaires sur les projets d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques qui intègrent la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.	
<p>- La réponse aura été oui si la SPANB était mise en oeuvre;</p> <p>- La Communication Nationale Initiale sur les Changements Climatiques vient juste d'être entérinée mais n'a pas encore été mise en oeuvre.</p>	

18. Votre pays a-t-il facilité la coordination pour s'assurer que les projets d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques respectent les engagements pris dans le cadre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification? (Décision VII/15)	
a) Non	<input checked="" type="checkbox"/>
b) Non, mais des mécanismes pertinents sont en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
c) Oui, des mécanismes pertinents existent (veuillez fournir des détails ci-dessous)	<input type="checkbox"/>
Autres commentaires sur la coordination visant à s'assurer que les projets d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques sont conformes aux engagements pris dans le cadre de l'UNFCCC et l'UNCCD.	
<p>Cependant les actions proposées dans le cadre de la Communication Nationale Initiale sur les changements climatiques sont destinées à assurer une synergie entre les trois conventions.</p>	

Encadré XLII.

<p>Apportez plus de précisions sur la mise en oeuvre de cet article et des décisions connexes en mettant particulièrement l'accent sur:</p> <p>a) Les résultats et l'impact des actions entreprises;</p> <p>b) La contribution à l'atteinte des objectifs du plan stratégique de la convention;</p> <p>c) La contribution à l'atteinte de l'objectif 2010;</p> <p>d) L'évolution dans la mise en oeuvre des stratégies et plans d'action sur la diversité biologique;</p> <p>e) La contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement du Millénaire;</p> <p>f) Les difficultés rencontrées lors de la mise en oeuvre.</p>
<p>Aucune action n'a été entreprise (un Office national formel n'a pas encore vu le jour).</p>

Article 7 - Identification et surveillance

19. Conformément à l'article 7(a), votre pays a-t-il un programme en cours qui identifie les composantes de la diversité biologique sur les plans de la génétique, des espèces, et des écosystèmes?	
a) Non	
b) Oui, seulement des programmes choisis/partiels sur les plans de la génétique, des espèces et/ou des écosystèmes (veuillez préciser et fournir des détails ci-dessous)	X
c) Oui, des programmes complets pour les écosystèmes, et des inventaires sélectifs/partiels pour la génétique et /ou les espèces (veuillez préciser et fournir des détails ci-dessous)	
Autres commentaires sur les programmes en cours visant l'identification des composantes de la diversité biologique sur les plans de la génétique, des espèces, et des écosystèmes.	
-les ONG nationales (BDCP Cameroun et ses partenaires) et internationales ont entrepris des recherches et dressé l'inventaire des espèces dans certaines aires protégées (Takhanda, Banyang-mbo, Campo ma'an et Ejagham).	
20. Conformément à l'Article 7(b), quelles composantes de la diversité biologique identifiées conformément à l'Annexe 1 de la Convention sont-elles actuellement l'objet de programmes de surveillance systématique?	
a) au plan des écosystèmes (veuillez indiquer le pourcentage par rapport aux espaces couverts)	X
b) au plan des espèces (veuillez indiquer le nombre d'espèces par groupe taxinomique et le pourcentage de l'ensemble des espèces inventoriées dans chaque groupe)	
c) au plan génétique (veuillez indiquer le nombre et les objets des programmes de surveillance)	
Autres commentaires sur les programmes de surveillance en cours sur les plans de la génétique, des espèces et des écosystèmes.	
21. Conformément à l'Article 7(c), votre pays dispose-t-il de programmes de surveillance systématique en cours sur l'une des principales menaces ci-après à la diversité biologique?	
a) Non	
b) Oui, des espèces exotiques envahissantes (veuillez fournir des détails ci-dessous)	
c) Oui, les changements climatiques (veuillez fournir des détails ci-dessous)	
d) Oui, la pollution / l'eutrophisation (veuillez fournir des détails ci-dessous)	
e) Oui, les changements dans l'utilisation des terres / la dégradation des sols (veuillez fournir des détails ci-dessous)	X
f) Oui, la surexploitation ou l'utilisation abusive des terres (veuillez fournir des détails ci-dessous)	
Autres commentaires sur les programmes de surveillance systématique en cours sur les principales menaces à la diversité biologique.	
<ul style="list-style-type: none"> - Global Forest Watch et le gouvernement camerounais appliquent actuellement un programme de téléobservation. - Observation indépendante des activités d'exploitation forestière par les ONG nationales et Internationales 	

22. Conformément à l'Article 7 (d), votre pays dispose-t-il d'un mécanisme permettant la conservation et l'organisation des données issues des inventaires et des programmes de surveillance, et la coordination de la collecte et de la gestion des informations à l'échelle nationale?	
a) Non	<input checked="" type="checkbox"/>
b) Non, mais certains mécanismes ou systèmes sont envisagés	<input type="checkbox"/>
c) Oui, certains mécanismes ou systèmes sont en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
d) Oui, certains mécanismes ou systèmes existent (veuillez fournir des détails ci-dessous)	<input type="checkbox"/>
e) Oui, un système relativement complet existe (veuillez fournir des détails ci-dessous)	<input type="checkbox"/>
Autres Informations sur la coordination des données ainsi que la collecte et la gestion des informations.	
- Ces données proviendront des actions pertinentes de la SPANB mais celle-ci n'est pas encore mise en oeuvre.	
- Outre des ONG telles Birdlife-International, BDCP, etc. un système d'informatisation des données forestières doit encore être élaboré. Par ailleurs le centre d'échange est en cours de réhabilitation.	

23. Votre pays utilise-t-il des indicateurs pour la surveillance de la diversité biologique au plan national? (décision III/10)	
a) Non	<input checked="" type="checkbox"/>
b) Non, mais l'identification d'indicateurs potentiels est en cours (veuillez préciser)	<input type="checkbox"/>
c) Oui, certains indicateurs ont été identifiés et sont utilisés (veuillez préciser et si possible indiquer le site web où les données sont compilées et affichées)	<input type="checkbox"/>
d) Oui, un ensemble d'indicateurs relativement complet a été identifié et est utilisé (veuillez préciser et si possible indiquer le site web où les données sont compilées et affichées)	<input type="checkbox"/>
Autres informations sur les indicateurs identifiés et utilisés.	
- Certains indicateurs ont été proposés dans la SPANB pour la surveillance;	

Encadré XLIII.

<p>Apportez plus de précisions sur la mise en oeuvre de cet article et des décisions connexes en mettant particulièrement l'accent sur:</p> <p>a) Les résultats et l'impact des actions entreprises;</p> <p>b) La contribution à l'atteinte des objectifs du plan stratégique de la convention;</p> <p>c) La contribution à l'atteinte de l'objectif 2010;</p> <p>d) L'évolution dans la mise en oeuvre des stratégies et plans d'action sur la diversité biologique;</p> <p>e) La contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement du Millénaire;</p> <p>f) Les difficultés rencontrées lors de la mise en oeuvre.</p>
- L'absence d'un Observatoire national pour le suivi-évaluation de la diversité biologique

Décisions relatives à la taxonomie

24. Votre pays a-t-il élaboré un plan d'exécution des actions proposées en annexe de la décision IV /1? (Décision IV/ 1)	
a) Non	<input checked="" type="checkbox"/>
b) Non, mais un plan est en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
c) Oui, un plan existe (veuillez fournir des détails ci-dessous)	<input type="checkbox"/>
d) Oui, des rapports sur la mise en oeuvre sont disponibles (veuillez fournir des détails ci-dessous)	<input type="checkbox"/>
Autres informations sur le plan d'exécution des actions proposées en annexe de la décision IV /1.	
Ce plan n'est pas encore mis en oeuvre bien qu'il soit prévu dans le SPANB. Cependant, l'IRAD a réalisé des travaux de taxonomie grâce à son herbier national du jardin botanique de Limbé	

25. Votre pays investit-il sur le long terme dans la création d'infrastructures adéquates pour la collecte des données taxonomiques nationales? (Décision IV/1)	
a) Non	<input type="checkbox"/>
b) Oui (veuillez fournir des détails ci-dessous)	<input checked="" type="checkbox"/>
Autres Informations sur l'investissement à long terme sur la création d'infrastructures pour la collecte des données taxonomiques nationales.	
Par l'Herbier national, le Jardin botanique et les Instituts de recherche.	

26. Votre pays offre-t-il des programmes de formation en taxonomie et œuvre-t-il au renforcement de ses capacités en matière de recherche taxonomique? (Décision IV /1)	
a) Non	<input type="checkbox"/>
b) Oui (veuillez fournir des détails ci-dessous)	<input checked="" type="checkbox"/>
Autres informations sur les programmes de formation en taxonomie et les efforts de renforcement des capacités en matière de recherche taxonomique.	
<ul style="list-style-type: none"> - Formation dans les Universités d'Etat du Cameroun. - Accord du Cameroun pour participer au fonds prioritaire de solidarité du gouvernement français pour la formation des taxonomistes 	

27. Votre pays a-t-il pris des dispositions pour s'assurer que les différentes institutions chargées de dresser les inventaires sur la diversité biologique et de mener les travaux sur la taxonomie jouissent d'une stabilité financière et administrative? (Décision IV/1)	
a) Non	<input type="checkbox"/>
b) Non, mais des mesures sont envisagées	<input type="checkbox"/>
c) Oui, pour certaines institutions	<input checked="" type="checkbox"/>
d) Oui, pour la plupart des institutions	<input type="checkbox"/>

28.* Votre pays collabore-t-il avec les initiatives, institutions et partenariats régionaux, sous-régionaux et internationaux existants pour mener à bien le programme d'activités, dont l'évaluation des besoins en matière de taxonomie et l'identification des priorités au niveau régional ? (Décision VI/8)	
a) Non	<input type="checkbox"/>
b) Non, cependant des programmes conjoints sont en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
c) Oui, certains programmes conjoints sont mis en oeuvre (veuillez fournir des détails sur les programmes conjoints, y compris les conclusions des évaluations des besoins régionaux)	<input checked="" type="checkbox"/>
d) Oui, de vastes programmes conjoints sont mis en oeuvre (veuillez fournir des détails sur les programmes conjoints, en incluant les conclusions des évaluations des besoins sur le plan régional et la détermination des priorités)	<input type="checkbox"/>
Autres informations sur les actes de coopération de votre pays dans la mise en oeuvre du programme d'activités du GTI, y compris l'évaluation des besoins sur le plan régional et la détermination des priorités.	
Oui il existe un partenariat entre le jardin botanique de Kew et le Musée national de Paris	

29.* Votre pays a-t-il procédé à une évaluation des besoins et des capacités en matière de taxonomie sur le plan national, pour la mise en oeuvre de la Convention? (Annexe de la Décision VI/8)	
a) Non	
b) Oui, une évaluation initiale a été réalisée (veuillez fournir ci-dessous la liste des besoins et des capacités identifiés)	X
c) Oui, une évaluation approfondie a été réalisée (veuillez fournir ci-dessous la liste des besoins et des capacités identifiés)	
Autres commentaires sur l'évaluation au niveau national des besoins et capacités en matière de taxonomie.	
<ul style="list-style-type: none"> - Le besoin de taxonomistes aussi bien aux niveaux supérieur qu'inférieur est réel (pour les plantes et les animaux) ; - L'entretien de l'Herbier national et de l'Herbier du Jardin botanique de Limbé est indispensable; - La Création d'un musée national d'histoire s'impose. 	

*2 Les questions suivies d'un astérisque * dans cette partie sur la taxonomie sont similaires à certaines questions contenues dans les formulaires du rapport sur l'application des programmes relatifs à l'Initiative Mondiale sur la Taxonomie. Ceux des pays ayant fourni un tel rapport peuvent s'abstenir de répondre à ces questions à moins qu'ils n'apportent de nouvelles informations.*

30. * Votre pays travaille-t-il en collaboration avec d'autres Parties sur le renforcement des capacités au niveau régional ou mondial pour faciliter l'accès et la production d'informations sur la taxonomie? (Annexe de la Décision VI/8)	
a) Non	
b) Oui, des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, certaines activités sont en cours à cet effet (veuillez fournir des détails ci-dessous)	X
d) Oui, de nombreuses activités sont entreprises (veuillez fournir des détails ci-dessous)	
Autres commentaires sur le renforcement des capacités au niveau régional ou mondial pour faciliter l'accès et la production d'informations sur la taxonomie en collaboration avec d'autres Parties.	
L'Herbier national avec l'appui du CARPE (Programme régional pour l'Environnement en Afrique centrale) et le Jardin de KEW. Le renforcement des capacités pour cet herbier rentre dans le cadre d'un programme régional axé sur la conservation de la Diversité biologique du Bassin du Congo.	

31. * Votre pays a-t-il développé un soutien taxonomique en vue de la mise en oeuvre du programme de travail conformément à la Convention tel que suggéré dans la décision VI/8? (Annexe de la Décision VI/8)	
a) Non	X
b) Oui, pour la diversité biologique de la forêt (veuillez fournir des détails ci-dessous)	
c) Oui, pour la diversité biologique marine et côtière (veuillez fournir des détails ci-dessous)	
d) Oui, pour les terres arides et subhumides (veuillez fournir des détails ci-dessous)	
e) Oui, pour la diversité biologique des eaux continentales (veuillez fournir des détails ci-dessous)	
f) Oui, pour la diversité biologique des montagnes (veuillez fournir des détails ci-dessous)	
g) Oui, pour les aires protégées (veuillez fournir des détails ci-dessous)	
h) Oui, pour la diversité biologique agricole (veuillez fournir des détails ci-dessous)	
i) Oui, pour la diversité biologique des îles (veuillez fournir des détails ci-dessous)	
Autre remarques sur le développement d'un soutien taxonomique en vue de la mise en oeuvre du programme de travail conformément à la Convention	

32. * Votre pays a-t-il prévu un appui d'ordre taxonomique en vue de la mise en oeuvre des questions transversales conformément à la Convention tel que suggéré dans la Décision VI/8?	
a) Non	X
b) Oui, pour l'accès et le partage des bénéfices (veuillez fournir des détails ci-dessous)	
c) Oui, pour l'Article 8(j) (veuillez fournir des détails ci-dessous)	

d) Oui, pour l'approche basée sur les écosystèmes (veuillez fournir des détails ci-dessous)	
e) Oui, pour l'évaluation des impacts, la surveillance et les indicateurs (veuillez fournir des détails ci-dessous)	
f) Oui, pour les espèces exotiques envahissantes (veuillez fournir des détails ci-dessous)	
g) Oui, pour d'autres questions (veuillez fournir des détails ci-dessous)	
Autres commentaires sur le développement d'un soutien taxonomique en vue de la mise en œuvre des questions transversales conformément à la Convention.	

Article 8 - Conservation *In-situ* [à l'exception des paragraphes (a) à (e), (h) et (j)]

33. Conformément à l'article 8(i), votre pays a-t-il mis en place un cadre qui concilie les pratiques actuelles et la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses composantes?	
a) Non	
b) Non, mais d'éventuelles mesures sont en cours d'identification	
c) Oui, certaines mesures ont été entreprises (veuillez fournir des détails ci-dessous)	X
d) Oui, des mesures d'envergure ont été entreprises (veuillez fournir des détails ci-dessous)	
Autres commentaires sur les mesures prises pour mettre en place un cadre qui concilie les pratiques actuelles et la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses composantes.	
<p>Oui, les projets ci-après en attestent:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet Korup, - Le projet Rumpi, - Le projet Mont Cameroun, - Le projet Campo Ma'an, <p>La volonté politique est présente d'autant plus que le gouvernement s'est engagé à atteindre son objectif de transformation de 30% de son territoire en aires protégées</p>	

34. Conformément à l'article 8(k), votre pays a-t-il élaboré ou maintenu la législation et/ou d'autres textes réglementaires nécessaires à la protection des espèces et des populations menacées?	
a) Non	
b) Non, mais la législation est en cours d'élaboration	
c) Oui, la législation et d'autres textes réglementaires existent (veuillez fournir les détails ci-dessous)	X
Autres Informations sur la législation et /ou les textes réglementaires relatifs à la protection des espèces et des populations menacées.	
<p>Une classification inspirée de la convention CITES a été élaborée: Arrêté N° 0565/A/DFAP/SDF/SRC du 14 août 1998 établissant la liste des animaux des classes A, B et C, la répartition des espèces animales dont la chasse est autorisée par un permis de chasse. Cependant, cette liste doit être révisée annuellement compte tenu de la découverte de nouvelles espèces menacées et des progrès de la science.</p>	

35. Conformément à l'article 8(l), votre pays réglemente et gère-t-il les processus et les catégories d'activités identifiées à l'article 7 comme des menaces pour la diversité biologique?	
a) Non	
b) Non, mais les processus et les catégories d'activités pertinents sont en cours d'identification	X
c) Oui, dans une certaine mesure (veuillez fournir des détails ci-dessous)	
d) Oui, dans une large mesure (veuillez fournir des détails ci-dessous)	
Autres informations sur la réglementation ou la gestion des processus et des catégories d'activités identifiées à l'article 7 comme des menaces pour la diversité biologique.	
<ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre de la loi forestière, les droits d'usage, l'utilisation domestique de certains produits de la diversité biologique sont permis. D'autre part le prélèvement de ces produits 	

dans les parcs et les réserves est soumis au contrôle de l'autorité responsable des aires protégées.

- Toute activité autour des aires protégées potentiellement nuisible à la diversité biologique est soumise à une évaluation d'impact environnemental.

Encadré XLIV.

Apportez plus de précisions sur la mise en oeuvre de cet article et des décisions connexes en mettant particulièrement l'accent sur:

- a) Les résultats et l'impact des actions entreprises;
- b) La contribution à l'atteinte des objectifs du plan stratégique de la convention;
- c) La contribution à l'atteinte de l'objectif 2010;
- d) L'évolution dans la mise en oeuvre des stratégies et plans d'action sur la diversité biologique;
- e) La contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement du Millénaire;
- f) Les difficultés rencontrées lors de la mise en oeuvre.

Grâce aux mesures prises, nous avons pu découvrir des espèces menacées telles que les éléphants. Nous devons cependant surmonter deux problèmes majeurs:

- Les difficultés matérielles et financières,
- Le braconnage transfrontalier parfois exacerbé par l'instabilité qui prévaut dans les pays voisins.

Programme de Travail sur les Aires Protégées (Article 8 (a) à (e))

36. Votre pays s'est-il fixé des objectifs et indicateurs quantifiables et à échéance bien déterminée en matière d'aires protégées sur le plan national? (Décision VII/28)

a) Non (veuillez indiquer les raisons)	
b) Non, mais des activités sont en cours à cet égard	
c) Oui, certains objectifs et indicateurs ont été fixés (veuillez fournir des détails ci-dessous)	X
d) Oui, d'importants objectifs et indicateurs complets ont été fixés (veuillez fournir des détails ci-dessous)	

Autres commentaires sur les objectifs et indicateurs relatifs aux aires protégées.

L'objectif de l'Etat est de transformer 30 % de son territoire national en aires protégées; pour l'heure, le chiffre est d'un peu plus de 15 % (Figure 2, en annexe) et de 12 % des forêts aménagés pour une production durable (Figure 1, en annexe).

37. Votre pays a-t-il entrepris de créer ou d'étendre les aires protégées dans tout espace naturel important ou relativement peu morcelé, ou dans des zones menacées, y compris la sécurisation des espèces menacées? (Décision VII/28)

a) Non	
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, des mesures limitées ont été prises (veuillez fournir des détails ci-dessous)	
d) Oui, des mesures significatives ont été prises (veuillez fournir des détails ci-dessous)	X

Autres Informations sur les actions entreprises pour créer ou étendre les aires protégées.

- Des réseaux d'aires protégées existent
- Et des propositions sont soumises au Gouvernement pour la création d'aires protégées dans les différents écosystèmes.

38. Votre pays a-t-il entrepris des actions pour remédier à la sous représentation des écosystèmes d'eaux marines et continentales dans les systèmes nationaux ou régionaux d'aires protégées existants? (Décision VII/28)

a) Non	
b) sans objet	
c) Non, mais des actions pertinentes sont envisagées	
d) Oui, quelques mesures ont été entreprises (veuillez fournir des détails ci-dessous)	X

e) Oui, des mesures significatives ont été entreprises (veuillez fournir des détails ci-dessous)	
Autres informations sur les actions entreprises pour remédier à la sous représentation des écosystèmes d'eaux marines et continentales dans les systèmes nationaux ou régionaux d'aires protégées existants.	
<ul style="list-style-type: none"> - Le Cameroun a ratifié la Convention d' Abidjan sur les GEM (grand écosystème marin) - Le Cameroun a engagé le processus de ratification de la Convention Ramsar 	

39. Votre pays a-t-il pris et mis en œuvre des mesures pratiques, notamment l'élaboration des politiques, la planification et d'autres mesures, pour mieux intégrer les aires protégées dans des paysages terrestres et marins plus vastes? (Décision VII/28)	
a) Non	
b) Non, mais des programmes sont en cours d'élaboration	
c) Oui, des mesures ont été prises et mises en oeuvre (veuillez fournir des détails ci-dessous)	X
d) Oui, de nombreuses mesures ont été prises et mises en œuvre (veuillez fournir des détails ci-dessous)	
Autres informations sur des mesures pratiques, notamment l'élaboration des politiques, la planification et d'autres mesures, visant une meilleure intégration des aires protégées dans des paysages terrestres et marins plus vastes.	
Des études sont en cours dans le cadre du grand écosystème marin.	

40. Votre pays applique-t-il les directives relatives à l'étude d'impact environnemental aux projets ou aux plans pour en évaluer les effets sur les aires protégées? (Décision VII/28)	
a) Non	
b) Non, mais des directives pertinentes sur l'EIE sont en cours d'élaboration	
c) Oui, les directives sur l'EIE sont appliquées à certains projets ou plans (veuillez fournir des détails ci-dessous)	X
d) Oui, les directives sur l'EIE sont appliquées à tous les projets ou plans pertinents (veuillez fournir des détails ci-dessous)	
Autres informations sur l'application des directives relatives à l'étude d'impact environnemental aux projets ou aux plans pour en évaluer les effets sur les aires protégées.	
Les directives sont effectivement appliquées dans tous les projets susceptibles de nuire à l'environnement. A cet effet, lors de l'exécution du projet de pipeline Tchad– Cameroun, les parcs de Campo Ma'an et du Mbam et Djerem ont été créés en dédommagement.	

41. Votre pays a-t-il identifié les vides juridiques et institutionnels ainsi que les entraves à la création et à l'aménagement effectifs des aires protégées	
a) Non	
b) Non, mais cet exercice est en cours	X
c) Oui, quelques vides et entraves ont été identifiés (veuillez fournir des détails ci-dessous)	
d) Oui, plusieurs vides et entraves ont été identifiés (veuillez fournir des détails ci-dessous)	
Autres informations sur l'identification des vides juridiques et institutionnels ainsi que des entraves à la création et à l'aménagement effectifs des aires protégées	
Une étude a été engagée pour déterminer ces vides et faire des propositions.	

42. Votre pays a-t-il entrepris l'évaluation des besoins en capacités dans le cadre des aires protégées et a-t-il élaboré des programmes de renforcement des capacités? (Décision VII/28)	
a) Non	
b) Non, mais des évaluations sont en cours	
c) Oui, une évaluation initiale a été réalisée et quelques programmes conçus	X

(Veuillez fournir des détails ci-dessous) d) Oui, une évaluation approfondie a été réalisée et d'importants programmes élaborés (veuillez fournir des détails ci-dessous)	
Autres informations sur l'évaluation des besoins en capacités dans le cadre des aires protégées et l'élaboration de programmes de renforcement des capacités.	
<ul style="list-style-type: none"> - Le programme FEM a assuré la formation d'éco-gardes (gardes chasse), - Les écoles de formation sur les forêts et la faune dispensent des cours appropriés. 	

43. Votre pays applique-t-il des plans de financement à long terme pour soutenir les systèmes nationaux d'aires protégées? (Décision VII/28)	
a) Non	
b) Non, mais un plan approprié est en cours d'élaboration	X
c) Oui, un plan approprié existe (veuillez fournir des détails ci-dessous)	
d) Oui, un plan est en cours d'exécution (veuillez fournir des détails ci-dessous)	
Autres informations sur l'application au niveau national de plans de financement à long terme pour soutenir les systèmes nationaux d'aires protégées.	
Un plan pertinent est en cours d'élaboration, en l'occurrence le Wildlife Fund [Fonds pour la Nature].	

44. Votre pays applique-t-il des méthodes, normes, critères et indicateurs d'évaluation de l'efficacité dans l'aménagement et la gestion des aires protégées? (Décision VII/28)	
a) Non	
b) Non, mais des méthodes, des normes, des critères et des indicateurs appropriés sont en cours d'élaboration	X
c) Oui, certaines méthodes, normes, critères et indicateurs appropriés ont été élaborés et sont appliqués à l'échelle nationale (veuillez fournir des détails ci-dessous)	
d) Oui, quelques méthodes, normes, critères et indicateurs appropriés ont été élaborés et sont appliqués à l'échelle nationale et quelques autres élaborés à l'échelle internationale sont également appliqués (veuillez fournir des détails ci-dessous)	
Autres informations sur les méthodes, normes, critères et indicateurs d'évaluation de l'efficacité dans l'aménagement et la gestion des aires protégées	
<p>Cependant, des méthodes, normes, critères et indicateurs appropriés sont élaborés sous la houlette de l'UNESCO pour les réserves de Biosphère du Cameroun. Les évaluations sont réalisées tous les dix ans.</p> <p>Il existe un mécanisme panafricain de certification forestière auquel le Cameroun a adhéré.</p>	

Encadré XLV.

<p>Apportez plus de précisions sur la mise en oeuvre de cet article et des décisions connexes en mettant particulièrement l'accent sur:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) les résultats et l'impact des actions entreprises; b) la contribution à l'atteinte des objectifs du plan stratégique de la convention; c) la contribution à l'atteinte de l'objectif 2010; d) l'évolution dans la mise en oeuvre des stratégies et plans d'action sur la diversité biologique; e) la contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement du Millénaire; f) les difficultés rencontrées lors de la mise en oeuvre.

Article 8(h) – Espèces exotiques

45. Votre pays a-t-il identifié les espèces exotiques introduites dans son territoire et a-t-il mis en place un système de détection?	
a) Non	
b) Oui, Certaines espèces exotiques ont été identifiées mais un système de détection n'a pas encore été mis en place	X
c) Oui, Certaines espèces exotiques ont été identifiées et un système de détection existe	
d) Oui, les espèces les plus préoccupantes ont été identifiées et un système de détection existe	

46. Votre pays a-t-il évalué les risques pour les écosystèmes, les habitats ou les espèces de l'introduction de ces espèces exotiques?	
a) Non	
b) Oui, mais seulement pour certaines espèces exotiques préoccupantes (veuillez fournir des détails ci-dessous)	X
c) Oui, pour la plupart des espèces exotiques (veuillez fournir des détails ci-dessous)	
Autres informations sur l'évaluation des risques pour les écosystèmes, les habitats ou les espèces de l'introduction de certaines espèces exotiques	
<p>Des études sont menées notamment dans les secteurs agricole et pastoral dans certains instituts de recherche agricole;</p> <p>Trois principales espèces sont identifiées (l'espèce Chromolena dans la zone forestière, l'espèce Pteridium dans les hauts plateaux de l'Ouest et l'espèce mimosa pigra dans l'Adamaoua et les zones de savane).</p>	

47. Votre pays a-t-il pris des mesures pour empêcher l'introduction, contrôler ou éliminer des espèces exotiques qui constituent une menace pour les écosystèmes, les habitats ou les espèces?	
a) Non	
b) Non, mais d'éventuelles mesures sont en cours d'élaboration	
c) Oui, certaines mesures existent (veuillez fournir des détails ci-dessous)	X
d) Oui, des mesures d'envergure existent (veuillez fournir des détails ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures destinées à empêcher l'introduction, à contrôler ou à se débarrasser des espèces exotiques qui constituent une menace pour les écosystèmes, les habitats ou les espèces.	
<p>Les textes sur la biosécurité et la lutte phytosanitaire prévoient des mesures destinées à empêcher l'introduction et à contrôler les espèces exotiques qui constituent une menace pour les écosystèmes, les habitats ou les espèces.</p>	

48. Concernant la question des espèces envahissantes, votre pays a-t-il conçu ou s'est-t-il impliqué dans les mécanismes de coopération internationale, notamment par des échanges de bons procédés? (Décision V/8)	
a) Non	
b) Oui, une coopération bilatérale	
c) Oui, une coopération régionale et/ou sous-régionale	X
d) Oui, une coopération multilatérale	X

49. Votre pays utilise-t-il de façon pertinente l'approche basée sur les écosystèmes et les approches préventive et bio-géographique dans le traitement de la question des espèces exotiques envahissantes ? (Décision V/8)	
a) Non	X
b) Oui (veuillez fournir des détails ci-dessous)	
Autres commentaires sur l'utilisation de l'approche basée sur les écosystèmes et les approches préventive et bio-géographique dans le traitement de la question des espèces exotiques envahissantes.	

La loi cadre sur l'environnement et d'autres lois camerounaises sur l'environnement sont basées sur le principe de précaution qui est également énoncé dans la SPANB.

Les objectifs spécifiques de conservation de la diversité biologique ci-après ont été fixés selon les écosystèmes.

Ecosystème marin et côtier:

- S'assurer que les compagnies minières, les industries agro-alimentaires et les autres pollueurs utilisent des méthodes de production plus propres;
- Promouvoir les activités qui permettent une exploitation durable des ressources de la diversité biologique;
- Veiller au respect des normes de protection de l'environnement de la construction des infrastructures et de la création des plantations;
- Assurer la conservation des habitats biologiques importants et vulnérables en tenant compte de leur représentativité;
- Renforcer les connaissances traditionnelles sur l'utilisation et la valorisation de la diversité biologique des écosystèmes marins et côtiers et de ses composantes;
- Réduire la pollution due aux activités anthropiques dans les écosystèmes marins et côtiers;
- Promouvoir la prospection dans le domaine de la diversité biologique.

Ecosystème des forêts tropicales:

- Promouvoir la gestion et l'exploitation durable de la forêt tropicale humide et de ses ressources;
- Créer, développer et renforcer à tous les niveaux les capacités de gestion et de protection durables des écosystèmes forestiers;
- Promouvoir les connaissances traditionnelles sur la forêt, sa diversité biologique et sa valeur socio-économique;
- Promouvoir la prospection sur la diversité biologique;
- Veiller à une protection efficace de la forêt, à la sensibilisation sur sa valeur et sur la dynamique des écosystèmes;
- Assurer la délimitation des réserves forestières pour empêcher leur occupation pour des activités qui n'ont aucun rapport avec la conservation;
- Instaurer des mesures de lutte contre les activités et les pratiques susceptibles d'engendrer des feux de brousse incontrôlables;
- Veiller à l'adoption par les populations de meilleures techniques agricoles, leur proposer, dans leur lutte quotidienne pour la survie, des produits de substitution pour réduire la pression sur les forêts.
- Veiller à la préservation de la représentativité de l'écosystème forestier.

Ecosystème des savanes tropicales boisées :

- Réduire au maximum la dégradation des écosystèmes en promouvant des techniques agro pastorales durables;
- Promouvoir l'exploitation des grumes, du bois de chauffe, des ressources fauniques et d'autres ressources biologiques;
- Instaurer des mesures de lutte contre les activités et pratiques pouvant engendrer des feux de brousse incontrôlables;
- Renforcer les connaissances sur les ressources biologiques et leur valeur socio-économique;
- Améliorer les structures de conservation de la diversité biologique;
- Minimiser l'impact des espèces/variétés exotiques sur l'environnement local et rechercher des espèces/variétés locales correspondantes;

Créer des conditions à même de décourager les conflits entre agriculteurs et éleveurs.

Ecosystème semi-aride :

- Lutter contre la désertification et la sécheresse en réduisant la déforestation et en garantissant une gestion durable de l'eau, des sols et des ressources pastorales ;
- Assurer la mise en place de structures de conservation appropriées;
- Renforcer les connaissances sur les ressources biologiques et leur valeur;
- Instaurer des mesures de lutte contre les activités et pratiques pouvant engendrer des feux de

- brousse incontrôlables;
 - Empêcher les conflits entre agriculteurs et éleveurs et stopper la dégradation des écosystèmes en promouvant des techniques agro-pastorales durables;
- Assurer l'exploitation durable du bois de chauffe et des ressources fauniques.

Ecosystème de montagne:

- Mettre fin à la mauvaise gestion de l'écosystème montagneux par l'occupation planifiée des sols, la formation des experts et la mise en pratique de la législation en vigueur.
- Réduire la dégradation de l'écosystème et la déforestation par l'exploitation durable des ressources forestières et fauniques;
- Assurer une gestion efficace des zones d'influence de l'écosystème (les potentialités de l'écotourisme, les ressources disponibles et leur dynamique);
- Renforcer les connaissances sur les ressources disponibles et leur dynamique.
- Instaurer des mesures de lutte contre les activités et pratiques pouvant engendrer des feux de brousse incontrôlables;

Assurer la promotion des techniques agro-pastorales appropriées.

Ecosystème d'eau douce:

- Promouvoir l'exploitation durable des composantes des ressources biologiques;
- Prendre des mesures et encourager des pratiques dans les industries et au sein des populations locales pour diminuer la pollution de l'eau;
- Concevoir ou élaborer des mesures appropriées pour limiter les activités qui fragilisent l'écosystème.
- Améliorer les connaissances sur les ressources biologiques des eaux douces et leur valeur pour une exploitation rentable.

50. Votre pays a-t-il identifié les besoins et les priorités au niveau national en vue de la mise en oeuvre des principes directeurs? (Décision VI/23)

a) Non	
b) Non, mais les besoins et les priorités sont en cours d'identification.	X
c) Oui, les besoins et les priorités sur le plan national ont été identifiés (veuillez fournir ci-dessous la liste des besoins et des priorités identifiés)	

Autres commentaires sur l'identification des besoins et des priorités sur le plan national pour la mise en oeuvre des principes directeurs

Le tout nouveau Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature est chargé d'appliquer l'ensemble des quinze principes directeurs. De manière générale, et tel que mentionné plus haut, la politique environnementale du Cameroun est basée sur l'approche préventive et l'Etat est fortement impliqué dans la prévention du danger potentiel que représentent les espèces exotiques et envahissantes ainsi que les organismes génétiquement modifiés. Les activités dans ce domaine comprennent maintenant les contrôles phytosanitaires aux différents ports d'entrée, l'échange d'informations, le confinement, le contrôle et l'atténuation des impacts sur l'écosystème.

51. Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes de coordination des programmes nationaux en vue de l'application des principes directeurs? (Décision VI/23)

a) Non	
b) Non, mais des mécanismes sont en cours d'élaboration	X
c) Oui, des mécanismes existent (veuillez fournir des détails ci-dessous)	

Autres commentaires sur les mécanismes mis en place en vue de l'application des principes directeurs.

Le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature est l'organe de coordination de tous les programmes et activités nationaux relatifs aux espèces exotiques et envahissantes. Cependant, il devrait renforcer ses mécanismes de coordination pour créer des synergies entre les différentes parties prenantes dans ce domaine.

52. Votre pays a-t-il révisé les politiques, les lois et les institutions pertinentes à la lumière des principes directeurs, et a-t-il modifié ou élaboré des politiques des lois ou des institutions? (Décision VI/23)

a) Non	
b) Non, mais une révision est en cours	

c) Oui, une révision a été effectuée et des modifications proposées (veuillez fournir des détails ci-dessous)	<input type="checkbox"/>
d) Oui, les modifications et l'élaboration sont en cours	<input checked="" type="checkbox"/>
e) Oui, certaines modifications et améliorations ont été effectuées (veuillez fournir des détails ci-dessous)	<input type="checkbox"/>
Autres informations sur la révision, les modifications ou l'élaboration de politiques, à la lumière des principes directeurs.	
La loi phytosanitaire a été révisée.	

53. Votre pays renforce-t-il la coopération entre les différents secteurs afin d'améliorer les techniques de prévention, de détection rapide, d'éradication et/ou de lutte contre les espèces exotiques envahissantes? (Décision VI/23)	
a) Non	<input type="checkbox"/>
b) Non, mais d'éventuels mécanismes de coordination sont envisagés	<input type="checkbox"/>
c) Oui, des mécanismes existent (veuillez fournir des détails ci-dessous)	<input checked="" type="checkbox"/>
Autres commentaires sur la coopération entre les différents secteurs.	
La coopération entre les différents secteurs est prometteuse grâce à la mise en place d'organes ou d'autorités consultatifs, notamment le Comité Phytosanitaire créé par décret du Premier ministre en avril 2005 ainsi que d'autres comités interministériels tels que le Comité sur la Diversité biologique, le Comité sur l'Environnement, et les Comités sur la Biosécurité, etc.	

54. Votre pays collabore-t-il avec les partenaires commerciaux et les pays voisins pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes qui constituent une menace pour la diversité biologique dans les écosystèmes qui traversent les frontières internationales? (Décision VI/23)	
a) Non	<input type="checkbox"/>
b) Oui, des programmes conjoints pertinents sont en cours d'élaboration	<input checked="" type="checkbox"/>
c) Oui, des programmes pertinents existent (veuillez préciser ci-dessous les mesures prises à cet effet)	<input type="checkbox"/>
Autres commentaires sur la collaboration avec les partenaires commerciaux et les pays voisins.	
Le Cameroun est membre du Conseil Phytosanitaire africain et au niveau sous régional, de la Commission Phytosanitaire de la CEMAC, et les pays de la CEMAC sont sur le point d'harmoniser les politiques de la sous région.	

55. Votre pays développe-t-il les capacités propres à l'utilisation des évaluations de risque pour faire face à la menace des espèces exotiques envahissantes sur la diversité biologique et intègre-t-il ces méthodes dans les études d'impact environnemental (EIE) et les études stratégiques environnementales (ESE)? (Décision VI/23)	
a) Non	<input type="checkbox"/>
b) Non, mais des programmes sont en cours d'élaboration à cet effet	<input type="checkbox"/>
c) Oui, certaines activités de développement des capacités dans ce domaine sont entreprises (veuillez fournir des détails ci-dessous)	<input checked="" type="checkbox"/>
d) Oui, des activités d'envergure sont entreprises (veuillez fournir des détails ci-dessous)	<input type="checkbox"/>
Autres informations sur le développement des capacités pour faire face à la menace des espèces exotiques envahissantes.	
Ces activités sont menées conformément à la loi sur la Biosécurité et deux laboratoires sont entrain d'être équipés à cet effet	

56. Votre pays a-t-il pris des mesures financières, et élaboré des politiques et instruments pour promouvoir les activités destinées à réduire la menace des espèces envahissantes? (Décision VI/23)	
a) Non	<input type="checkbox"/>
b) Non, mais des mesures et des politiques appropriées sont en cours d'élaboration	<input checked="" type="checkbox"/>

c) Oui, quelques mesures, politiques et instruments existent (veuillez fournir des détails ci-dessous)	
d) Oui, des mesures et des instruments significatifs existent (veuillez fournir des détails ci-dessous)	
Autres commentaires sur la mise en place de mesures financières et autres politiques et instruments pour promouvoir les activités destinées à réduire la menace des espèces envahissantes	
Il n'existe aucune mesure financière précise mais la création du fonds pour l'environnement est en cours. Il existe des politiques et lois sectorielles destinées à réduire la menace que représentent les espèces envahissantes.	

Encadré XLVI.

Apportez plus de précisions sur la mise en oeuvre de cet article et des décisions connexes en mettant particulièrement l'accent sur:
a) Les résultats et l'impact des actions entreprises; b) La contribution à l'atteinte des objectifs du plan stratégique de la convention; c) La contribution à l'atteinte de l'objectif 2010; d) L'évolution dans la mise en oeuvre des stratégies et plans d'action sur la diversité biologique; e) La contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement du Millénaire; f) Les difficultés rencontrées lors de la mise en oeuvre.
Il existe un cadre juridique adéquat qui favorise une large prise de conscience. (f) On peut déplorer la persistance de la crise économique qui ne permet pas toujours à l'Etat de mettre à disposition des fonds nécessaires pour faciliter l'application des mesures prises. Le MINEP a une grande priorité pour la réduction des pertes en diversité biologique et particulièrement la lutte contre l'introduction des espèces exotique envahissantes.

Article 8(j) - Connaissances traditionnelles et dispositions connexes relatives aux TRUG

57. Votre pays a-t-il mis en place des programmes de renforcement des capacités pour impliquer les petits exploitants, les communautés autochtones et locales et d'autres partenaires concernés et leur permettre de prendre une part active au processus de prise de décision sur les Techniques de Restriction de l'Utilisation des Ressources Génétiques?	
a) Non	
b) Non, mais certains programmes sont en cours d'élaboration	X
c) Oui, certains programmes existent (veuillez fournir des détails ci-dessous)	
d) Oui, de vastes programmes existent (veuillez fournir des détails ci-dessous)	
Autres commentaires sur les programmes de renforcement des capacités visant à impliquer les petits exploitants, les communautés autochtones et locales et d'autres partenaires concernés et leur permettre de prendre une part active au processus de prise de décision sur les techniques de restriction de l'utilisation des ressources génétiques (TRUG).	
<ul style="list-style-type: none"> - La SPANB prévoit la manipulation des OGM à l'intérieur de chaque écosystème - Des coopératives de petits exploitants sont représentées au sein de la NABIC; - Certains de ces représentants d'agriculteurs ont été invités à prendre part aux ateliers organisés par des projets sur la Biosécurité; - Le PNVRA est chargé de la formation et de la vulgarisation auprès des exploitants agricoles et pastoraux; - Le PNDP promeut l'implication des communautés rurales dans le processus de prise de décision; - Le programme de renforcement des capacités en biosécurité assure une large sensibilisation du public. 	

Etat et évolution

58. Votre pays a-t-il aidé les communautés autochtones et locales à réaliser des études de terrain en vue de déterminer l'état, l'évolution et les menaces quant à leurs connaissances, leur créativité et leurs pratiques ? (Décision VII/16)	
a) Non	
b) Non, mais une assistance aux études pertinentes est envisagée	X
c) Oui (veuillez fournir des informations sur les études entreprises)	
Autres informations sur les études entreprises pour déterminer l'état, l'évolution et les menaces quant aux connaissances, à la créativité et aux pratiques des communautés autochtones et locales ainsi que les actions prioritaires identifiées.	
Toutes ces actions sont prévues dans la SPANB mais ne sont pas encore mises en œuvre.	

Directives Akwé: Kon

59. Votre pays a-t-il engagé une revue juridique et institutionnelle des questions liées à l'étude d'impact culturel, environnemental et social dans l'optique d'intégrer les Directives d'Akwé: Kon dans la législation, les politiques et les procédures nationales?	
a) Non	X
b) Non, mais une revue est en cours	
c) Oui, une revue a été menée (veuillez fournir des détails sur la révision)	
Autres informations sur la revue.	
Cette revue n'a pas encore été entreprise cependant elle est prévue dans la SPANB. Certains lieux sacrés de l'écosystème de savane tropicale boisée ont, cependant, été réhabilités. Les lieux sacrés sont protégés lors de l'exploitation forestière.	

60. Votre pays s'est-il servi des Directives Akwé:Kon dans un projet prévu sur un site sacré et/ou sur des terres et des eaux traditionnellement occupées par les communautés autochtones et locales? (Décision VII/16)	
a) Non	X
b) Non, mais une revue des Directives Akwé: Kon est en cours	
c) Oui, dans une certaine mesure (veuillez fournir des détails ci-dessous)	
d) Oui, dans une large mesure (veuillez fournir des détails ci-dessous)	
Autres informations sur les projets dans lesquels sont appliquées les Directives Akwé: Kon.	
Les sites sacrés sont pris en compte dans la SPANB.	

Renforcement des capacités et Participation des communautés autochtones et locales

61. Votre pays a-t-il entrepris des mesures pour améliorer et renforcer les capacités des autochtones et des communautés locales à s'impliquer effectivement dans la prise de décision sur l'exploitation de leur savoir-faire traditionnel, leur créativité et leurs pratiques en matière de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique? (Décision V/16)	
a) Non	
b) Non, mais des programmes sont en cours d'élaboration	
c) Oui, certaines mesures ont été prises (veuillez fournir des détails ci-dessous)	X
d) Oui, d'importantes mesures ont été prises (veuillez fournir des détails ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures destinées à améliorer et à renforcer les capacités des autochtones et des communautés locales.	
<ul style="list-style-type: none"> - Certains représentants des associations des tradi-praticiens ont participé aux ateliers nationaux, régionaux et internationaux organisés par le Conseil scientifique du Commonwealth au Cameroun, au Ghana, au Nigeria et en Inde traitant de la diversité biologique telle qu'utilisée dans la pratique de la médecine traditionnelle. - Certaines coopératives d'éleveurs ont vu leurs capacités renforcées sur l'utilisation de leurs connaissances traditionnelles. - Le Programme National de Vulgarisation et de Recherche Agricole (PNVRA) offre l'opportunité 	

<p>aux services de vulgarisation et aux chercheurs de travailler en collaboration avec les paysans pour améliorer leurs connaissances tout en leur inculquant le cas échéant des notions en matière de nouvelles technologies.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Programme National de Développement Participatif (PNDP) implique les communautés locales dans le processus de développement durable. - La création des forêts communautaires et des zones d'intérêt cynégétique donne aux communautés locales le pouvoir de gérer durablement les ressources forestières et fauniques. - Le Renforcement des Initiatives de Gestion Communautaire (RIGC) assure aux communautés une assistance financière et technique dans la gestion durable des ressources naturelles. - Les Comités de pilotage des plans de gestion des aires protégées renforcent les capacités des populations locales dans la gestion des aires protégées.

62. Votre pays a-t-il élaboré des mécanismes, des directives, des lois ou d'autres initiatives pour renforcer et promouvoir la participation effective des autochtones et des communautés locales dans la prise de décision, la planification, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique à l'échelle internationale, régionale, sous-régionale, nationale et locale? (Décision V/16)

a) Non	
b) Non, mais des mécanismes, directives et textes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, certains mécanismes, directives et textes existent (veuillez fournir des détails ci-dessous)	X

Autres informations sur les mécanismes, les directives et les textes élaborés.

<ul style="list-style-type: none"> - Ces mesures sont envisagées dans la SPANB et la loi sur la Biosécurité; - La domestication de quelques plantes et animaux recherchés (7 espèces de plantes et 1 espèce d'animal: Thryonomys (cane rats) se fait avec la participation des communautés locales; - La création des forêts communautaires et des aires de chasse implique la population locale; - Certains mécanismes régionaux existent, entre autres, la Commission forestière d'Afrique Centrale (COMIFAC), la Commission du Bassin du Lac Tchad (LCBC), L'Autorité du Bassin du Niger (NBA), le Programme de Recherche Agricole sur la Savane en Afrique Centrale (ARDESAC) et la Conférence sur les écosystèmes de Forêt Humide d'Afrique Centrale (CEHFDAC).
--

63. Votre pays a-t-il élaboré des mécanismes pour la participation pleine et effective des autochtones et des communautés locales avec des dispositions spécifiques pour la participation pleine, active et effective des femmes dans toutes les articulations du programme d'activités? (Décision V/16, annexe)

a) Non	
b) Non, mais des mécanismes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, des mécanismes existent (veuillez fournir des détails ci-dessous)	X

Autres commentaires sur les mécanismes de promotion de la participation pleine et effective des femmes des communautés autochtones et locales dans toutes les articulations du programme d'activité.

<ul style="list-style-type: none"> - Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) tient compte des questions de genre; - La Stratégie et le Plan d'Action sur la Diversité biologique tiennent également compte des questions de genre.
--

Appui à la mise en oeuvre

64. Votre pays a-t-il créé des comités consultatifs nationaux, sous-régionaux et/ou régionaux des communautés autochtones et locales sur la diversité biologique?

a) Non	X
b) Non, mais des actions pertinentes sont en cours	
c) Oui	

65. Votre pays a-t-il aidé les organisations des communautés autochtones et locales à organiser des rencontres régionales afin de débattre des résultats des décisions de la Conférence des Parties et de se préparer pour les rencontres prévues par la Convention?	
a) Non	X
b) Oui (veuillez fournir des détails sur les conclusions des rencontres)	
Autres informations sur les conclusions des rencontres régionales.	
<p>Au niveau national, cependant, certains séminaires et rencontres organisés par le point focal du Protocole de Cartagena ont servi de cadre à un échange d'informations sur quelques unes des décisions de la Convention sur les communautés locales.</p>	

66. Votre pays a-t-il apporté un appui, financier ou autre, aux communautés autochtones et locales dans l'élaboration des plans de développement communautaire et de conservation de la diversité biologique qui leur permettraient d'adopter une approche stratégique, intégrée et graduelle de leurs besoins de développement, ancrée dans leur culture et conforme aux buts et objectifs communautaires?	
a) Non	
b) Oui, dans une certaine mesure (donnez plus de précisions ci-dessous)	X
c) Oui, de manière significative (donnez plus de précisions ci-dessous)	
Autres informations sur le soutien apporté.	
<ul style="list-style-type: none"> - La loi prévoit un mécanisme, le Fonds national de l'Environnement et du Développement durable, qui n'est pas encore opérationnel; - Le Gouvernement autorise les communautés à générer des revenus de leurs forêts communautaires et à les utiliser pour les programmes de développement; - La participation aux bénéfices découlant de l'exploitation forestière et des taxes liées à la chasse (40% du montant destiné aux communes et 10% aux populations locales). 	

Encadré XLVII.

Apportez plus de précisions sur la mise en oeuvre de cet article et des décisions connexes en mettant particulièrement l'accent sur:	
a) Les résultats et l'impact des actions entreprises;	
b) La contribution à l'atteinte des objectifs du plan stratégique de la convention;	
c) La contribution à l'atteinte de l'objectif 2010;	
d) L'évolution dans la mise en oeuvre des stratégies et plans d'action sur la diversité biologique;	
e) La contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement du Millénaire;	
f) Les difficultés rencontrées lors de la mise en oeuvre.	
<ul style="list-style-type: none"> - Des forêts communautaires ont vu le jour, certaines connaissances traditionnelles ont été intégrées dans la gestion des ressources naturelles et les pratiques culturelles. - Les actions restreintes entreprises visaient à la réalisation du plan stratégique. - Les actions entreprises jusqu'alors visaient l'atteinte de l'objectif 2010. - Les avancées enregistrées dans la mise en oeuvre du SPANB sont peu significatives. - Les actions engagées ont contribué à la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté, à la résolution des problèmes liés au genre, etc. conformément aux ODM. - La mauvaise gouvernance et la mauvaise distribution des revenus constituent un problème. 	

Article 9 -- Conservation *Ex-situ*

67. Conformément à l'article 9(a) et (b), votre pays a-t-il adopté des mesures en vue de la conservation <i>ex-situ</i> des composantes de la diversité biologique propres à votre pays ou provenant d'un autre pays?	
a) Non	
b) Non, mais d'éventuelles mesures sont à l'étude	
c) Oui, quelques mesures ont été prises (apporter plus de précisions ci-dessous)	X
d) Oui, d'importantes mesures ont été prises (apporter plus de précisions ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures adoptées en vue de la conservation <i>ex-situ</i> des composantes de la diversité biologique propres à votre pays ou provenant d'un autre pays	
<ul style="list-style-type: none"> - L'existence de banques de gènes (diversité biologique agricole); - L'existence de jardins botaniques et zoologiques; - La conservation <i>ex-situ</i> des espèces locales de bétail menacées d'extinction (au niveau des centres de recherche) tels les Doayo et Kapsiki. 	

68. Conformément à l'article 9(c), votre pays a-t-il pris des mesures en vue de la réintroduction des espèces menacées dans leurs habitats naturels dans les conditions idoines?	
a) Non	
b) Non, mais d'éventuelles mesures sont à l'étude	
c) Oui, quelques mesures ont été prises (plus de précisions ci-dessous)	X
d) Oui, d'importantes mesures ont été prises (apporter plus de précisions ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures en vue de la réintroduction des espèces menacées dans leurs habitats naturels dans les conditions idoines?	
<ul style="list-style-type: none"> - Envisagé dans le cadre du SPANB mais pas encore opérationnel. Les espèces de bétail menacées citées plus haut doivent être multipliées et réintroduites dans leur milieu naturel; - La réintroduction de certaines espèces menacées (en particulier le <i>Prunus</i> et les <i>chimpanzés</i>) a été prévue dans le jardin botanique et zoologique de Limbé. 	

69. Conformément à l'article 9(d), votre pays a-t-il pris des mesures pour réguler et gérer le prélèvement des ressources biologiques de leurs habitats naturels aux fins de conservation <i>ex-situ</i>, de manière à ne pas menacer les écosystèmes et les espèces <i>in-situ</i>?	
a) Non	
b) Non, mais de possibles mesures sont en cours d'étude	
c) Oui, quelques mesures existent (fournir des détails ci-dessous)	X
d) Oui, des mesures significatives ont été prises (apporter plus de détails ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures prises pour réguler et gérer le prélèvement des ressources biologiques de leurs habitats naturels aux fins de conservation <i>ex-situ</i>, de manière à ne pas menacer les écosystèmes et les espèces <i>in-situ</i>.	
<ul style="list-style-type: none"> - Grâce à un programme de ressources génétiques, ces ressources sont gardées dans des zones spéciales de prélèvement dans différents écosystèmes, au jardin botanique de Limbé et au jardin zoologique de Mvog-Betsi par l'Institut de Recherche agricole pour le Développement (IRAD); - Les ressources floristiques et fauniques sont également régies par des lois et des textes réglementaires. 	

Encadré XLVIII.

<p>Apportez plus de précisions sur la mise en oeuvre de cet article et des décisions connexes en mettant particulièrement l'accent sur:</p> <p>a) Les résultats et l'impact des actions entreprises;</p> <p>b) La contribution à l'atteinte des objectifs du plan stratégique de la convention;</p> <p>c) La contribution à l'atteinte de l'objectif 2010;</p> <p>d) L'évolution dans la mise en oeuvre des stratégies et plans d'action sur la diversité biologique;</p> <p>e) La contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement du Millénaire;</p> <p>f) Les difficultés rencontrées lors de la mise en oeuvre.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - La conservation dans les banques de gènes permet la réintroduction des espèces concernées le cas échéant; - Elle participe également à la réalisation de l'objectif 2010 sur la diversité biologique et à la mise en oeuvre de la SPANB; - A terme seront atteints les objectifs de sécurité alimentaire, de réduction de la pauvreté et de développement durable qui font partie des ODM; - Les difficultés rencontrées se caractérisent par l'absence de fonds pour l'entretien des banques de gènes et d'autres structures de conservation <i>ex-situ</i> telles que les jardins zoologiques et les jardins botaniques; - La faiblesse des capacités (ressources humaines et infrastructures).

Article 10 – utilisation durable des composantes de la diversité biologique

<p>70. Conformément à l'article 10(a), votre pays a-t-il intégré les questions de conservation et d'utilisation durable des ressources biologiques dans les processus nationaux de prise de décisions?</p>	
a) Non	
b) Non, mais des mesures sont prises à cet égard	
c) Oui, dans certains secteurs pertinents (apporter plus de précisions ci-dessous)	
d) Oui, dans la plupart des secteurs pertinents (apporter plus de précisions ci-dessous)	X
<p>Autres informations sur l'intégration des questions de conservation et d'utilisation durable des ressources biologiques dans les processus décisionnels nationaux.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - D'importants textes réglementaires et législations sur la gestion des ressources biologiques et sur l'étude d'impact environnemental régissent tous les projets (la législation forestière de 1994, la loi-cadre sur la gestion de l'environnement, la loi de 2003 sur la biosécurité, le Plan d'action national sur l'environnement, le Plan d'action national sur les forêts ainsi que la stratégie et le plan d'action national sur la diversité biologique; 	

<p>71. Conformément à l'article 10(b), votre pays a-t-il pris des mesures relatives à une utilisation des ressources biologiques qui empêche ou réduit les effets pervers sur la diversité biologique?</p>	
a) Non	
b) Non, mais d'éventuelles mesures sont à l'étude	
c) Oui, quelques mesures ont été prises (veuillez fournir des détails ci-dessous)	X
d) Oui, des mesures significatives ont été prises (veuillez apporter des précisions ci-dessous)	
<p>Autres informations sur les mesures adoptées relatives à une utilisation des ressources biologiques qui empêche ou réduit les effets pervers sur la diversité biologique.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - La loi nationale sur la biosécurité de 2003; - La loi-cadre (96/12 de 1996) y compris son texte d'application relatif à l'étude d'impact environnemental; - L'Arrêté N°0069 du Ministère de l'Environnement et de la protection de la Nature (MINEP) de 2005 sur les catégories opérationnelles d'étude d'impact environnemental; - Le Manuel des procédures environnementales relatives à l'exploitation forestière (transformation des concessions forestières en unités forestières d'aménagement); - La Stratégie et le Plan d'action national sur la Diversité biologique; 	

72. Conformément à l'article 10(c), votre pays a-t-il adopté des mesures qui protègent et encouragent un usage traditionnel des ressources biologiques compatible aux impératifs d'utilisation durable?	
a) Non	
b) Non, mais d'éventuelles mesures sont à l'étude	
c) Oui, quelques mesures ont été prises (veuillez fournir des détails ci-dessous)	X
d) Oui, des mesures significatives ont été prises (veuillez apporter des précisions ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures qui protègent et encouragent un usage traditionnel des ressources biologiques compatible aux impératifs d'utilisation durable	
- La loi forestière de 1994 reconnaît aux populations locales un droit d'usage coutumier des ressources biologiques;	

73. Conformément à l'article 10(d), votre pays a-t-il pris des mesures qui aident les populations locales à élaborer et mettre en oeuvre des actions correctives dans les zones dégradées où la diversité biologique a été entamée?	
a) Non	
b) Non, mais d'éventuelles mesures sont à l'étude	
c) Oui, quelques mesures ont été prises (veuillez fournir des détails ci-dessous)	X
d) Oui, des mesures significatives ont été prises (veuillez apporter des précisions ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures qui aident les populations locales à élaborer et mettre en oeuvre des actions correctives dans les zones dégradées où la diversité biologique a été entamée.	
<ul style="list-style-type: none"> - La loi forestière de 1994 prévoit une assistance aux populations locales dans l'élaboration et la mise en oeuvre d'actions dans les zones où la diversité biologique a été entamée; - La SPANB prévoit la restauration ou la réhabilitation des zones dégradées où la diversité biologique a été affectée; une action est envisagée pour chacun des six écosystèmes; - Au nombre des mesures destinées à assister les populations locales dans la réhabilitation des zones dégradées figurent également: le projet de gestion participative des mangroves, l'opération « Sahel vert » dans la partie septentrionale du pays, l'Agence nationale de régénération forestière (ANAFOR), etc. 	

74. Votre pays a-t-il défini des indicateurs et incitatifs pour les secteurs concernés par la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique? (Décision V/24)	
a) Non	
b) Non, mais l'évaluation des possibles indicateurs et mesures incitatives est en cours	
c) Oui, des indicateurs et incitatifs ont été définis (apporter plus de précisions ci-dessous)	X
Autres remarques sur la définition d'indicateurs et d'incitatifs pour les secteurs concernés par la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique	
<ul style="list-style-type: none"> - La loi forestière de 1994 prévoit des incitatifs par le biais de la foresterie communautaire et des moyens de dissuasion par la répression, en vue de la conservation et de l'utilisation durable des ressources biologiques; - La SPANB prévoit l'évaluation d'éventuels incitatifs à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique et la définition de moyens de dissuasion et de découragement ou de prévention des incitatifs abusifs; - Le développement rural a été reconnu comme un incitatif et est maintenant une composante de tout projet de conservation; - Des indicateurs n'ont pas été définis. 	

75. Votre pays a-t-il mis en oeuvre des pratiques, programmes et politiques d'utilisation durable pour assurer la durabilité de la diversité biologique, en particulier dans l'optique de la réduction de la pauvreté? (Décision V/24)	
a) Non	
b) Non, mais l'étude de possibles pratiques, programmes et politiques est en cours	
c) Oui, quelques politiques et programmes existent (fournir détails ci-dessous)	
d) Oui, de vastes politiques et programmes existent (fournir détails ci-dessous)	X
Autres informations sur l'utilisation durable des programmes et politiques.	
<ul style="list-style-type: none"> - Le document de stratégie de Réduction de la pauvreté (DSRP) ; - Le DSDSR; - La politique démographique nationale; - Le Programme sectoriel forêt-Environnement (PSFE); - Le Programme national de Développement participatif (PNDP), etc. 	

76. Votre pays a-t-il élaboré ou étudié des mécanismes visant à impliquer le secteur privé dans les initiatives relatives à l'utilisation durable de la diversité biologique? (décision V/24)	
a) Non	
b) Non, mais cet exercice est en cours	
c) Oui, les mécanismes existent (veuillez les décrire ci-dessous)	X
Autres commentaires sur l'élaboration de mécanismes visant à impliquer le secteur privé dans les initiatives relatives à l'utilisation durable de la diversité biologique.	
<ul style="list-style-type: none"> - Transformation des concessions forestières en unités forestières d'aménagement; - Gestion participative des zones tampons; - Délivrance de permis en vue de l'exploitation de produits ligneux spéciaux. 	

77. Votre pays a-t-il initié un processus pour appliquer les Principes et Directives d'Addis Abeba relatifs à l'utilisation durable de la diversité biologique? (Décision VII/12)	
a) Non	
b) Non, mais ces principes et directives sont à l'étude	X
c) Oui, un processus est envisagé	
d) Oui, un processus a été initié (apporter des précisions ci-dessous)	
Autres informations sur le processus d'application des Principes et Directives d'Addis Abeba relatifs à l'utilisation durable de la diversité biologique	
<ul style="list-style-type: none"> - Certaines activités de la SPANB traitent de cette question. 	

78. Votre pays a-t-il pris une initiative ou entrepris une action pour développer et assurer le transfert des technologies et allouer des ressources financières en vue d'aider à l'application des Principes et Directives d'Addis-Abeba relatifs à l'utilisation durable de la diversité biologique? (Décision VII/12)	
a) Non	X
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, quelques technologies ont été développées et transférées et des ressources financières restreintes allouées (apporter des précisions ci-dessous)	
d) Oui, de nombreuses technologies ont été développées et transférées et d'importantes ressources financières allouées (apporter des précisions ci-dessous)	
Autres commentaires sur le développement et le transfert des technologies et l'apport de ressources financières en vue d'aider à l'application des Principes et Directives d'Addis-Abeba relatifs à l'utilisation durable de la diversité biologique	

Diversité biologique et Tourisme

79. Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes d'évaluation, de contrôle et de mesure de l'impact du tourisme sur la diversité biologique?	
a) Non	
b) Non, mais des mécanismes sont en cours d'élaboration	
c) Oui, des mécanismes existent (veuillez préciser ci-dessous)	x
d) Oui, les mécanismes existants font l'objet d'une étude	
Autres commentaires sur la mise en place de mécanismes d'évaluation, de contrôle et de mesure de l'impact du tourisme sur la diversité biologique	
<ul style="list-style-type: none"> - Arrêté du Premier Ministre de 2001 portant création d'un Comité Consultatif national pour le développement de l'écotourisme; - La Stratégie nationale de développement de l'écotourisme a été élaborée et devrait être finalisée d'ici la fin de 2005. 	

80. Votre pays a-t-il proposé des programmes d'éducation et de formation aux exploitants d'entreprise touristique pour les sensibiliser davantage sur les impacts du tourisme sur la diversité biologique et améliorer les capacités techniques à l'échelle locale pour minimiser les impacts? (Décision V/25)	
a) Non	
b) Non, mais l'élaboration des programmes est en cours	
c) Oui, des programmes existent (veuillez décrire ci-dessous)	x
Autres commentaires sur les programmes d'éducation et de formation proposés aux exploitants d'entreprise touristique.	
<ul style="list-style-type: none"> - Des séminaires et ateliers sont organisés par le Ministère du Tourisme (MINTOUR) en collaboration avec les ministères de l'environnement et des forêts; - Le GTZ – Cameroun a initié le Programme d'éco-tourisme Mt Cameroun; - Et les diverses activités de ce programme; - Une formation a récemment été introduite dans deux universités. 	

81. Votre pays assure-t-il le renforcement des capacités des populations autochtones et locales et leur apporte-t-il des ressources financières pour soutenir leur participation à l'élaboration des politiques liées au tourisme, à la planification du développement, au développement et à la gestion des produits? (Décision VII/14)	
a) Non	
b) Non, mais des programmes pertinents sont à l'étude	
c) Oui, quelques programmes existent (veuillez fournir des détails ci-dessous)	x
d) Oui, des programmes significatifs existent (veuillez fournir des détails ci-dessous)	
Autres commentaires sur le renforcement des capacités et les ressources financières apportés aux populations autochtones et locales pour soutenir leur participation à l'élaboration des politiques liées au tourisme, à la planification du développement, au développement et à la gestion des produits.	
<p>- La création de comités d'écotourisme villageois (à l'instar du Mount Cameroon Tourism Board soutenu par le GTZ et le MINTOUR).</p>	

82. Votre pays a-t-il intégré les Directives sur la Diversité biologique et le Développement du tourisme dans l'élaboration ou la révision des stratégies et plans nationaux de développement du tourisme, des stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique et autres stratégies sectorielles connexes? (Décision VII/14)	
a) Non, mais les directives sont à l'étude	
b) Non, mais l'examen d'un plan est en cours afin d'intégrer certains principes des directives dans des stratégies pertinentes	
c) Oui, quelques principes des directives sont intégrés dans certains plans sectoriels et SPANB (veuillez préciser les principes et les secteurs)	x

d) Oui, plusieurs principes des directives sont intégrés dans certains plans sectoriels et SPANB (veuillez préciser les principes et les secteurs)	
Autres informations sur les secteurs où les principes des Directives sur la Diversité biologique et le Développement du Tourisme sont intégrés .	
- la Stratégie nationale de développement de l'éco-tourisme.	

Encadré XLIX.

<p>Apportez plus de précisions sur la mise en oeuvre de cet article et des décisions connexes en mettant particulièrement l'accent sur:</p> <p>a) Les résultats et l'impact des actions entreprises;</p> <p>b) La contribution à l'atteinte des objectifs du plan stratégique de la convention;</p> <p>c) La contribution à l'atteinte de l'objectif 2010;</p> <p>d) L'évolution dans la mise en oeuvre des stratégies et plans d'action sur la diversité biologique;</p> <p>e) La contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement du Millénaire;</p> <p>f) Les difficultés rencontrées lors de la mise en oeuvre.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Les mesures et actions portant sur la diversité biologique et le tourisme sont encore dans leur phase initiale comme mentionné plus haut; - L'insuffisance des ressources financières et matérielles constitue l'une des difficultés; - L'absence de synergie entre les différents ministères et autres parties prenantes; - La faiblesse financière des ONG.

Article 11 – Mesures incitatives

83. Votre pays a-t-il élaboré des programmes pour définir et adopter des mesures saines aux plans économique et social qui servent d'incitatifs en faveur de la conservation et de l'utilisation durable des composantes de la diversité biologique?	
a) Non	
b) Non, mais l'élaboration de programmes pertinents est en cours	
c) Oui, quelques programmes existent (apporter plus de précisions ci-dessous)	X
d) Oui, des programmes significatifs existent (apporter plus de précisions ci-dessous)	
Autres commentaires sur les programmes élaborés pour définir et adopter des incitatifs en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique.	
<ul style="list-style-type: none"> - La création des forêts communautaires et des zones d'intérêt cynégétique (ZIC); - Le partage des redevances de l'exploitation forestière et faunique (40% aux communes et 10% aux populations locales); - La Cameroon Mountains Conservation Foundation (CAMCOF) apporte un appui financier aux initiatives locales en matière de conservation; - Le projet RIGC consolide les initiatives de gestion communautaire; - Et la SPANB. 	

84. Votre pays a-t-il élaboré des mécanismes ou approches permettant une prise en compte adéquate des valeurs marchandes et non marchandes de la diversité biologique dans des plans, politiques et programmes pertinents, ainsi que d'autres domaines concernés? (Décisions III/18 et IV/10)	
a) Non	
b) Non, mais l'élaboration de mécanismes pertinents est en cours	
c) Oui, des mécanismes existent (apporter plus de précisions ci-dessous)	X
d) Oui, étude de l'impact des mécanismes existant (plus de détails ci-dessous)	
Autres commentaires sur les mécanismes ou approches permettant de tenir compte des valeurs marchandes et non marchandes de la diversité biologique dans des plans, politiques et programmes pertinents	
Par le truchement de différents programmes et projets:	

- La SPANB;
- Le projet Mont Cameroun;
- Le projet Korup;
- Le jardin botanique de Limbé, et les jardins zoologiques de Limbé et de Mvog-Beti;
- Le projet des monts Rumpi;
- Le projet de développement rural participatif et décentralisé des grassfields;
- Le projet Campo Ma'an;
- L'aménagement de divers parcs nationaux et d'autres aires protégées connexes.

85. Votre pays a-t-il élaboré des programmes de formation et de renforcement des capacités pour la mise en œuvre de mesures incitatives et la promotion des initiatives du secteur privé? (Décision III/18)

a) Non	
b) Non, mais l'élaboration de programmes pertinents est en cours	X
c) Oui, quelques programmes existent	
d) Oui, de nombreux programmes existent	

86. Votre pays tient-il compte des propositions en matière de définition et de mise en œuvre des mesures incitatives présentées dans l'annexe I de la décision VI/15 lorsqu'il définit et met en œuvre les mesures incitatives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique? (Décision VI/15)

a) Non	
b) Oui (veuillez apporter plus de précisions ci-dessous)	X

Autres informations sur les propositions prises en compte lors de la définition et de la mise en œuvre des mesures incitatives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique.

- Le programme de foresterie communautaire.

87. Votre pays a-t-il fait des progrès dans l'annulation ou l'atténuation des politiques ou pratiques dont les effets compromettent les objectifs de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique? (Décision VII/18)

a) Non	
b) Non, mais l'identification de ces politiques et pratiques est en cours	
c) Oui, les politiques et pratiques visées ont été identifiées mais pas totalement annulées ou atténuées (plus de précisions ci-dessous)	X
d) Oui, les politiques et pratiques visées ont été identifiées et annulées ou atténuées (plus de précisions ci-dessous)	

Autres informations sur les effets pervers identifiés et/ou annulés ou atténués.

Le cas de Mont Cameroun et PLANTECAM (une société d'exploitation du prunus), où les efforts visant à faire appliquer des quotas d'exploitation durables pour parer aux incitatifs abusifs ont conduit à la fermeture de la société.

Encadré L.

Apportez plus de précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes en mettant particulièrement l'accent sur:

- a) Les résultats et l'impact des actions entreprises;
- b) La contribution à l'atteinte des objectifs du plan stratégique de la convention;
- c) La contribution à l'atteinte de l'objectif 2010;
- d) L'évolution dans la mise en œuvre des stratégies et plans d'action sur la diversité biologique;
- e) La contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement du Millénaire;
- f) Les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre.

Les actions engagées ont eu pour effet l'amélioration de la gestion durable des ressources biologiques et partant, ont contribué aux progrès vers la réalisation du plan stratégique et des objectifs de 2010. Ces actions ont également contribué à l'atteinte des ODM dans les domaines de la santé et de la réduction de la pauvreté.

La principale difficulté rencontrée tient au refus des opérateurs économiques de se conformer aux prescriptions en matière de gestion durable.

Article 12 - Recherche et formation

88. Conformément à l'article 12(a), votre pays a-t-il élaboré des programmes d'éducation et de formation scientifique et technique sur les mesures d'identification, de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique et de ses composantes?

- | | |
|---|---|
| a) Non | |
| b) Non, mais des programmes sont en cours d'élaboration | |
| c) Oui, des programmes existent (veuillez apporter plus de précisions ci-dessous) | X |

Autres informations sur les programmes d'éducation et de formation scientifique et technique sur les mesures d'identification, de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique.

- Les laboratoires biotechnologiques des universités de Buéa et Yaoundé I
- Les programmes de diversité biologique et ressources génétiques de l'Institut de Recherche Agronomique pour le Développement.
- Les programmes des sciences environnementales des universités de Buéa, Dschang et Yaoundé
- Les jardins zoologiques de Limbé et Mvog-Betsi
- Et d'autres instituts de recherche tels que l'IRAD et son programme de recherche sur la diversité biologique et les ateliers de formation du (BDGP) sur l'identification et l'utilisation des ressources génétiques.

89. Conformément à l'article 12(b), votre pays promeut et encourage-t-il la recherche qui contribue à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique?

- | | |
|--|---|
| a) Non | |
| b) Oui (veuillez apporter plus de précisions ci-dessous) | X |

Autres informations sur la recherche qui contribue à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique.

Par le biais de différents centres de recherche et universités et autres écoles de forêts. A titre d'exemple, l'Ecole régionale de Faune de Garoua possède une zone de chasse pour la recherche et les besoins académiques.

Les étudiants des universités et autres écoles de forêts et d'agronomie entreprennent librement des recherches pour leurs mémoires ou rapports dans les aires protégées.

la SPANB envisage également une telle approche.

90. Conformément à l'article 12(c), votre pays promeut et coopère-t-il dans l'utilisation des progrès scientifiques enregistrés dans la recherche sur la diversité biologique en élaborant des méthodes de conservation et d'utilisation durable des ressources biologiques?

- | | |
|--|---|
| a) Non | |
| b) Oui (veuillez apporter plus de précisions ci-dessous) | X |

Autres informations sur l'utilisation des progrès scientifiques enregistrés dans la recherche sur la diversité biologique par l'élaboration de méthodes de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique.

Par la collaboration et les partenariats avec d'autres institutions et organisations internationales et régionales.

- Le Sudan-Savannah Programme du WWF au Nord Cameroun;
- Le programme de ressources génétiques de l'IRAD;
- La domestication de certaines espèces végétales et animales par l'IRAD, l'ICRAF et le Jardin botanique de Limbé.

Encadré LI.

Apportez plus de précisions sur la mise en oeuvre de cet article et des décisions connexes en mettant particulièrement l'accent sur:

- a) Les résultats et l'impact des actions entreprises;
- b) La contribution à l'atteinte des objectifs du plan stratégique de la convention;
- c) La contribution à l'atteinte de l'objectif 2010;
- d) L'évolution dans la mise en oeuvre des stratégies et plans d'action sur la diversité biologique;
- e) La contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement du Millénaire;
- f) Les difficultés rencontrées lors de la mise en oeuvre

Transmission des connaissances pour aider à la conservation des espèces ciblées et à leur utilisation durable.

- Les étudiants en foresterie et agriculture sont bien au fait des questions de diversité biologique
- Les actions initiées ont contribué à l'atteinte des objectifs du plan stratégique
- Les actions entreprises ont permis des avancées vers l'objectif 2010
- Elles ont aussi permis des progrès dans la mise en oeuvre de la SPANB
- Elles ont contribué à l'atteinte des ODM dans les domaines de la santé et de la réduction de la pauvreté.
- L'insuffisance des fonds et le manque d'infrastructures constituent les principaux problèmes.

Article 13 – Education et sensibilisation du public

91. Votre pays met-il en oeuvre une stratégie de communication, d'éducation et de sensibilisation du public et promeut-il la participation de ce dernier dans l'appui à la Convention (Objectif 4.1 Plan Stratégique)

- | | |
|--|---|
| a) Non | |
| b) Non, mais une stratégie de CESEP est en cours d'élaboration | |
| c) Oui, une stratégie de CESEP a été élaborée et la participation du public encouragée dans une certaine mesure (donner plus de précisions ci-dessous) | X |
| d) Oui, une stratégie de CESEP a été élaborée et la participation du public largement promue (donner plus de précisions ci-dessous) | |

Autres commentaires sur la mise en oeuvre d'une stratégie de CESEP et la promotion de la participation du public dans l'appui à la Convention.

- Des ateliers et séminaires sont généralement organisés à l'intention des journalistes, des ONG et d'autres organisations de la société civile pour les éduquer et les sensibiliser sur la convention;
- A l'occasion de certains événements (célébration des journées mondiales de la diversité biologique, de la désertification, de l'environnement, etc.) des tables rondes, émissions télé et radio sont organisées. Voir rapports 2004 et 2005 sur la Journée internationale de la Diversité biologique.

92. Votre pays initie-t-il des activités pour faciliter la mise en oeuvre du programme de travail sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public tel que contenu dans l'annexe de la décision VI/19? (Décision VI/19)

- | | |
|---|---|
| a) Non | |
| b) Non, mais quelques programmes sont en cours d'élaboration | X |
| c) Oui, certaines activités sont entreprises (donner plus de précisions ci-dessous) | |
| d) Oui, de nombreuses activités sont entreprises (donner plus de précisions ci-dessous) | |

Autres commentaires sur les activités visant à faciliter la mise en oeuvre du programme de travail sur la CESEP.

- le Centre d'échange, le Programme régional de Gestion de l'Information environnementale, le Réseau africain d'Information environnementale

93. Votre pays promeut-il fortement et efficacement les questions de diversité biologique à travers la presse, les différents média et les réseaux de relations publiques et de communications à l'échelle nationale? (Décision VI/19)	
a) Non	
b) Non, mais l'élaboration de certains programmes est en cours	
c) Oui, dans une certaine mesure (donner des précisions ci-dessous)	
d) Oui, de manière significative (donner des précisions ci-dessous)	X
Autres commentaires sur la promotion des questions de diversité biologique à travers la presse, les différents média et les réseaux de relations publiques et de communications à l'échelle nationale.	
<p>Notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les journaux (Cameroon Tribune, Mutation, Herald, Voix du Paysan, Bubinga, Messenger, etc) qui traitent des questions de diversité biologique - Les bulletins d'information; - Les radios (Poste national, Radio environnement, radio communautaire, etc) ont des émissions spéciales sur la diversité biologique - Les chaînes de télé (CRTV, Canal 2, etc) diffusent des éléments relatifs à la diversité biologique par des interviews, montrent des points chauds et parfois mettent sur la sellette certaines activités illégales qui menacent la diversité biologique. 	

94. Votre pays promeut-il la communication, l'éducation et la sensibilisation du public sur la diversité biologique au niveau local? (décision VI/19)	
a) Non	
b) Oui (donner des précisions ci-dessous)	X
Autres commentaires sur les efforts de promotion de la communication, de l'éducation et de la sensibilisation du public sur la diversité biologique au niveau local.	
<ul style="list-style-type: none"> - Par le biais des différentes ONG, des services extérieurs du MINEP et au niveau des communautés locales organisées, par exemple en Groupes d'Initiatives communes, en associations de foresterie communautaire et de zone d'intérêt cynégétique, etc; - Les radios nationales, provinciales et communautaires. 	

95. Votre pays apporte-t-il son appui aux activités nationales, régionales et internationales hiérarchisées par l'Initiative mondiale sur l'Education et la Sensibilisation du public? (Décision VI/19)	
a) Non	
b) Non, mais certains programmes sont en cours d'élaboration	
c) Oui, quelques activités ont été appuyées (donner des précisions ci-dessous)	X
d) Oui, de nombreuses activités ont été soutenues (donner des précisions ci-dessous)	
Autres commentaires sur l'appui aux activités nationales, régionales et internationales hiérarchisées par l'Initiative mondiale sur l'Education et la Sensibilisation du public.	
- Le Programme régional de Gestion de l'Information environnementale.	

96. Votre pays a-t-il développé les capacités requises pour mettre en oeuvre les initiatives sur la communication, l'éducation et la sensibilisation?	
a) Non	
b) Non, mais certains programmes sont en cours d'élaboration	
c) Oui, la mise en oeuvre de certains programmes est en cours (donner des précisions ci-dessous)	X
d) Oui, la mise en oeuvre de programmes importants est en cours (donner des précisions ci-dessous)	
Autres commentaires sur le développement des capacités requises pour mettre en oeuvre les initiatives sur la communication, l'éducation et la sensibilisation.	
<ul style="list-style-type: none"> - Le Centre d'échange a été créé; - Education environnementale en collaboration avec Living Earth; - Certains journalistes sont formés et sont en contact permanent avec le point focal pour réformer les activités actuelles en matière de diversité biologique. 	

97. Votre pays promeut-il la coopération et échange-t-il des programmes d'éducation et de sensibilisation sur la diversité biologique aux niveaux national, régional et international? (Décisions IV /10 et VI /19)	
a) Non	
b) Oui (donner des précisions plus bas)	X
Autres commentaires sur la promotion de la coopération et l'échange de programmes d'éducation et de sensibilisation sur la diversité biologique aux niveaux national, régional et international.	
<p>Dans le cadre de programmes ou projets tels que:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Grand Ecosystème marin du Golfe de Guinée; - L'ADIE (Agence de Développement de l'Information environnementale) basée au Gabon; - La coopération avec des ONG et autres ONG internationales basées au Cameroun à l'instar du WWF, de la WCS, de l'UICN, de la SNV, etc; - Le Réseau africain d'Information environnementale. 	

98. Votre pays entreprend-t-il des activités de CESEP en vue de la mise en oeuvre de questions transversales et de programmes de travail thématiques adoptés dans le cadre de la Convention?	
a) Non (préciser les raisons plus bas)	
b) Oui, quelques activités sont initiées sur certains questions et domaines thématiques (donner des précisions plus bas)	
c) Oui, de nombreuses activités sont initiées sur un grand nombre de questions et de domaines thématiques (donner des précisions plus bas)	X
d) Oui, des activités significatives sont initiées sur tous les domaines thématiques et question (donner des précisions plus bas)	
Autres commentaires sur les activités de CESEP en vue de la mise en oeuvre de questions transversales et de programmes de travail thématiques adoptés dans le cadre de la Convention.	
<ul style="list-style-type: none"> - Les programmes de formation sur l'ozone - Le programme de formation sur la biosécurité - Le programme Living earth - Le programme CARPE 	

99. Votre pays soutient-il les initiatives des grands groupes, principaux acteurs et parties prenantes qui intègrent les questions de conservation de la diversité biologique dans leurs règles et leurs programmes d'éducation ainsi que dans leurs plans, programmes et politiques sectorielles et intersectorielles pertinents? (Décision IV/10 et Objectif 4.4 du Plan Stratégique)	
a) Non	
b) Oui (donner des précisions plus bas)	X
Autres commentaires sur les initiatives des grands groupes, principaux acteurs et parties prenantes qui intègrent la conservation de la diversité biologique dans leurs règles et leurs programmes d'éducation ainsi que dans leurs plans, programmes et politiques sectorielles et intersectorielles pertinents.	
<ul style="list-style-type: none"> - Le cadre juridique offre un solide appui aux différentes initiatives privées. 	

100. Votre pays communique-t-il les divers éléments de l'objectifs 2010 en matière de diversité biologique et établit-il les jonctions pertinentes avec la Décennie de L'Education pour le Développement durable lors de la mise en oeuvre de vos programmes et activités nationales de CESEP? (Décision VII /24)	
a) Non	X
b) Non, quelques programmes sont néanmoins en cours d'é laboration	
c) Oui, certains programmes élaborés et activités engages à cet égard (donner des	

précisions plus bas) d) Oui, d'importants programmes élaborés et de nombreuses activités initiées à cet égard (donner des précisions plus bas)	
Autres commentaires sur la communication des divers éléments des objectifs de 2010 en matière de diversité biologique et sur l'établissement de jonctions pertinentes avec la Décennie de l'Éducation pour le Développement durable.	

Encadré LII.

<p>Apportez plus de précisions sur la mise en oeuvre de cet article et des décisions connexes en mettant particulièrement l'accent sur:</p> <p>a) Les résultats et l'impact des actions entreprises; b) La contribution à l'atteinte des objectifs du plan stratégique de la convention; c) La contribution aux avancées vers l'objectif 2010; d) L'évolution dans la mise en oeuvre des stratégies et plans d'action sur la diversité biologique; e) La contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement du Millénaire; f) Les difficultés rencontrées lors de la mise en oeuvre</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Davantage de journalistes sont impliqués dans le processus de communication, d'éducation et de sensibilisation du public; - Ceci contribuera probablement à l'atteinte de l'objectif 2010 et de ceux des ODM dans les domaines de la réduction de la pauvreté et de la santé; - La principale entrave a été l'insuffisance des fonds pour la réalisation de la plupart des activités et les échanges avec les média.

Article 14 – Etude d'impact et atténuation des effets pervers

101. Conformément à l'article 14.1(a), votre pays a-t-il élaboré une législation qui exige qu'une étude d'impact environnemental soit réalisée pour tout projet susceptible d'avoir des effets délétères sur la diversité biologique?	
a) Non	
b) Non, l'élaboration de la loi est encore en sa phase initiale	
c) Non, mais le processus d'élaboration de la législation est avancé	
d) Oui, la législation existe (donner des précisions plus bas)	X
e) Oui, la revue de la mise en oeuvre existe (donner des précisions plus bas)	
Autres informations sur la législation qui exige une EIE pour tout projet susceptible d'avoir des effets délétères sur la diversité biologique.	
<ul style="list-style-type: none"> - La loi cadre sur l'environnement N°96/12 du 5 août 1996; - Le texte d'application N°2005/0577/PM du 23 février 2005 fixant les modalités de réalisation de l'étude d'impact environnemental; - L'Arrêté ministériel N°0070/MINEP du 22 mars 2005 fixant les différentes catégories d'opérations soumises à une étude d'impact environnemental; - Le Manuel des procédures environnementales en matière d'exploitation forestière est en cours de rédaction ; - Les codes miniers et pétroliers de 2004 et 2005*. 	

102. Conformément à l'article 14.1(b), votre pays a-t-il élaboré des mécanismes qui s'assurent qu'une attention particulière est accordée aux conséquences environnementales des politiques et programmes nationaux susceptibles d'avoir des effets très néfastes sur la diversité biologique?	
a) Non	
b) Non, les mécanismes sont encore embryonnaires	
c) Non, le processus d'élaboration des mécanismes est avancé	
d) Oui, des mécanismes existent (donner des précisions plus bas)	X
Autres commentaires sur les mécanismes élaborés pour s'assurer qu'une attention particulière est accordée aux conséquences environnementales des politiques et	

programmes nationaux susceptibles d'avoir des effets très néfastes sur la diversité biologique.	
<ul style="list-style-type: none"> - Programme sectoriel Forêt/Environnement; - Les lois et décrets sur l'étude d'impact environnemental qui exigent un plan d'atténuation des impacts sur l'environnement - l'existence de comités interministériels tels que le Comité sur l'environnement, le Comité ad hoc sur la Diversité biologique, le Comité sur la Biosécurité, etc. qui sont institués par des décrets du Premier Ministre à l'effet de veiller à ce qu'une attention particulière soit accordée aux conséquences environnementales des politiques et programmes nationaux susceptibles d'avoir des effets très néfastes sur la diversité biologique. 	

103. Conformément à l'article 14.1(c), votre pays applique-t-il des accords bilatéraux, régionaux et/ou multilatéraux sur des activités susceptibles d'avoir des effets très néfastes sur la diversité biologique hors de ses frontières nationales?	
a) Non	
b) Non, mais l'examen des alternatives avance	
c) Oui, l'exercice est achevé pour certains, il progresse pour d'autres (donner des précisions plus bas)	X
d) Oui (donner des précisions plus bas)	
Autres informations sur les accords bilatéraux, régionaux et/ou multilatéraux portant sur les activités susceptibles d'avoir des effets très néfastes sur la diversité biologique hors des frontières de votre pays.	
Quelques accords bilatéraux, régionaux et/ou multilatéraux: <ul style="list-style-type: none"> - Le Projet de pipeline Tchad-Cameroun; - La Commission des Forêts d'Afrique centrale (COMIFAC); - La Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT); - Application de la Loi forestière et de la Gouvernance en Afrique (AFLEG); - La création d'aires protégées transfrontalières (Tri-National de la Sangha, Tri-National Dja-Odzala-Minkebe, Tchabal-Mbabo, Takamanda-Parc national du Cross river); - Le projet en cours du Grand Ecosystème marin du Golfe de Guinée. 	

104. Conformément à l'article 14.1(d), votre pays a-t-il mis en place des mécanismes pour prévenir ou minimiser le danger ou les dommages causés à la diversité biologique de son territoire vers celui d'autres Parties ou vers des zones se trouvant hors de ses frontières?	
a) Non	
b) Non, les mécanismes demeurent embryonnaires	
c) Non, mais le processus d'élaboration des mécanismes est avancé	
d) Oui, des mécanismes ont été mis en place sur la base des connaissances scientifiques actuelles	X

105. Conformément à l'article 14.1(e), votre pays a-t-il élaboré des mécanismes pour intervenir d'urgence en cas d'activités ou d'événements présentant un danger grave et imminent pour la diversité biologique?	
a) Non	
b) Non, les mécanismes demeurent embryonnaires	
c) Non, mais le processus d'élaboration des mécanismes est avancé	
d) Oui, les mécanismes existent (donner des précisions plus bas)	X
Autres informations sur les mécanismes nationaux d'intervention d'urgence en cas d'activités ou d'événements présentant un danger grave et imminent pour la diversité biologique.	
<ul style="list-style-type: none"> - La loi N°2003/006 sur la biosécurité; - Le programme de dégazage des lacs <i>Nyos et Mounoum</i> ; - La surveillance des activités sismiques autour du Mont Cameroun et d'autres zones sujettes aux catastrophes; - La stratégie d'intervention rapide en cas de déversement accidentel du pétrole dans les eaux. 	

106. Votre pays applique-t-il les Directives relatives à l'intégration des questions de diversité biologique dans la loi ou les processus d'étude d'impact environnemental et dans les études d'impact stratégiques tels que présentés dans l'annexe de la décision VI/7 dans le cadre de la mise en œuvre de l'alinéa 1 de l'article 14? (Décision VI/7)	
a) Non	
b) Non, l'application des directives est en cours d'étude	
c) Oui, certains éléments sont appliqués (donner des précisions plus bas)	
d) Oui, les principaux éléments sont appliqués (donner des précisions plus bas)	X
Autres commentaires sur l'application des directives.	
<ul style="list-style-type: none"> - La loi de 1994 sur les forêts, la faune et les pêches; - La loi cadre de 1996 sur la gestion de l'environnement; - La loi de 2003/006 sur la biosécurité; - Le Plan national de Gestion de l'Environnement de 1996; - La Stratégie et le Plan d'action national sur la diversité biologique (NBSAP); - La loi nationale régissant l'eau (protection de la diversité biologique aquatique); - Les codes miniers et pétroliers nationaux. 	

107. Conformément à l'article 14 (2), votre pays a-t-il institué des mesures législatives, administratives ou politiques en matière de responsabilité et de réparation des dommages causés à la diversité biologique? (Decision VI/11)	
a) Non	
b) Oui (donner des précisions plus base)	X
Autres commentaires sur les mesures législatives, administratives ou politiques en matière de responsabilité et de réparation des dommages causés à la diversité biologique.	
<ul style="list-style-type: none"> - La responsabilité et la réparation pour les dommages causés à la diversité biologique se retrouvent dans la loi cadre sur l'environnement sous la forme du "principe du pollueur – payeur" dans l'art.8 (c) et le principe de responsabilité dans l'art. 8 (c); - La loi de 1994 sur les forêts, la faune et les pêches; - La loi de 2003 sur la biosécurité; - La loi nationale régissant l'eau (protection de la diversité biologique aquatique); - L'existence de ministères et d'institutions traitant de la diversité biologique. 	

108. Votre pays a-t-il pris des mesures visant à empêcher des dommages à la diversité biologique?	
a) Non	
b) Non, mais certaines mesures sont en cours d'élaboration	
c) Oui, quelques mesures existent (donner des précisions ci-dessous)	X
d) Oui, des mesures significatives ont été prises (donner des précisions ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures de prévention des dommages à la diversité biologique.	
<ul style="list-style-type: none"> - Les mesures visant à empêcher des dommages à la diversité biologique sont contenues dans les lois (la loi 94/01 sur les forêts, la faune et les pêches, et la loi cadre 96/12 sur l'environnement), notamment dans leurs différents articles relatifs à la diversité biologique: - Désignation des zones à écologie fragile; - Obligations des opérateurs envers la zone exploitée et la population; - Existence de sanctions; - La loi de 2003 sur la biosécurité; - Les divers lois et textes réglementaires sur l'étude d'impact environnemental; 	

109. Votre pays coopère-t-il avec d'autres Parties pour renforcer les capacités nationales en vue de la prévention des dommages à la diversité biologique, de l'institution et de la mise en oeuvre de lois nationales et de mesures politiques et administratives en matière de responsabilité et de réparation? (décision VI/11)	
a) Non	
b) Non, mais la coopération est envisagée	
c) Non, mais des programmes conjoints sont à l'étude	
d) Oui, certaines activités conjointes ont été entreprises (donner des précisions ci-dessous)	X
e) Oui, d'importantes activités conjointes ont été entreprises (donner des précisions ci-dessous)	
Autres commentaires sur la coopération avec d'autres Parties pour renforcer les capacités nationales en vue de la prévention des dommages à la diversité biologique.	
Existence of CEFDAHC, AFLEG, COMIFAC, CARPE, PSFE.	

Encadré LIII.

<p>Apportez plus de précisions sur la mise en oeuvre de cet article et des décisions connexes en mettant particulièrement l'accent sur:</p> <p>a) Les résultats et l'impact des actions entreprises;</p> <p>b) La contribution à l'atteinte des objectifs du plan stratégique de la convention;</p> <p>c) La contribution aux avancées vers l'objectif 2010;</p> <p>d) L'évolution dans la mise en oeuvre des stratégies et plans d'action sur la diversité biologique;</p> <p>e) La contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement du Millénaire;</p> <p>f) Les difficultés rencontrées lors de la mise en oeuvre.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Création d'aires protégées transfrontalières et réduction des pertes de diversité biologique; - Contribution positive au plan stratégique; - Contribution à l'atteinte des objectifs de 2010; - Oui, contribution au SPANB; - Contribution à l'atteinte des ODM dans les domaines de la réduction de la pauvreté et de la santé; - Insuffisance des fonds, développement des capacités institutionnelles et des ressources humaines.

Article 15 - Accès aux ressources génétiques

110. Votre pays facilite-t-il l'accès aux ressources génétiques par d'autres Parties pour des utilisations respectueuses de l'environnement, sur la base du consentement préalable en connaissance de cause et de modalités convenues d'un commun accord, conformément aux alinéas 2, 4 et 5 de l'article 15?	
a) Non	
b) Oui (donner des précisions ci-dessous)	X
Autres informations sur les efforts faits par votre pays pour faciliter l'accès aux ressources génétiques par d'autres Parties pour des utilisations respectueuses de l'environnement, sur la base du consentement préalable en connaissance de cause et de modalités convenues d'un commun accord	
<p>Dans une certaine mesure, le Cameroun a pris quelques dispositions relatives à l'APB, mais beaucoup reste à faire et des discussions sont en cours en vue de l'élaboration d'un régime global de l'APB. Par ailleurs, les législations existantes sur l'environnement et les forêts comprennent un certain nombre de dispositions comme l'attestent les paragraphes ci-après:</p> <p>Conformément à l'article 15 (2) de la CDB, la loi cadre sur la gestion de l'environnement de 1996 dispose, en son article 65(1), que l'exploration et l'exploitation des ressources génétiques s'effectuent selon les modalités stipulées par les Conventions internationales y relatives, dûment ratifiées par le Cameroun, en particulier la Convention de Rio sur la Diversité Biologique de 1992.</p> <p>Conformément à l'article 15 (4) de la CDB, l'article 12 de la loi de 1994 sur les forêts, la faune et les</p>	

pêches dispose que les retombées économiques et financières de l'utilisation des ressources génétiques donnent lieu au paiement à l'Etat de royalties dont le taux et les modalités sont fixés, au prorata de la valeur, par Arrêté du Ministre des finances sur proposition des ministres compétents. En outre, l'article 65 (1) de la loi cadre de 1996 précise que l'exploration scientifique et l'exploitation des ressources biologiques et génétiques au Cameroun s'effectuent dans la transparence et en étroite collaboration avec les institutions nationales de recherche et les communautés locales, et doivent être bénéfiques au Cameroun.

Eu égard à l'article 15 (5) de la CDB, la loi de 1994 sur les forêts, la faune et les pêches prévoit en son article 12 que les ressources génétiques du Patrimoine national appartiennent à l'Etat du Cameroun, et que nul ne peut les exploiter à des fins scientifiques, commerciales ou culturelles sans en avoir obtenu l'autorisation.

Les permis de recherche sont délivrés aux chercheurs/scientifiques étrangers, de même que les autorisations d'entrer dans les parcs nationaux aux fins de recherche. Une autorisation d'exporter des échantillons scientifiques est également délivrée par l'institution compétente.

111. Votre pays a-t-il pris des mesures pour s'assurer que toute recherche scientifique sur des ressources génétiques provenant d'autres Parties est préparée et réalisée avec la pleine participation de ces Parties, conformément à l'article 15(6)?

a) Non	
b) Non, mais d'éventuelles mesures sont à l'étude	
c) Oui, quelques mesures existent (donner des précisions ci-dessous)	X
d) Oui, des mesures significatives existent (donner des précisions ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures visant à s'assurer que toute recherche scientifique sur des ressources génétiques provenant d'autres Parties est préparée et réalisée avec la pleine participation de ces Parties.

Conformément à l'article 15 (6) de la CDB, la loi cadre de 1996 sur la gestion de l'environnement, sans être très précise à ce sujet, prévoit que les ressources partagées avec d'autres Etats sont gérées de manière durable, en coopération avec l'Etat concerné. Cette coopération se fonde sur les conventions internationales signées entre les Etats ayant ces ressources en partage.

Toutefois, en tant que pays fournisseur/source, la loi cadre de 1996 sur la gestion de l'environnement dispose que l'exploration scientifique et l'exploitation des ressources biologiques et génétiques au Cameroun s'effectuent dans la transparence et en étroite collaboration avec les institutions nationales de recherche et les communautés locales, et doivent être bénéfiques au Cameroun.

Certaines institutions camerounaises telles l'IRAD, l'International Cooperative Biodiversity Group-Cameroun (BDGP) entreprennent des recherches avec d'autres institutions, conformément au principe de la participation active des autres parties.

112. Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer le partage juste et équitable des résultats de la recherche et des progrès, ainsi que des bénéfices de l'utilisation commerciale ou autre des ressources génétiques avec toute Partie d'où proviendraient ces ressources, conformément à l'article 15(7)?

a) Non	
b) Non, mais d'éventuelles mesures sont en cours d'étude	
c) Oui, quelques mesures existent (donner des précisions ci-dessous)	X
d) Oui, une loi importante existe (donner des précisions ci-dessous)	
e) Oui, d'importantes politiques législatives et mesures législatives auxiliaires existent (donner des précisions ci-dessous)	
f) Oui, il existe une politique et des mesures administratives significatives (donner des précisions ci-dessous)	

Autres informations sur le type de mesures entreprises.

- Le Cameroun est lui-même un pays fournisseur/source et, de ce fait, la loi de 1994 sur les forêts, la faune et les pêches dispose que les retombées économiques et financières de l'utilisation des ressources génétiques donnent lieu au paiement à l'Etat de royalties dont le taux et les modalités sont fixés, au prorata de la valeur, par Arrêté du Ministre des finances sur proposition des ministres

compétents.

- La loi prévoit la distribution par l'Etat des redevances entre les parties prenantes (communes et populations locales) mais les modalités de cette distribution ne sont pas clairement définies. Les parties conduisant une recherche sur les ressources génétiques signent un Protocole d'accord sur le partage des bénéfices découlant des résultats de cette recherche.

113. En prenant, au plan national, des mesures relatives à l'accès aux ressources génétiques et au partage des bénéfices, votre pays a-t-il tenu compte du système multilatéral d'accès et de partage des bénéfices énoncé dans le Traité international sur les Ressources génétiques végétales pour l'Alimentation et l'Agriculture?

a) Non

b) Oui (donner des précisions ci-dessous)

X

Autres informations sur les mesures nationales qui tiennent compte du système multilatéral d'accès et de partage des bénéfices énoncé dans le Traité international sur les Ressources génétiques végétales pour l'Alimentation et l'Agriculture.

- Par le Traité international sur les Ressources génétiques végétales pour l'Alimentation et l'Agriculture, les Parties conviennent d'établir un système multilatéral d'accès facile et de partage des bénéfices effectif et efficace qui traite de cette question et soutient les activités des éleveurs et des agriculteurs.

- Le Cameroun est Partie à la Convention sur la Diversité Biologique et du Traité International sur les Ressources génétiques végétales pour l'Alimentation et l'Agriculture. Ayant signé et ratifié les deux accords, le Cameroun reconnaît l'harmonie qui existe entre les deux et qui transparait dans leurs objectifs.

- Les quelques mesures prises jusqu'alors au Cameroun au sujet de l'APB l'ont été avant l'adoption du Traité International sur les Ressources Génétiques Végétales pour l'Alimentation et l'Agriculture.

- Toutefois, un régime général sur l'accès et le partage des bénéfices, dont l'élaboration est encore au stade embryonnaire au Cameroun, permettra un examen critique du système multilatéral d'accès et de partage des bénéfices énoncé dans le TIRGVAA pour juger de sa pertinence dans le contexte du Cameroun.

- Le Cameroun accorde une grande importance à ces questions. Lors de l'élaboration de sa législation sur l'APB, il procédera donc à l'examen parallèle du système multilatéral et de l'Accord type de transfert de matériel, en tant que mécanisme de facilitation de l'accès et du partage des bénéfices institué par le Traité, à l'effet de déterminer les aspects devant être pris en compte dans sa législation nationale sur l'APB.

114. Votre pays utilise-t-il les Directives de Bonn lors de la formulation et de l'élaboration des mesures législatives, administratives ou politiques sur l'accès et le partage des bénéfices et/ou lors de la négociation de contrats et autres accords selon des modalités convenues d'un commun accord en matière d'accès et de partage des bénéfices? (Décision VII/19A)

a) Non

b) Non, mais des mesures sont prises dans ce sens (donner des précisions ci-dessous)

c) Oui (donner des précisions ci-dessous)

X

Veillez apporter plus de détails et préciser quels sont les succès et les difficultés rencontrés lors de la mise en œuvre des directives de Bonn.

Les cadres juridiques existants relatifs à l'APB ont été mis en place avant l'adoption des Directives de Bonn. Des dispositions sont, toutefois, prises pour démarrer l'élaboration de ces mesures et les Directives de Bonn pourraient servir de guide dans l'élaboration de textes juridiquement contraignants.

115. Votre pays a-t-il adopté des politiques nationales ou des mesures, voire une législation sur le rôle des droits de propriété intellectuelle dans les accords relatifs à l'accès et au partage des bénéfices (c-à-d la question de la divulgation de l'origine/source/provenance légale des ressources génétiques dans les demandes de droits de propriété intellectuelle, lorsque le sujet de cette demande porte sur ou utilise les ressources génétiques dans son développement)?	
a) Non	
b) Non, mais d'éventuelles politiques et mesures ont été identifiées (donner des précisions ci-dessous)	
c) Non, mais des politiques et mesures pertinentes sont en cours d'élaboration (donner des précisions ci-dessous)	X
d) Oui, quelques politiques et mesures existent (donner des précisions ci-dessous)	
e) Oui, d'importantes politiques et mesures ont été adoptées (donner des précisions ci-dessous)	
Autres informations sur les politiques et mesures portant sur le rôle des DPI dans les accords sur l'accès et le partage des bénéfices.	
<p>Jusqu'ici, les mesures relatives au rôle des droits de propriété intellectuelle dans les accords sur l'accès et le partage des bénéfices sont parcellaires, mais des recommandations ont été formulées pour la prise en compte du système <i>sui generis</i> des populations locales lors de l'élaboration du régime général de l'APB envisagé. Compte doit également être tenu, après dû examen, de la question de la divulgation de l'origine/source/provenance légale des ressources génétiques dans les demandes de droits de propriété intellectuelle.</p>	

116. Votre pays a-t-il organisé des activités de renforcement des capacités sur l'accès et le partage des bénéfices?	
a) Non	
b) Non, mais d'éventuelles politiques et mesures ont été identifiées (donner des précisions ci-dessous)	
c) Non, mais des politiques et mesures pertinentes sont en cours d'élaboration (donner des précisions ci-dessous)	X
d) Oui, quelques politiques et mesures existent (donner des précisions ci-dessous)	
e) Oui, d'importantes politiques et mesures ont été adoptées (donner des précisions ci-dessous)	
Veillez donner des informations supplémentaires sur les activités de renforcement des capacités (votre implication en tant que donateur ou bénéficiaire, les principaux acteurs, le public cible, les délais fixés, les buts et objectifs des activités de renforcement des capacités, les principaux domaines couverts, la nature des activités). Veuillez également préciser si ces activités ont tenu compte du Plan d'action sur le renforcement des capacités en vue de l'accès et du partage des bénéfices adopté à la VII e CP et disponible dans l'annexe de la décision VII/19F.	
<p>- A une très petite échelle, le Cameroun a, en tant que bénéficiaire, participé aux activités de renforcement des capacités relatives à l'APB, par le biais principalement d'ateliers de formation nationaux, régionaux et internationaux au cours desquels l'échange d'idées et d'expériences a permis l'amélioration des connaissances sur les questions d'APB. Au plan national, des ateliers ont été organisés à l'intention des tradi-praticiens et les populations locales ont été intégrées dans le comité de pilotage des Aires Protégées où elles ont pu être sensibilisées. La poursuite des activités de renforcement des capacités sur les questions d'APB est impérative, ce d'autant que cela permettrait de respecter le plan d'action contenu dans la décision VII/19F de la 7^e CP.</p>	

Encadré LIV.

Apportez plus de précisions sur la mise en oeuvre de cet article et des décisions connexes en mettant particulièrement l'accent sur:

a) Les résultats et l'impact des actions entreprises;

Avec la promulgation en 1994 de la loi sur les forêts, la faune et les pêches, suivie par la loi cadre de 1996 sur la gestion environnementale, ainsi que les mesures politiques prises après la Convention de Rio de 1992 sur la Diversité Biologique, le Cameroun a enregistré quelques résultats dans le domaine de l'accès et du partage des bénéfices dont les plus significatifs sont:

- **Le cas du *Prunus africana* où le gouvernement camerounais et le Projet Mont Cameroun** ont facilité un accord entre Plantecam, une société française, et deux villages camerounais situés sur les pentes du Mont Cameroun, conformément à la législation nationale et aux exigences de la CDB en matière d'APB. Les bénéfices que les populations locales tiraient de cette transaction étaient à la fois monétaires – la réalisation de projets de développement villageois et des versements en espèces – et non monétaires, notamment le renforcement des capacités dans la gestion durable des ressources.
- La BDCPC, une ONG camerounaise, et Shaman, une société américaine, ont oeuvré de concert pour veiller à une application opportune, juste et équitable des mesures d'APB dans le cas de l'exploitation des plantes médicinales dans les provinces du Sud-Ouest, de l'Oust et du Nord-Ouest du Cameroun..
- Le National Cancer Institute (Institut de recherche sur le cancer) des Etats-Unis coopère aussi avec l'Université de Yaoundé I dans le cas du *Ancistrocladus korupensis* (une plante grimpante découverte dans le parc national de Korup) pour assurer la mise en oeuvre des politiques nationales et des exigences de la CDB en matière d'utilisation durable, d'accès aux ressources génétiques et de partage juste et équitable des bénéfices.

b) Contribution à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique de la Convention;

Les actions sus énumérées ont contribué à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique de la CDB (Décision VI/26). On peut encore, à titre d'exemple, citer le renforcement des politiques d'utilisation durable, de conservation et de partage juste et équitable des bénéfices par des mesures anti-braconnage, la lutte contre l'exploitation frauduleuse des ressources forestières telles que les produits ligneux et non ligneux, ainsi que la gestion participative des ressources génétiques, y compris des mesures relatives à l'accès et au partage des bénéfices.

c) Contribution à l'atteinte de l'objectif 2010;

Cette contribution transparait dans des efforts manifestes qui visent à:

- Promouvoir une conservation efficace des zones écologiques et une gestion efficace des aires protégées par l'élaboration des plans de gestion;
- Sensibiliser les populations sur le statut des espèces menacées;
- Assurer une application plus rigoureuse de la CITES pour veiller à l'utilisation durable des ressources biologiques et juguler le commerce international des espèces menacées;
- Proposer des solutions de rechange à l'utilisation des habitats naturels, par exemple la construction de sites récréatifs et de quartiers d'habitations;
- Surveillance des établissements industriels pour réduire la pollution et ses impacts sur la diversité biologique;
- Conseiller et guider les populations sur la meilleure manière de tirer avantage des biens et services qu'offre la diversité biologique afin d'assurer le bien-être des hommes, la durabilité des moyens de subsistance, la sécurité alimentaire locale et la santé;
- Protéger le savoir-faire, la créativité et les pratiques traditionnelles, de même que le droit des populations et communautés locales à un partage juste et équitable des bénéfices;
- Sensibiliser les populations sur la création d'activités autonomes dans l'optique d'une indépendance technique et financière.

d) Evolution dans la mise en oeuvre des stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique;

Les actions engagées ont contribué à la mise en oeuvre de la Stratégie et du Plan d'Action national sur la Diversité biologique (SPANB).

Le Cameroun a également tiré grand parti de la coopération internationale dans ses efforts de mise en oeuvre de la SPANB et l'assistance de ses partenaires internationaux s'est traduite par le développement et le transfert des technologies dans le cadre des accords d'assistance technique et par

un appui financier.

Des avancées ont été enregistrées dans le domaine du renforcement des capacités avec la formation de certains personnels grâce à l'appui des pays développés, mais aussi par des ateliers nationaux et internationaux de renforcement des capacités. Ainsi, des connaissances ont été acquises, même si cela reste peu significatif.

e) Contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement du Millénaire;

Les actions initiées ont contribué à l'atteinte des ODM dans les domaines suivants:

- La réduction de la pauvreté;
- La sécurité alimentaire;
- L'amélioration des soins de santé;
- Et le développement durable.

f) Difficultés rencontrées lors de la mise en oeuvre.

Ces problèmes sont les suivants:

- Une pauvreté criante;
- La faiblesse des capacités (formation, fonds, institutionnelles et juridiques);
- L'absence d'un régime général sur l'accès et le partage des bénéfices;
- Le niveau élevé de pillage;
- Les difficultés de compensation du savoir-faire et de la créativité traditionnels;
- La mauvaise gouvernance;
- L'indifférence envers les questions sexospécifiques.

Article 16 – Accès et transfert des technologies

117. Conformément à l'article 16(1), votre pays a-t-il pris des mesures qui donnent ou facilitent l'accès et le transfert à d'autres Parties des technologies qui sont utiles à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique ou qui utilisent des ressources génétiques et ne causent pas de dégâts majeurs à l'environnement?

a) Non	
b) Non, mais d'éventuelles mesures ont à l'étude	
c) Oui, quelques mesures existent (donner des précisions ci-dessous)	X
d) Oui, des mesures significatives existent (donner des précisions ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures visant à donner ou à faciliter l'accès et le transfert à d'autres Parties des technologies qui sont utiles à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique ou qui utilisent des ressources génétiques et ne causent pas de dégâts majeurs à l'environnement.

- Le développement de partenariats entre des institutions de recherche (jardin botanique de Kew et Mont Cameroun, échanges et ateliers de formation entre scientifiques, formation de nationaux par des pays amis, achat d'équipement pour le renforcement des capacités); dans le cadre de l'African International Biodiversity Cooperative Group, les laboratoires de certaines institutions nationales ont été équipés de matériel de bio analyse et les scientifiques ont été formés sur les technologies de suivi biologique ;.
- La création d'aires protégées transfrontalières qui permet au Cameroun et aux pays voisins concernés de partager leurs connaissances en matière de gestion des ressources génétiques.

118. Conformément à l'article 16(3), votre pays a-t-il pris des mesures qui donnent droit aux Parties d'où proviennent les ressources génétiques à l'accès et au transfert des technologies qui utilisent ces ressources, selon des modalités fixées d'accord partie?

a) Non	
b) Non, mais d'éventuelles mesures sont à l'étude	
c) Oui, quelques mesures existent	X
d) Oui, il existe une loi générale	
e) Oui, des politiques législatives ou des lois auxiliaires générales existent	
f) Oui, des dispositions politiques et administratives existent	
g) Sans objet	

119. Conformément à l'article 16(4), votre pays a-t-il pris des mesures pour que le secteur privé facilite l'accès au développement et au transfert conjoints des technologies pertinentes pour le bénéfice des institutions gouvernementales et du secteur privé des pays en développement?

a) Non	
b) Non, mais d'éventuelles mesures sont à l'étude	
c) Oui, il existe quelques politiques et mesures (donner des précisions ci-dessous)	
d) Oui, des politiques et mesures générales existent (donner des précisions ci-dessous)	
e) Sans objet	X

Autres informations sur les mesures prises.

Encadré LV.

Apportez plus de précisions sur la mise en oeuvre de cet article en mettant particulièrement l'accent sur:

- a) Les résultats et l'impact des actions entreprises;
- b) La contribution à l'atteinte des objectifs du plan stratégique de la convention;
- c) La contribution à l'atteinte de l'objectif 2010;
- d) L'évolution dans la mise en oeuvre des stratégies et plans d'action sur la diversité biologique;
- e) La contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement du Millénaire;
- f) Les difficultés rencontrées lors de la mise en oeuvre

Résultats et impact des actions entreprises:

- Les scientifiques nationaux enrichissent leurs connaissances;
- Des financements supplémentaires ont été apportés;
- Les atteintes à la diversité biologique ont été réduites;
- De nouvelles technologies ont été apprises.

Contribution au plan stratégique:

- Les actions engagées ont contribué au plan.

Contribution à l'objectif 2010:

- Les actions engagées ont permis des avancées vers l'objectif 2010.

Evolution dans la mise en oeuvre de la SPANB:

Les actions initiées ont contribué à l'atteinte des objectifs de la SPANB

- Les actions entreprises ont contribué à l'atteinte des ODM dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la réduction de la pauvreté, de l'amélioration de la santé et du développement durable.

Difficultés:

- Faiblesse du transfert des technologies par les pays développés parties;
- Absence de capacités locales pour l'absorption des technologies;
- La nature embryonnaire du mécanisme d'accès et de transfert des technologies.

Programme de travail sur le transfert des technologies et la coopération technologique

120. Votre pays a-t-il fourni une aide financière et technique et organisé une formation pour aider à la mise en oeuvre du programme de travail sur le transfert des technologies et la coopération technologique?(Décision VII/29)

a) Non	
b) Non, mais l'élaboration de programmes pertinents est en cours	
c) Oui, quelques programmes sont mis en oeuvre (donner des précisions ci-dessous)	X
d) Oui, d'importants programmes sont mis en oeuvre (donner des précisions ci-dessous)	

Autres commentaires sur l'apport d'une aide financière et technique et l'organisation d'une formation pour aider à la mise en oeuvre du programme de travail sur le transfert des technologies et la coopération technologique

Quelques programmes de renforcement des capacités ont été élaborés:

- Equipements des laboratoires de biotechnologie des universités de Buéa et de Yaoundé I dans le cadre de la composante coopération technologique du Projet de Biosécurité financé par le PNUE/FEM et le gouvernement camerounais;
- Dans le cadre du même projet, des ateliers de formation ont été organisés sur l'inspection, l'identification et le contrôle des OGM dans le contexte de l'évaluation et de la gestion des risques, ainsi que de la gestion du BDPC;
- Formation d'inspecteurs et de contrôleurs sur les substances qui appauvrissent l'ozone.

121. Votre pays prend-il des mesures pour lever les inutiles barrières au financement des initiatives multinationales en faveur du transfert des technologies et de la coopération scientifique et technique? (Décision VII/29)

a) Non	
b) Non, mais certaines mesures sont envisagées	
c) Oui, quelques mesures ont été prises (donner des précisions ci-dessous)	X
d) Oui, d'importantes mesures existent (donner des précisions ci-dessous)	

Autres observations sur les mesures visant la levée d'inutiles barrières au financement des initiatives multinationales en faveur du transfert des technologies et de la coopération scientifique et technique

Le Cameroun participe aux initiatives multinationales en faveur du transfert des technologies et de la coopération scientifique et technique. Exemple

- L'Agence Africaine de Biotechnologie;
- L'Agence internationale de l'Energie Atomique
- La COMIFAC, la CEFDAC, l'OCFSA
- L'adhésion et la contribution à d'autres Conventions et Traités internationaux (CPB, Traité International sur les Ressources Génétiques végétales pour l'Alimentation et l'agriculture)

122. Votre pays a-t-il réalisé des évaluations technologiques pour déterminer les besoins, les opportunités et les entraves en matière technologique dans les secteurs concernés, ainsi que des besoins connexes en matière de renforcement des capacités? (Annexe de la Décision VII/29)

a) Non	
b) Non, mais les évaluations sont en cours	X
c) Oui, les évaluations de base ont été réalisées (donner des précisions ci-dessous)	
d) Oui, des évaluations détaillées ont été entreprises (donner des précisions ci-dessous)	

Autres commentaires sur les évaluations technologiques qui déterminent les besoins, les opportunités et les entraves en matière technologique dans les secteurs concernés, ainsi que des besoins connexes en matière de renforcement des capacités

L'inventaire des institutions de biotechnologie moderne vient de s'achever.

123. Votre pays a-t-il réalisé des évaluations et l'analyse des risques des potentiels bénéfiques, risques et coûts liés à l'introduction de nouvelles technologies? (Annexe de la Décision VII/29)

a) Non	
b) Non, mais les évaluations sont en cours	X
c) Oui, quelques évaluations ont été réalisées (donner des précisions ci-dessous)	
d) Oui, des évaluations détaillées ont été entreprises (donner des précisions ci-dessous)	

Autres commentaires sur les évaluations et l'analyse des risques des potentiels bénéfiques, risques et coûts liés à l'introduction de nouvelles technologies.

Un manuel d'évaluation et de gestion des risques liés à la biotechnologie moderne vient d'être rédigé.

124. Votre pays a-t-il défini et mis en oeuvre des mesures visant à développer ou renforcer des systèmes d'information pertinents en vue du transfert des technologies et de la coopération, y compris l'évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités? (Annexe de la Décision VII/29)

a) Non	
b) Non, mais le développement de quelques programmes est en cours	
c) Oui, quelques programmes ont été élaborés et sont mis en oeuvre (donner des précisions ci-dessous)	X
d) Oui, d'importants programmes sont mis en oeuvre (donner des précisions ci-dessous)	

Autres commentaires sur les mesures visant à développer ou renforcer des systèmes d'information pertinents en vue du transfert des technologies et de la coopération.

Le Cameroun a défini et mis en oeuvre des mesures visant à développer, renforcer les systèmes d'informations en vue du transfert des technologies et de la coopération, y compris le renforcement des capacités. Exemple

- Le centre d'échanges,
- Le BDPC,
- Le Programme régional de gestion de l'information environnementale (PRGIE)
- L'Agence de développement de l'information environnementale (ADIE).

125. Votre pays a-t-il pris l'une des mesures énoncées dans l'objectif 3.2 du programme de travail en prélude à l'élaboration et à la mise en oeuvre de cadres institutionnels, administratifs, législatifs et politiques nationaux devant faciliter la coopération de même que l'accès et l'adaptation des technologies qui intéressent la Convention? (Annexe de la Décision VII/29)

a) Non	
b) Non, mais certaines mesures sont envisagées	
c) Oui, quelques mesures ont été prises (donner des précisions ci-dessous)	X
d) Oui, de nombreuses mesures ont été prises (donner des précisions ci-dessous)	

Autres commentaires sur les mesures prises pour servir de phase préparatoire au développement et à la mise en oeuvre de cadres institutionnels, administratifs, législatifs et politiques nationaux devant faciliter la coopération de même que l'accès et l'adaptation des technologies qui intéressent la Convention.

Certaines mesures ont été prises, en particulier au plan institutionnel et administratif.

Exemple:

- L'existence de directions de la coopération dans les principaux ministères pertinents;
- L'existence du Comité national de Développement des Technologies (CNDT) chargé surtout de l'adaptation des technologies;

Encadré LVI.

Apportez plus de précisions sur la mise en oeuvre de cet article et des décisions connexes en mettant particulièrement l'accent sur:

- a) Les résultats et l'impact des actions entreprises;**
- b) La contribution à l'atteinte des objectifs du plan stratégique de la convention;**
- c) La contribution à l'atteinte de l'objectif 2010;**
- d) L'évolution dans la mise en oeuvre des stratégies et plans d'action sur la diversité biologique;**
- e) La contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement du Millénaire;**
- f) Les difficultés rencontrées lors de la mise en oeuvre**

- Le transfert des technologies et la coopération s'effectuent par le CE, le BCH.
- Les actions engagées contribuent aux objectifs du plan stratégique de la Convention.
- Le partage des expériences avec les partenaires contribue aux avancées vers les objectifs de 2010.
- Le partage des expériences avec les partenaires contribue à la mise en oeuvre de la SPANB
- Il contribue également à l'atteinte des ODM dans les domaines de la réduction de la pauvreté et du développement durable;
- L'insuffisance des fonds pour soutenir les centres d'échange d'informations existants (BCH, CE)
- La faiblesse du cadre institutionnel.

Article 17 – Echange d'informations

126. Conformément à l'article 17(1), votre pays a-t-il pris des mesures pour faciliter l'échange d'informations à partir de sources ouvertes à tous, à l'effet d'aider à la mise en oeuvre de la Convention et de promouvoir la coopération technique et scientifique?	
a) Non	
b) Non, mais d'éventuelles mesures sont à l'étude	
c) Oui, quelques mesures existent	X
d) Oui, des mesures significatives existent	

La question ci-après (127) s'adresse aux PAYS DEVELOPPES

127. Conformément à l'article 17(1), ces mesures tiennent-elles compte des besoins spécifiques des pays en développement et comprennent-elles les catégories d'informations énumérées dans l'article 17(2) telles la recherche technique, scientifique et socio-économique, les programmes de formation et de surveying), les connaissances spécialisées, le rapatriement d'informations, etc?	
a) Non	
b) Oui, mais elles n'incluent pas les catégories d'informations énumérées dans l'article 17(2) telles la recherche technique, scientifique et socio-économique, les programmes de formation et de (surveying), les connaissances spécialisées, le rapatriement d'informations, etc.;	
c) Oui, et elles incluent les catégories d'informations énumérées dans l'article 17(2) telles la recherche technique, scientifique et socio-économique, les programmes de formation et de topographie, les connaissances spécialisées, le rapatriement d'informations, etc.	

Encadré LVII.

Apportez plus de précisions sur la mise en oeuvre de cet article et des décisions connexes en mettant particulièrement l'accent sur:
a) Les résultats et l'impact des actions entreprises;
b) La contribution à l'atteinte des objectifs du plan stratégique de la convention;
c) La contribution à l'atteinte de l'objectif 2010;
d) L'évolution dans la mise en oeuvre des stratégies et plans d'action sur la diversité biologique;
e) La contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement du Millénaire;
f) Les difficultés rencontrées lors de la mise en oeuvre.
- Il permet aux institutions de recherche d'adapter les informations relevant déjà du domaine public aux réalités locales à l'intention des usagers (nouveaux produits agricoles, pharmaceutiques et pastoraux);
- Il contribue à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique;
- Il consacre des avancées vers les objectifs de 2010, de la SPANB et l'atteinte des ODM.
- La diffusion de l'information souffre de l'insuffisance des fonds.

Article 18 – Coopération technique et scientifique

128. Conformément à l'article 18(1), votre pays a-t-il pris des mesures pour promouvoir la coopération technique et scientifique internationale dans le domaine de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique?	
a) Non	
b) Non, mais d'éventuelles mesures sont à l'étude	
c) Oui, quelques mesures existent (donner des précisions ci-dessous)	
d) Oui, des mesures significatives existent (donner des précisions ci-dessous)	X
Autres informations sur les mesures de promotion de la coopération technique et scientifique.	
Coopération très poussée avec les ONG internationales et les organisations régionales et sous-régionales traitant des questions de diversité biologique telles l'UICN, le WWF, la WCS, la SNV, la COMIFAC, la CEFDHAC, le CARPE, la FEDEC, l'IITA, le CIFOR, l'ICRAF, le CIRAD, etc.	

129. Conformément à l'article 18(4), votre pays a-t-il encouragé et conçu des méthodes de coopération en vue du développement et de l'utilisation des technologies, y compris les technologies indigènes et traditionnelles, conformément aux objectifs de la présente Convention?

a) Non	
b) Non, mais des méthodes pertinentes sont en cours d'élaboration	
c) Oui, des méthodes ont été élaborées	X

130. Conformément à l'article 18(5), votre pays a-t-il encouragé la mise en place de programmes de recherche conjoints et des actions concertées en vue du développement de technologies intéressant les objectifs de la Convention?

a) Non	
b) Oui (donner quelques exemples ci-dessous)	X

Exemples de programmes de recherche conjoints et d'actions concertées mis en place en vue du développement de technologies intéressant les objectifs de la Convention.

Des accords de coopération existent entre des institutions nationales et les organismes ci-après: l'UICN, le WWF, la WCS, la SNV, la COMIFAC, la CEFDAHC, le CARPE, l'IITA, le CIFOR, l'ICRAF, le CIRAD, l'Université CEDC-Leiden, etc.

131. Votre pays a-t-il, à travers le centre d'échanges, établi des liens avec des organisations non gouvernementales, le secteur privé ou d'autres institutions possédant d'importantes bases de données ou entreprenant des travaux d'envergure sur la diversité biologique? (Décision V/14)

a) Non	
b) Non, mais la coordination avec les ONG, le secteur privé et d'autres institutions pertinents est en voie	X
c) Oui, des liens ont été noués avec les ONG, le secteur privé et d'autres institutions pertinents	

La question ci-après (132) est destinée aux PAYS DEVELOPPES

132. Votre pays a-t-il davantage développé le Centre d'échange pour aider les pays en développement et les nouvelles économies à avoir accès à l'information dans le domaine de la coopération scientifique et technique? (Décision V/14)

a) Non	
b) Oui, à travers les financements	
c) Oui, par l'accès et le transfert des technologies	
d) Oui, par la coopération dans la recherche	
e) Oui, par le biais du rapatriement des informations	
f) Oui, à travers les formations	
g) Oui, par la promotion des liens avec les institutions, organisations pertinentes et le secteur privé	X
h) Oui, par d'autres voies (donner des précisions ci-après)	X

Autres commentaires sur le développement accru du Centre d'échange pour aider les pays en développement et les nouvelles économies à avoir accès à l'information dans le domaine de la coopération scientifique et technique.

(h) Cela tient surtout à la compilation d'informations au plan national sur les questions de diversité biologique et à leur fourniture à ceux qui en ont besoin.

133. Votre pays a-t-il utilisé le centre d'échange pour rendre les informations disponibles plus utiles aux chercheurs et aux décideurs? (Décision V/14)

a) Non	
b) Non, mais des initiatives pertinentes sont à l'étude	X
c) Oui (donner des précisions ci-dessous)	

Autres commentaires sur la prise d'initiatives pertinentes.

Les informations électroniques disponibles peuvent être utilisées à travers le Centre d'échange mais ce mécanisme ne fonctionne pas encore au maximum de ses capacités en raison de l'insuffisance des fonds.

134. Votre pays a-t-il développé, fourni et partagé des services et des outils pour améliorer et faciliter la mise en oeuvre du Centre d'échange et renforcer les synergies entre les Conventions relatives à la diversité biologique? (Décision V/14)

a) Non	X
b) Oui (préciser les services et les outils ci-dessous)	

Autres commentaires sur les services et les outils visant à améliorer et faciliter la mise en oeuvre du Centre d'échange et à renforcer les synergies entre les Conventions relatives à la diversité biologique.

Le centre d'échange manque cruellement de ressources financières et matérielles et il n'existe malheureusement aucune synergie, même pas avec la composante biosécurité.

Encadré LVIII.

Apportez plus de précisions sur la mise en oeuvre de cet article et des décisions connexes en mettant particulièrement l'accent sur:

- a) Les résultats et l'impact des actions entreprises;**
- b) La contribution à l'atteinte des objectifs du plan stratégique de la convention;**
- c) La contribution à l'atteinte de l'objectif 2010;**
- d) L'évolution dans la mise en oeuvre des stratégies et plans d'action sur la diversité biologique;**
- e) La contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement du Millénaire;**
- f) Les difficultés rencontrées lors de la mise en oeuvre.**

- La coopération technique a entraîné une réduction des menaces pesant sur la diversité biologique, d'où une baisse des atteintes à cette dernière;
- Ces actions contribuent à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique, de 2010 et à la mise en oeuvre de la SPANB.
- Elles contribuent également à l'atteinte des ODM, surtout en matière de réduction de la pauvreté et de développement durable;

Difficultés:

- Le mauvais fonctionnement du centre d'échange du fait de l'insuffisance des fonds a empêché la fluidité de la circulation des informations techniques sur la conservation de la diversité biologique;
- La pauvreté criante constitue une menace permanente à la conservation de la diversité biologique.

Article 19 – Manipulation de la biotechnologie et distribution de ses bénéfices

135. Conformément à l'article 19(1), votre pays a-t-il pris des mesures pour permettre la participation effective aux activités de recherche en biotechnologie des Parties qui fournissent les ressources génétiques utilisées pour ces recherches?	
a) Non	
b) Non, mais d'éventuelles mesures sont à l'étude	
c) Oui, quelques mesures ont été prises	
d) Oui, une législation générale existe	X
e) Oui, des politiques législatives et textes auxiliaires existent	
f) Oui, des mesures politiques et administratives générales existent	

136. Conformément à l'article 19(2), votre pays a-t-il pris toutes les dispositions pratiques pour promouvoir et encourager l'accès prioritaire des Parties, sur une base juste et équitable, aux résultats et bénéfices des biotechnologies basées sur les ressources génétiques provenant de ces Parties?	
a) Non	
b) Non, mais d'éventuelles mesures sont envisagées	X
c) Oui, quelques mesures existent	
d) Oui, des mesures significatives existent	

Encadré LIX.

Apportez plus de précisions sur la mise en oeuvre de cet article et des décisions connexes en mettant particulièrement l'accent sur:	
a) Les résultats et l'impact des actions entreprises; b) La contribution à l'atteinte des objectifs du plan stratégique de la convention; c) La contribution à l'atteinte de l'objectif 2010; d) L'évolution dans la mise en oeuvre des stratégies et plans d'action sur la diversité biologique; e) La contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement du Millénaire; f) Les difficultés rencontrées lors de la mise en oeuvre.	
<ul style="list-style-type: none"> - La promulgation de la législation nationale sur la biotechnologie a considérablement favorisé la sensibilisation sur les questions liées aux OGM et à leurs produits - Sensibilisation accrue et participation effective aux questions de biotechnologie; - Réduction des atteintes à la diversité biologique - Les actions entreprises ont contribué à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique, de la SPANB et des ODM, ainsi que l'évolution vers les objectifs de 2010. <p>Difficultés:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Absence de textes d'application; - Insuffisance de fonds pour entreprendre d'autres activités connexes; 	

Article 20 – Ressources financières

Encadré LX.

Décrire pour chaque rubrique le montant des ressources financières, tant internes qu'externes, qui ont été utilisées, reçues ou allouées chaque année, selon le cas, pour mettre en oeuvre la Convention sur la Diversité Biologique depuis que votre pays est Partie à la Convention.	
a) Dotations budgétaires par les gouvernements nationaux, les autorités locales et les différents ministères	Budget national annuel (XAF): <ul style="list-style-type: none"> - 10 millions biosécurité - 10 millions CDB
b) Ressources extra budgétaires (identifiées par les donateurs)	PSFE (programme sectoriel forêt-environnement)

c) facilités bilatérales (identifiées par les donateurs)	Gouvernement suisse (5000 DEU), USAID (30000 DEU), secteur industriel (6000 DEU), pour les ateliers de biotechnologie.
d) Facilités régionales (identifiées par les donateurs)	Néant
e) Facilités multilatérales (identifiées par les donateurs)	IEPF (26000000XAF) pour l'atelier national sur la diversité biologique, PNUE /FEM: - (500000 DEU pour une durée de 3 ans) destiné au projet biosécurité; - 313000 DEU pour l'élaboration de la SPANB; OCDE (10000 DEU); WWF, UICN, ONUDI, PNUD (Appui aux délégués aux réunions – montants non disponibles)
f) Sources privées (identifiées par les donateurs)	Néant
g) Ressources générées par des instruments financiers, tels les frais d'utilisation de la diversité biologique	Ressources disponibles mais pas les chiffres

Encadré LXI.

Décrire en détail ci-dessous tout programme de financement important, tel que le fonds fiduciaire de la diversité biologique ou des programmes spécifiques qui ont été élaborés dans votre pays.
<ul style="list-style-type: none"> - La Cameroon Mountain Conservation Foundation (CAMCOF) – coopération entre les gouvernements camerounais et britanniques. - « <i>Fondation pour l'Environnement et le Développement du Cameroun (FEDEC)</i> » sponsorisée par la Cameroon oil Transport Company (COTCO)

137. Conformément à l'article 20(1), votre pays a-t-il apporté un soutien financier et des incitatifs aux activités nationales devant conduire à l'atteinte des objectifs de la Convention?	
a) Non	
b) Oui, seulement des incitatifs (donner ci-après la liste de ces incitatifs)	
c) Oui, seul le soutien financier	X
d) Oui, un appui financier et des incitatifs (donner des précisions ci-dessous)	
Autres commentaires sur l'appui financier et les incitatifs accordés.	
Le budget de l'Etat prévoit une contribution de contrepartie dans le suivi des projets relatifs à la conservation de la diversité biologique	

La prochaine question (138) s'adresse aux PAYS DEVELOPPES

138. Conformément à l'article 20(2), votre pays a-t-il alloué de nouvelles ou un supplément de ressources financières aux pays en développement Parties afin de leur permettre de faire face aux coûts marginaux convenus découlant de la mise en œuvre de mesures qui visent à satisfaire aux obligations de la Convention?	
a) Non	
b) Oui (indiquer le montant annuel des nouvelles et du supplément de ressources financières apportés par votre pays)	
Autres commentaires sur les nouvelles ou le supplément de ressources financières apportés.	

La prochaine question (139) s'adresse aux PAYS EN DEVELOPPEMENT AUX NOUVELLES ECONOMIES

139. Conformément à l'article 20(2), votre pays a-t-il reçu de nouvelles ou un supplément de ressources financières lui permettant de faire face aux coûts marginaux convenus découlant de la mise en œuvre de mesures qui visent à satisfaire aux obligations de la Convention?	
a) Non	X
b) Oui	

140. Votre pays a-t-il institué un processus de suivi de l'appui financier à la diversité biologique, y compris l'appui du secteur privé? (Décision V/11)	
a) Non	
b) Non, mais des procédures sont en cours d'institution	X
c) Oui (donner des précisions ci-dessous)	
Autres commentaires sur les processus de suivi de l'appui financier à la diversité biologique, y compris l'appui du secteur privé.	
Des points focaux nationaux ont cependant été nommés pour veiller à la mise en oeuvre des activités relatives à la conservation de la diversité biologique par le biais de la coopération internationale ou toute autre voie. Les rapports financiers trimestriels des projets financés conjointement sont produits pour justifier l'emploi des fonds.	

141. Votre pays a-t-il envisagé des mesures sous forme d'exonérations dans son régime fiscal afin d'encourager l'appui financier à la diversité biologique? (Décision V/11)	
a) Non	X
b) Non, mais des exonérations sont en cours de définition (donner des précisions ci-dessous)	
c) Oui, des exonérations ont été accordées (donner des précisions ci-dessous)	
Autres commentaires sur les exonérations fiscales dont bénéficient les financement en matière de diversité biologique.	

142. Votre pays a-t-il réexaminé les budgets nationaux et les politiques monétaires, y compris l'efficacité de l'aide publique au développement allouée à la diversité biologique, un accent particulier étant mis sur les incitatifs positifs et leurs performances ainsi que sur les mauvais incitatifs et les voies de leur suppression ou de l'atténuation de leurs effets? (Décision VI/16)	
a) Non	
b) Non, mais cet exercice est en cours	X
c) Oui (donner les résultats de la revue ci-dessous)	
Autres commentaires sur la revue des budgets nationaux et les politiques monétaires, y compris l'efficacité de l'aide publique au développement.	

143. Votre pays engage-t-il des actions concrètes pour réexaminer et intégrer davantage les questions de diversité biologique dans l'élaboration et la mise en œuvre d'importantes initiatives de développement internationales, ainsi que dans les plans nationaux de développement durable et les politiques et plans sectoriels pertinents? (Décisions VI/16 et VII/21)	
a) Non	
b) Non, mais la revue est en cours	
c) Oui, dans quelques initiatives et plans (donner des détails ci-dessous)	
d) Oui, dans les initiatives et plans importants (donner des détails ci-dessous)	X
Autres commentaires sur la revue et l'intégration des questions de diversité biologique dans les initiatives, politiques et plans pertinents.	

- La législation existante prescrit des EIE pour les projets susceptibles d'avoir des effets néfastes sur l'environnement à l'instar du projet de pipeline Tchad-Cameroun, le projet hydroélectrique de Lom-Pangar, le barrage hydroélectrique de Menvé'ele;
- Le Programme national sectoriel sur les forêts et l'environnement;
- Les Stratégies sectorielles des principaux ministères concernés;

144. Votre pays renforce-t-il l'intégration de la diversité biologique dans les programmes sectoriels de développement et d'aide? (Décision VII/21)

a) Non	
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, dans certains programmes sectoriels de développement et d'aide (donner des détails ci-dessous)	
d) Oui, dans les principaux programmes sectoriels de développement et d'aide (donner des précisions ci-dessous)	X

Autres commentaires sur l'intégration de la diversité biologique dans les programmes sectoriels de développement et d'aide

- Il existe:
- Un décret prescrivant l'EIE
 - Un Comité interministériel de la diversité biologique,
 - Un Comité consultative national pour l'environnement et le développement durable;
 - Un Comité interministériel pour l'environnement.

La prochaine question (145) s'adresse aux PAYS DEVELOPPES

145. Veuillez indiquer par une croix (X) dans le tableau ci-après le domaine dans lequel votre pays a apporté son aide financière aux pays en développement et/ou aux nouvelles économies. Donner plus de précisions le cas échéant dans l'espace prévu à cet effet.

Domaines ayant bénéficié de votre soutien	
a) Réalisation d'évaluations nationales et régionales dans le cadre de la AME (décision VI/8)	
b) Conservation <i>In-situ</i> (décision V/16)	
c) Amélioration des capacités nationales à créer et entretenir des mécanismes de protection du savoir-faire traditionnel (décision VI/10)	
d) Conservation <i>Ex-situ</i> (décision V/26)	
e) Mise en oeuvre de la Stratégie mondiale de conservation des Végétaux (décision VI/9)	
f) Mise en oeuvre des Directives de Bonn (décision VI/24)	
g) Mise en oeuvre du programme de travail sur la diversité biologique agricole (décision V/5)	
h) Préparation du premier rapport sur la situation des Ressources génétiques animales dans le monde (décision VI/17)	
i) Appui aux travaux des mécanismes de coordination régionale existants et développement de réseaux et processus régionaux et sous-régionaux (décision VI/27)	
j) Développement de partenariats et d'autres moyens de fourniture de l'appui nécessaire à la mise en oeuvre du programme de travail sur la diversité biologique des terres arides et sous humides (décision VII/2)	
k) Soutien financier des opérations du mécanisme de coordination de l'Initiative mondiale sur la Taxonomie (décision VII/9)	
l) Appui à la mise en oeuvre u Plan d'action sur le Renforcement des Capacités tel qu'énoncé dans l'annexe de la décision VII/19 (décision VII/19)	
m) Appui à la mise en oeuvre du programme de travail sur la diversité biologique des montagnes (décision VII/27)	
n) Appui à la mise en oeuvre du programme de travail sur les aires protégées (décision VII/28)	
o) Appui à l'élaboration d'indicateurs nationaux (décision VII/30)	
p) Autres (veuillez préciser)	
Autres informations sur le soutien financier apporté aux pays en développement et aux nouvelles économies.	

La prochaine question (146) s'adresse aux PAYS EN DEVELOPPEMENT ET AUX NOUVELLES ECONOMIES

146. Veuillez indiquer par une croix (X) dans le tableau ci-après le domaine dans lequel votre pays a adressé une demande de financement au Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), à des pays développés et/ou à d'autres sources. Le même domaine peut avoir plus d'une source d'aide financière. Donner des précisions le cas échéant dans l'espace prévu à cet effet.

Domaines	Demandes de fonds adressées à		
	FEM	Bailleurs Bilatéraux	Autres sources
a) Préparation de stratégies ou de plans d'action nationaux sur la diversité biologique	X		X
b) Auto-évaluation des capacités nationales en vue de la mise en oeuvre de la Convention (décision VI/27)			
c) Actions prioritaires pour la mise oeuvre de l'Initiative Mondiale sur la Taxonomie (décision V/9)	X		X
d) Conservation <i>In-situ</i> (décision V/16)			
e) Elaboration de stratégies ou de plans d'action nationaux traitant des espèces exotiques (décision VI/23)		X	X
f) Conservation <i>Ex-situ</i> , création et entretien de structures de conservation <i>Ex-situ</i> (décision V/26)			
g) Projets qui promeuvent les mesures de mise en oeuvre de l'article 13 (éducation et sensibilisation du public) (décision VI/19)	X		X
h) Préparation des rapports nationaux (décisions III/9, V/19 et VI/25)		X	
i) Projets sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des eaux intérieures (décision IV/4)			X
j) Activités de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique agricole (décision V/5)			
k) Mise en oeuvre du Protocole de Cartagena sur la Biosécurité (décision VI/26)	X		X
l) Mise en oeuvre de l'Initiative Mondiale sur la Taxonomie			
m) Mise en oeuvre des Principes et Directives d'Addis Abeba sur l'utilisation durable de la diversité biologique			X
n) Autres (veuillez préciser)			
Autres informations sur les demandes d'aide financière.			
<ul style="list-style-type: none"> - Les procédures d'octroi des fonds sont généralement trop complexes. - La durabilité des projets bénéficiant de financement n'est pas garantie. 			

Encadré LXII.

<p>Apportez plus de précisions sur la mise en oeuvre de cet article et des décisions connexes en mettant particulièrement l'accent sur:</p> <p>a) Les résultats et l'impact des actions entreprises;</p> <p>b) La contribution à l'atteinte des objectifs du plan stratégique de la convention;</p> <p>c) La contribution à l'atteinte de l'objectif 2010;</p> <p>d) L'évolution dans la mise en oeuvre des stratégies et plans d'action sur la diversité biologique;</p> <p>e) La contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement du Millénaire;</p> <p>f) Les difficultés rencontrées lors de la mise en oeuvre.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - La SPANB et la législation sur les questions relatives à la conservation de la diversité biologique sont disponibles; - Des mécanismes de financement tels que la CAMCOF et la FEDEC existent; - Ces actions contribuent à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique, à l'évolution vers les objectifs de 2010 et à l'atteinte des ODM. <p>Difficultés:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Complexité des procédures d'accès aux fonds; - Difficultés de mobilisation des fonds de contrepartie.

D. DOMAINES THEMATIQUES

147. Veuillez utiliser l'échelle indiquée ci-dessous pour jauger le niveau de difficulté auquel votre pays fait face dans la mise en oeuvre des programmes de travail thématiques de la Convention (diversité biologique marine et côtière, diversité biologique agricole, diversité biologique de la forêt, diversité biologique des eaux intérieures, diversité biologique des terres arides et sous humides et des montagnes).

3 = forte difficulté 1 = faible difficulté

2 = difficulté moyenne 0 = difficulté finalement surmontée

S/O = sans objet

Problèmes	Programme de travail					
	Agriculture	Fôrets	Mers et côtes	Ecosystèmes des Eaux intérieures	Terres arides et sous humides	Montagnes
(a) Absence de volonté politique et d'appui	1	1	1	3		
(b) Faiblesse de la participation publique et de l'implication des parties prenantes			3	3		
(c) Non intégration des questions de diversité biologique dans d'autres secteurs			3	3		
(d) Absence de mesures de prévention et de prévision			2	2		
(e) Faible capacité d'action due à la faiblesse des institutions			2	2		
(f) Absence de transfert des technologies et de l'expertise			2	2		
(g) Perte du savoir faire traditionnel			1	1		
(h) Insuffisance des capacités de recherche scientifique pour soutenir tous les objectifs			1	1		
(i) Absence de connaissances et d'informations accessibles			2	2		
(j) Absence d'éducation et de sensibilisation du public à tous les niveaux			2	2		
(k) Non utilisation des			2	2		

connaissances scientifiques et traditionnelles existantes						
(l) Mauvaise perception et non documentation des atteintes à la diversité biologique et des biens et services qu'elle offre			2	2		
(m) Absence de ressources financières, humaines et techniques			2	2		
(n) Absence de mesures incitatives économiques			3	3		
(o) Non partage des bénéfices			2	2		
(p) Absence de synergies aux niveaux national et international			2	2		
(q) Absence de coopération horizontale entre les parties prenantes			2	2		
(r) Absence de partenariats efficaces			2	2		
(s) Faiblesse de l'engagement de la communauté scientifique			2	2		
(t) Absence de politiques et de lois appropriées			1	1		
(u) Pauvreté			3	3		
(v) Pression démographique			3	2		
(w) Modèles de consommation et de production non durables			3	3		
(x) Absence de capacités des populations locales			2	2		
(y) Ignorance et non utilisation des approches de gestion basées sur l'écosystème			2	3		
(z) Faiblesse de la capacité de mise en application des lois			3	3		
(aa) catastrophes naturelles et changements						

environnementaux			2	2		
(bb) Absence de coopération transfrontalière			2	2		
(cc) Conflits		1	3	3	1	1

Les écosystèmes des eaux intérieures

148. Votre pays a-t-il intégré les objectifs et les principales activités du programme de travail dans les stratégies suivantes et les a-t-il réalisés? (décision VII/4)				
Stratégies, politiques, plans et activités	N°	Oui, partiellement intégrés mais pas réalisés	Oui, entièrement intégrés et réalisés	S/O
a) Vos stratégies en matières de diversité biologique et plans d'action		X		
b) Politiques et stratégies en matière de marécages				X
c) Gestion intégrée des ressources en eau et plans pour une bonne qualité de l'eau en cours d'élaboration conformément au paragraphe 25 du Plan de mise en œuvre des résolutions du Sommet mondial sur le développement durable.		X		
d) Coordination et coopération renforcées entre les acteurs nationaux responsables des écosystèmes des eaux intérieures et de la diversité biologique.		X		
Autres observations sur l'intégration des objectifs et des activités du programme de travail				
<ul style="list-style-type: none"> - Il importe d'accélérer le processus d'adhésion à la Convention Ramsar; - Il importe de procéder à une large diffusion des SPANB; - Il importe de réorienter tous les plans stratégiques sectoriels et projets. 				

149. Votre pays a-t-il identifié les priorités pour chacune des activités du programme de travail, notamment la durée de celles-ci en rapport avec les résultats escomptés? (Décision VII/4)	
a) Non	
b) Résultats envisagés mais activités prioritaires non élaborées	
c) Activités prioritaires élaborées mais résultats non envisagés	X
d) Oui, résultats globalement envisagés et activités prioritaires élaborées	
Autres observations sur l'adoption des résultats escomptés et des activités prioritaires, notamment la fourniture d'une liste de cibles (le cas échéant).	
Seul le Programme sectoriel Forêt- Environnement (PSFE).	

150. Votre pays assure-t-il à la promotion des synergies entre ce programme de travail et les activités connexes dans le cadre de la Convention Ramsar, ainsi que la mise en œuvre du plan de travail conjoint (CBD-Ramsar) au niveau national? (Décision VII/4)	
a) Sans objet (n'est pas partie à la Convention Ramsar)	X
b) Non	
c) Non. Cependant des mesures possibles ont été identifiées en vue d'une synergie et d'une mise en œuvre conjointe.	
d) Oui, des mesures ont été prises en vue d'une mise en œuvre conjointe (précisez)	
e) Oui, des mesures globales ont été prises en vue d'une mise en œuvre conjointe (précisez)	

Autres observations sur la promotion des synergies entre le programme de travail et les activités connexes dans le cadre de la Convention Ramsar, ainsi que la mise en œuvre du plan de travail conjoint (CBD Ramsar).

Le processus d'adhésion à la Convention RAMSAR est en cours.

151. Votre pays a-t-il pris des mesures en vue d'améliorer les données nationales en ce qui concerne les problèmes suivants: (décision VII/4)

Problèmes	Oui	Non	Non, mais le processus est en cours
a) Les biens et les services obtenus des écosystèmes des eaux intérieures?	X		
b) L'utilisation et les variantes socio-économiques de tels biens et services?	X		
c) Les aspects hydrologiques de base concernant l'approvisionnement en eau, par rapport à la préservation de la fonction de l'écosystème?	X		
d) Les espèces et tous les niveaux taxonomiques?	X		
e) Les menaces dont les écosystèmes des eaux intérieures font l'objet?	X		

Autres observations sur l'élaboration de la liste des données, notamment lorsque la réponse à la question posée ci-dessus est « OUI ».

Il existe des données hydrologiques sur tous les barrages, des statistiques de pêche, la taxonomie de pêche, des données socio-économiques, des données biologiques. Cependant toutes ces données ont besoin d'être actualisées.

152. Votre pays a-t-il assuré l'application des directives sur l'évaluation rapide des diversités biologiques des écosystèmes des eaux intérieures? (Décision VII/4)

a) Non, les directives n'ont pas été examinées	X
b) Non, les directives ont été examinées et jugées sans objet.	
c) Oui, les directives ont été examinées et leur application/promotion n'est pas encore assurée	
d) Oui, l'application des directives a été assurée	

Autres observations sur la promotion et l'application des directives sur l'évaluation rapide des diversités biologiques des écosystèmes des eaux intérieures.

Les directives sur l'évaluation rapide des diversités biologiques des écosystèmes des eaux intérieures n'ont pas été appliquées.

Case LXIII.

Donnez des détails sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions y relatives, en mettant l'accent sur:

- Les résultats et les impacts des mesures prises;
- La contribution à l'atteinte des objectifs du plan stratégique de la Convention;
- La contribution à l'atteinte de l'objectif 2010;
- Les progrès dans la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux en matière de diversité biologiques;
- La contribution à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement;
- Les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre.

Les mesures prises jusqu'à présent ont permis de préserver l'intégrité des écosystèmes des eaux intérieures, contribuant ainsi à la réalisation du plan stratégique, des objectifs de 2010, la mise en œuvre des SPANB, et la réalisation OMD.

Les difficultés rencontrées:

Lenteurs administrative concernant l'adhésion à la Convention Ramsar.

Diversités biologiques marines et côtières

153. Les stratégies et plans d'action de votre pays intègrent-ils les actions suivantes? Indiquez votre réponse à l'aide d'une croix « X ». (Décisions II/10 et IV/15)	
a) Aménagement de nouvelles aires marines et côtières protégées	X
b) Amélioration des aires marines et côtières protégées existantes	X
c) Renforcement des capacités au niveau national pour la gestion des ressources marines et côtières, notamment à travers des programmes éducatifs et initiatives de recherche ciblée (le cas échéant, précisez les types d'initiatives dans la case ci-dessous)	X
d) Institution d'une gestion intégrée améliorée des aires marines et côtières (y compris la gestion du captage) afin de réduire les charges sédimentaires et nutritives dans l'environnement marin.	X
e) Protection des aires nécessaires à la reproduction, telle que les frayères et les pépinières	X
f) Amélioration des canaux d'évacuation et du traitement des eaux usées	X
g) Lutte contre la pêche excessive et des pratiques de pêches destructives	X
h) Elaboration d'une politique globale des océans (le cas échéant, en indiquer le niveau actuel dans la case ci-dessous)	X
i) Intégration des connaissances locales et traditionnelles dans la gestion des ressources marines et côtières (le cas échéant, donner des précisions sur les types de mesures prises dans la case ci-dessous)	X
j) Autres (donner des précisions ci-dessous)	
k) Sans objet	
<p>Donnez les détails sur les activités ci-dessus et énumérez toutes autres actions prioritaires relatives à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique marine et côtière.</p> <ul style="list-style-type: none"> - h) Des points focaux ont été désignés pour le compte de la UNCLS (Conférence des Nations unies sur le droit de la mer) et de la Convention d'Abidjan. - i) Les pêcheurs locaux ont été impliqués dans l'élaboration des mesures appropriées en matière de pêche et de fumage de poisson. - Il existe un établissement de formation aquacole et piscicole, des sessions de renforcement des capacités à court et long terme, l'intégration de UNCLS, l'élaboration des plans d'action en tenant compte des connaissances locales et traditionnelles. - Des aires marines protégées pour les tortues marines à Kribi – Campo Ma'an. 	

Mise en œuvre de la gestion intégrée des aires marines et côtières

154. Votre pays a-t-il adopté et/ou renforcé des mesures institutionnelles, administratives et législatives pour la promotion de la gestion intégrée des écosystèmes marins et côtiers?	
a) Non	
b) En phase initiale	
c) En phase avancée	
d) Mesures en place (donner des précisions dans la case ci-dessous)	X
e) Sans objet	
<p>Autres observations sur l'état actuel de la mise en œuvre de la gestion intégrée des aires marines et côtières protégées.</p> <p>Sous le ministère en charge des pêches, il existe: l'Institut de recherche océanique et la Station de recherche piscicole à Kribi et Limbe respectivement.</p>	

155. Votre pays a-t-il mis en œuvre la gestion des écosystèmes en matière des ressources marines et côtières, par exemple à travers l'intégration de la gestion des côtes et des lignes de partage des eaux, ou à travers la gestion intégrée multidisciplinaire des côtes et des océans?	
a) Non	
b) En phase initiale	X
c) En phase avancée	
d) Mesures en place (précisez dans la case ci-dessous)	
e) Sans objet	

Autres observations sur l'état d'application de la gestion des écosystèmes à la gestion des ressources marines et côtières.

- Le Cameroun est partie au Projet pilote intitulé Large Ecosystème Marin du Golfe de Guinée (GCLME).
- La mise en œuvre du projet de gestion intégrée des côtes est en cours dans la région de Kribi-Limbe.

Les ressources marines et côtières vivantes

156. Votre pays a-t-il identifié les composantes de ses écosystèmes marins et côtiers, qui sont essentielles à leur fonctionnement, ainsi que les principales menaces dont ils font l'objet?

a) Non	
b) Des plans en vue d'une évaluation globale des écosystèmes marins et côtiers sont en place (donner des précisions ci-dessous)	
c) Une évaluation globale est actuellement en cours	
d) Des composantes essentielles des écosystèmes ont été identifiées, et des plans de gestion sont en cours d'élaboration (donner des précisions ci-dessous)	X
e) Des plans de gestion pour les principales composantes des écosystèmes marins et côtiers sont en place (donner des précisions ci-dessous)	
f) Sans objet	

Autres observations sur l'état de l'évaluation, du suivi et de la recherche en ce qui concerne les écosystèmes marins et côtiers, ainsi que les principales menaces dont ils font l'objet.

- Les SPANB ont identifié les composantes des écosystèmes marins et côtiers.
- Evaluation des sources de pollution émanant de la terre, mise en oeuvre du projet de la mangrove, projet entrepris sur les risques volcaniques du Mont Cameroun, centre de recherche sur les écosystèmes au Cameroun.

157. Votre pays entreprend-il les activités suivantes en vue de la mise en œuvre du plan de travail de la Convention sur les récifs de corail ? Indiquez votre réponse à l'aide d'une croix « X ».

A c t i v i t é s	Pas mis en œuvre, n'est pas une priorité	Pas mis en œuvre, bien qu'étant une priorité	Mise en œuvre en cours	Sans objet
a) Evaluation écologique et contrôle des récifs.				X
b) Evaluation et suivi socio-économique des communautés et des parties intéressées				X
c) Gestion, en particulier à travers l'application de la gestion intégrée des aires côtières et marines protégées dans les environnements des récifs de corail				X
d) Identification et mise en œuvre des mesures supplémentaires et alternatives en vue de la sécurisation des sources de revenu des				X

personnes qui dépendent directement des récifs coraux				
e) Partenariat avec les parties intéressées, participation des communautés aux programmes et campagnes de sensibilisation des masses				X
f) Offre de formation et d'opportunités d'emploi à l'intention des taxonomistes marins et écologistes				X
g) Mise au point de systèmes d'alerte rapide de blanchiment des coraux				X
h) Mise au point d'un système d'intervention rapide pour prouver les cas de blanchiment des coraux et de mortalité				X
i) Restauration et réhabilitation des habitats des récifs coraux dégradés				X
j) Autres (donner des précisions ci-dessous)				X
Donnez les détails sur les activités en cours.				
Pas de récifs de corail vivants				

Aires marines et côtières protégées

158. Laquelle des déclarations ci-dessous décrit mieux l'état actuel des aires marines et côtières protégées dans votre pays? Indiquez votre réponse à l'aide d'une croix «X».	
a) Des aires marines et côtières protégées ont été déclarées et enregistrées (indiquez- en le nombre)	X
b) Des plans de gestion de ces aires marines et côtières protégées ont été élaborées avec la participation de toutes les parties intéressées	
c) Une gestion efficace avec application et suivi a été mise en place	X
d) La mise en place d'un système ou réseau national d'aires marines et côtières protégées est en cours	
e) Un système ou réseau national d'aires marines et côtières protégées a été mis en place	
f) Le système national d'aires marines et côtières protégées comprend des aires gérées pour une utilisation durable, qui pourrait favoriser les activités extractives	X
g) Le système national d'aires marines et côtières protégées comprend des aires gérées pour une utilisation durable, écartant la possibilité d'activités extractives	

h) Le système national d'aires marines et côtières protégées est caractérisé par une gestion durable d'un vaste environnement marin et côtier.	
i) Autres (à préciser)	
j) Sans objet	
Autres observations sur l'état actuel des aires marines et côtières protégées.	
a) Une La création d'une aire marine protégée est en cours à Eboje (Kribi).	

La mariculture

159. Votre pays applique-t-il les techniques suivantes visant à minimiser l'effet négatif de la mariculture sur la diversité biologique marine et côtière? Indiquez tous les cas échéants.	
a) Application de l'évaluation de l'impact environnemental en ce qui concerne la mariculture	
b) Elaboration et application des méthodes efficaces en matière de sélection de site dans le cadre de la gestion intégrée des aires marines et côtières.	
c) Elaboration de méthodes efficaces de gestion des effluents et des déchets	
d) Elaboration de plans de gestion appropriés des ressources génétiques au niveau de l'incubation	
e) Mise au point de méthodes d'incubation contrôlées et génétiquement fiables de reproduction afin d'éviter la collecte des semences dans la nature.	
f) Si la collecte des semences dans la nature ne peut pas être évitée, il importe d'adopter de bonnes pratiques environnementales en matière de captage de naissains, notamment avec une pratique de pêche sélective visant à éviter les prises accessoires	
g) Utilisation des espèces et sous-espèces naturelles dans la mariculture	
h) Mise en oeuvre effective des mesures visant à prévenir la libération, par inadvertance, des espèces et des polypodes fertiles.	
i) Utilisation de méthodes de reproduction appropriées et d'espaces appropriés pour l'éclosion afin de protéger la diversité génétique	
j) Minimiser l'utilisation des antibiotiques dans le cadre d'une meilleure technique d'élevage	
k) Utilisation de méthodes sélectives en matière de pêche commerciale afin d'éviter ou minimiser les prises accessoires	
l) Intégrer les connaissances traditionnelles, le cas échéant, dans la mise au point des techniques durables de mariculture	
m) Sans objet	X
Autres observations sur les techniques visant à minimiser l'impact négatif de la mariculture sur la diversité biologique marine et côtière.	
Sans objet. Cependant, l'EIE (évaluation de l'impact environnemental) devrait être effectuée en ce qui concerne tout projet qui pourrait avoir un impact négatif sur la diversité biologique.	

Espèces étrangères et génotypes

160. Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes permettant de contrôler les voies d'introduction des espèces étrangères dans l'environnement marin et côtier? Indiquez tous les cas échéants donner les détails sur les types de mesures.	
a) Non	
b) Des mécanismes de contrôle des éventuelles invasions du lest ont été mis en place (donner des précisions ci-dessous)	
c) Des mécanismes de contrôle des éventuelles invasions de l'immonde des coquilles ont été mis en place (donner des précisions ci-dessous)	
d) Des mécanismes de contrôle des éventuelles invasions de l'aquaculture ont été mis en place (donner des précisions ci-dessous)	
e) Des mécanismes de contrôle des éventuelles invasions du fait de libération accidentelle d'aquarium, ont été mis en place (donner des précisions ci-dessous)	X
f) Sans objet	
Autres observations sur l'état des activités relatives à la prévention de l'introduction d'espèces étrangères dans l'environnement marin et côtier, ainsi que sur toutes autres activités d'éradication.	
- Des mesures de mise en quarantaine existent dans tous les ports d'entrée. - Il existe des dispositions légales en matière de biosécurité visant à renforcer les mesures de mise en quarantaine.	

Case LXIV.

<p>Veillez donner des détails sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes en mettant l'accent sur:</p> <p>a) L'impact des mesures prises;</p> <p>b) La contribution à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique de la Convention;</p> <p>c) La contribution à l'atteinte de l'objectif 2010;</p> <p>d) Les progrès vers la mise en œuvre des SPANB;</p> <p>e) La contribution à la réalisation des Objectifs du millénium pour le développement;</p> <p>f) Les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - Il existe une sensibilisation accrue et une capacité renforcée sur la gestion des écosystèmes marins et côtiers qui pourraient favoriser la réduction de menaces à l'intégrité de l'écosystème. Coopération et partenariat avec les initiatives régionales et sous-régionales. - Par conséquent, ils contribuent à l'atteinte des objectifs du plan stratégique. - Ils contribuent aussi à l'atteinte de l'objectif 2010. - Ils reflètent les progrès réalisés dans la mise en œuvre des SPANB et contribuent à la réalisation des OMD. 	
<p>Les difficultés:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bien que le Cameroun ne dispose pas de programme de contrôle des espèces étrangères, des cas d'invasion de ses eaux côtières et marines à partir des Etats voisins ont été signalés (<i>Nypa palm</i>, <i>Monoterodon shrimp</i>, etc.). - Financement inadéquat. - Personnel qualifié insuffisant (fuite des cerceaux). - Manque de matériel de surveillance. 	

Diversité biologique agricole

<p>161. Votre pays dispose-t-il de stratégies, programmes et plans nationaux visant à assurer l'élaboration et une mise en œuvre bien menée des politiques et actions favorables à la conservation et à l'utilisation durable des composantes de la diversité biologique agricole? (décisions III/11 et IV/6)</p>	
a) Non	
b) Non, mais des stratégies, programmes et plans sont en cours d'élaboration	
c) Oui, des stratégies, des programmes et des plans sont mis en place (donner des précisions ci-dessous)	X
d) Oui, des stratégies, programmes et plans globaux sont mis en place (donner des précisions ci-dessous)	
<p>Autres observations sur les composantes de la diversité biologique agricole par rapport aux stratégies, aux programmes et plans nationaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les SPANB prennent en compte la diversité biologique agricole dans les différents écosystèmes; - La Stratégie de développement du secteur rural (SDSR) prend en compte tous les aspects de la diversité agricole et de la conservation du sol. - Le Cameroun (IRAD, MINADER, MINEPIA) est membre de l'Institut international des ressources phytogénétiques (IPGRI) en collaboration avec l'ICRAF et l'IIAT. 	

<p>162. Votre pays a-t-il identifié des voies et moyens pour examiner les éventuels impacts des technologies de restriction de l'utilisation génétique sur la conservation et l'utilisation durable <i>in-situ</i> et <i>ex-situ</i>, notamment la sécurité alimentaire, de la diversité biologique agricole? (Décision V/5)</p>	
a) Non	
b) Non, mais des mesures possibles sont en étude	
c) Oui, des mesures ont été identifiées (donner des précisions ci-dessous)	X
d) Oui, des mesures globales ont été identifiées (donner des précisions ci-dessous)	
<p>Autres observations sur les voies et moyens pour examiner les éventuels impacts des technologies de restriction de l'utilisation génétique sur la conservation et l'utilisation durable <i>in-situ</i> et <i>ex-situ</i>, notamment la sécurité alimentaire, de la diversité biologique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La loi sur la biosécurité couvre la gestion le mouvement transfrontalier des organismes vivants modifiés susceptibles d'avoir un impact négatif sur l'environnement et la diversité biologique. 	

- Les SPANB contiennent des dispositions sur la surveillance de l'impact des OGM susceptibles de menacer la diversité biologique.

Annexe à la décision V/5 - Programme de travail sur la diversité biologique agricole

Elément de Programme 1 – Evaluation	
163. Votre pays a-t-il entrepris une évaluation spécifique des composantes de la diversité biologique agricole notamment pour ce qui est des ressources génétiques végétales, des ressources génétiques animales, des pollinisateurs, de la lutte contre les parasites et du recyclage des substances nutritives?	
a) Non	
b) Oui, des évaluations sont en cours (précisez les composantes)	
c) Oui, les évaluations sont terminées (précisez les composantes et indiquez les résultats)	X
Autres observations sur les évaluations spécifiques des composantes de la diversité biologique agricole.	
<p>Dans des programmes des ressources génétiques et de diversité biologique de l'IRAD:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des ressources génétiques végétales ont été collectées et rassemblées dans les banques génétiques vivantes/froides pour les différents écosystèmes (premier rapport national disponible); - Des ressources génétiques animales ont été inventoriées et quelques échantillons collectés et conservés dans les stations. - En collaboration avec la FAO, les comités de ressources génétiques végétales et de ressources génétiques animales ont été créés. - Toujours en collaboration avec la FAO, un Comité national sur les ressources génétiques animales a été établi dans le cadre du Système d'information sur la diversité d'animaux domestiques (DAD-IS). - Des lois semencières et phytosanitaires rédigées par le Ministère de l'Agriculture tiennent compte de la diversité biologique agricole. 	
164. Votre pays entreprend-il l'évaluation de l'interaction entre les pratiques agricoles et la conservation et l'utilisation durable des composantes de la diversité biologique indiquées à l'Annexe I de la Convention (écosystèmes et habitats; espèces et communautés; génomes et gènes d'importance sociale, scientifique ou économique importance)?	
a) Non	
b) Oui, des évaluations sont en cours	
c) Oui, quelques évaluations sont terminées (donnez les détails)	X
d) Oui, des évaluations globales sont terminées (donnez les détails)	
Autres observations sur l'évaluation de l'interaction entre les pratiques agricoles et la conservation et l'utilisation durable des composantes de la diversité biologique indiquées à l'Annexe I de la Convention (écosystèmes et habitats; espèces et communautés; génomes et gènes d'importance sociale, scientifique ou économique importance)	
<ul style="list-style-type: none"> - Des mécanismes de suivi existent: un comité interministériel chargé de l'EIE, ainsi qu'une cellule de suivi. - Dans le cadre du Programme national de vulgarisation et de recherche agricoles (PNVRA) les paysans sont sensibilisés sur les interactions entre les pratiques agricoles et la conservation de la diversité biologique. 	
165. Votre pays a-t-il effectué une évaluation de connaissances, d'innovations et de pratiques des paysans et des communautés indigènes et locales en matière de préservation de la diversité biologique agricole et des services de l'écosystème agricole pour la production et la sécurité alimentaires?	
a) Non	
b) Oui, des évaluations sont en cours	X
c) Oui, des évaluations sont terminées (indiquez où les données sont disponibles)	
Autres commentaires sur l'évaluation de connaissances, d'innovations et de pratiques des paysans et des communautés indigènes et locales.	

- A la demande de la FAO, un inventaire de technologies animales traditionnelles a été effectué dans la Province de l'Adamaoua;
- Il existe une évaluation des connaissances agricoles indigènes aussi sponsorisée par la FAO;
- Une étude d'identification a été menée à l'échelle nationale sur les pratiques indigènes dans le cadre du PNVRA;
- Un inventaire sur les connaissances et pratiques traditionnelles a été effectué sur la diversité biologique.
- Un inventaire sur les technologies traditionnelles de conservation des récoltes.

166. Votre pays a-t-il entrepris de surveiller la dégradation générale, le statut quo ou la restauration/réhabilitation de la diversité agricole depuis 1993, date de l'entrée en vigueur de la Convention?

a) Non	x
b) Oui, pas de changement (statut quo)	
c) Oui, dégradation générale observée (donner des précisions ci-dessous)	
d) Oui, restauration ou réhabilitation observée (donner des précisions ci-dessous)	

Autres commentaires sur les faits observés.
Il y a une diminution progressive de la diversité biologique agricole due à l'érosion génétique.

Elément de Programme 2 – Gestion d'adaptation

167. Votre pays a-t-il identifié des pratiques, technologies, et politiques de gestion visant à promouvoir l'aspect positif, et atténuer le négatif, de l'impact de l'agriculture sur la diversité biologique, et accroître la productivité et la capacité d'assurer les sources de revenu?

a) Non	
b) Non, mais les pratiques, technologies et politiques potentielles sont actuellement identifiées	x
c) Oui, quelques pratiques, technologies et politiques ont été identifiées (donner des précisions ci-dessous)	
d) Oui, des pratiques, technologies et politiques globales ont été identifiées (donner des précisions ci-dessous)	

Autres observations sur les pratiques, technologies, et politiques de gestion identifiées.

- Il a été décidé d'élaborer une politique du secteur engrais, d'accroître la productivité du sol au Cameroun, et d'établir un Plan d'action décennal du développement du secteur engrais.
- En ce qui concerne les pratiques agro-pastorales pour la production du coton dans les zones arides et semi humides, la végétation *Acacia albida* est protégée lors du défrichage des champs de coton, pour permettre la fertilisation du sol et l'amélioration de la production animale en saison sèche. Dans la zone forestière, un plan de répartition en zones a été dressé (Plan de mise en valeur des terres) et est actuellement exécuté.
- La production des variétés/espèces améliorées grâce à l'utilisation de l'engrais/fourrage a permis de réduire l'impact de l'agriculture itinérante et de la dégradation des pâturages.

Elément de Programme 3 – Renforcement des capacités

168. Votre pays a-t-il renforcé les capacités des paysans et des communautés indigènes et locales, ainsi que de leurs organisations et des autres parties intéressées pour leur permettre de gérer une diversité biologique agricole durable et élaborer des stratégies et méthodologies pour une conservation *in-situ*, une utilisation et une gestion durables de la diversité biologique agricole?

a) Non	
b) Oui (précisez les domaines/composantes et groupes cibles qui ont vu leurs capacités renforcées)	x

Autres observations sur le renforcement des capacités des paysans et des communautés indigènes et locales, ainsi que de leurs organisations et des autres parties intéressées.

- Un programme de vulgarisation et de sensibilisation est exécuté dans le cadre du PNVRA, les paysans;
- Au niveau de la production animale, en relation avec le Gouvernement camerounais, Heifer International forme les paysans sur une production animale durable, l'élevage, etc.
- D'autres activités spécifiques sont entreprises dans le cadre des programmes tels que le Programme d'appui au développement participatif (PADP), les communautés locales, le Programme spécial pour la sécurité alimentaire (PSSA), les organisations rurales de paysans dans la région du Nord; le PREPAFEN, Femmes rurales de l'Extrême Nord;
- Dans le cadre du FIMAC, des crédits renouvelables sont mis à la disposition des différents groupes de paysans, et, dans certains cas, des intrants agricoles sont fournis, des Groupes d'initiative commune (agriculture).
- La MIDENO octroie des fonds aux groupes de femmes rurales dans la Province du Nord-Ouest.

169. Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes opérationnels pour assurer une large participation des groupes intéressés en vue d'établir un véritable partenariat de mise en oeuvre du programme de travail sur la diversité biologique agricole?

- | | |
|---|---|
| a) Non | |
| b) Non, mais des mécanismes potentiels sont envisagés | |
| c) Non, mais des mécanismes sont en cours d'élaboration | |
| d) Oui, des mécanismes sont en place | X |

170. Votre pays a-t-il amélioré sa politique environnementale, notamment en ce qui concerne les mesures sur la participation aux bénéfices et subsides, pour soutenir la gestion au niveau local de la diversité biologique agricole?

- | | |
|--|---|
| a) Non | |
| b) Non, mais des mesures sont actuellement identifiées | |
| c) Non, mais des mesures sont en cours d'élaboration | |
| d) Oui, des mesures sont actuellement mises en oeuvre (donner des précisions ci-dessous) | X |

Autres observations sur les mesures visant à améliorer la politique environnementale.

- L'intégration et la domestication des arbres dans l'écosystème agricole.
- La production et la conservation des semences au niveau local par les responsables des groupes paysans.

Elément de Programme 4 – Intégration des stratégies

171. Votre pays intègre-t-il des stratégies ou plans nationaux en vue de la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique agricole dans les plans et programmes sectoriels et multisectoriels?

- | | |
|--|---|
| a) Non | |
| b) Non, mais une étude est en cours | |
| c) Non, mais des cadres et mécanismes potentiels sont actuellement identifiés | |
| d) Oui, quelques stratégies et plans nationaux sont intégrés dans certains plans et programmes sectoriels (donner des précisions ci-dessous) | X |
| e) Oui, quelques stratégies et plans nationaux ont été intégrés dans les principaux plans et programmes (donner des précisions ci-dessous) | |

Autres observations sur l'intégration des stratégies ou plans nationaux en vue de la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique agricole dans les plans et programmes sectoriels et multisectoriels.

Diverses stratégies sectorielles et multisectorielles prennent en compte les problèmes liés à la conservation et au développement durable de la diversité biologique agricole, tels que le document de stratégie de réduction de la pauvreté, le Document de stratégie du développement du secteur rural (DSDSR) et la Déclaration de politique nationale en matière de démographie.

172. Votre pays apporte-t-il son appui au cadre et à la politique institutionnels ainsi qu'aux mécanismes de planification pour l'intégration de la diversité biologique agricole dans les stratégies et plans d'action agricoles, de même que son intégration dans de vastes stratégies et plans d'action pour la diversité biologique?

- | | |
|--|--|
| a) Non | |
| b) Oui, en aidant les institutions à effectuer des évaluations pertinentes | |
| c) Oui, en élaborant des politiques et les directives de planification | |

d) Oui, en mettant au point le support de formation	
e) Oui, en contribuant au renforcement des capacités aux niveaux décisionnel, technique et local	
f) Oui, en encourageant la synergie dans la mise en oeuvre des plans d'action adoptés et entre les évaluations en cours et les processus intergouvernementaux.	X
Autres observations sur l'appui au cadre et à la politique institutionnels et aux mécanismes de planification.	
Un DSDSR a été élaboré. Il prend en compte le renforcement du cadre institutionnel pour la conservation et la gestion durable de la diversité agricole conformément aux directives des stratégies et autres plans d'actions sectoriels nationaux en matière de diversité biologique.	

173. En ce qui concerne les centre d'origine, votre pays entreprend-il des activités pour la conservation, au champ, <i>in situ</i>, et <i>ex situ</i>, de la variabilité des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, notamment leurs parentés sauvages?	
a) Non	
b) Oui, (précisez)	X
Autres observations sur la conservation de la variabilité des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans les centres d'origine.	
<ul style="list-style-type: none"> - Des décisions ont été prises en vue d'effectuer la conservation <i>in situ</i> et <i>ex situ</i> du bétail sans abri, notamment namchi, kapsiki kuri dans le Bassin du Lac Tchad. - Un réseau d'aires protégées contribue à la conservation <i>in situ</i> des espèces sauvages telles que le riz sauvage (<i>Oryza longistamina</i>). - Les jardins botaniques et zoologiques, y compris les banques génétiques servent de centres de conservation <i>ex situ</i>. 	

Encadré LXV.

Donner des informations concernant les actions entreprises par votre pays visant la mise en oeuvre du Plan d'action pour l'initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs.
Il n'existe pas pour l'instant de mesures particulières prises par le Gouvernement, cependant l'importance de certains produits de pollinisation tels que le miel pour les communautés locales, amènent celles-ci à protéger les ruches d'abeilles.

Encadré LXVI.

Donner des précisions sur la mise en oeuvre de ce programme de travail et des décisions connexes en mettant l'accent sur:
a) L'impact des mesures prises;
b) La contribution à l'atteinte des objectifs du plan stratégique de la Convention;
c) La contribution à l'atteinte de l'objectif 2010;
d) Les progrès enregistrés dans la mise en oeuvre des SPANB;
e) La contribution à l'atteinte des OMD;
f) Les difficultés rencontrées lors de la mise en oeuvre.
<ul style="list-style-type: none"> - Ces mesures visent à réduire les risques de perte dans la diversité biologique agricole; - Elles contribuent à la réalisation des objectifs des plans stratégiques, des OMD, notamment en ce qui concerne la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté et le développement durable; des objectifs de 2010 ainsi qu'à la mise en oeuvre des SPANB
Difficultés rencontrées:
- Insuffisances des ressources (humaines, matérielles et financières) donnant lieu à la dégradation des banques génétiques et empiètement sur les aires protégées pour les espèces protégés et parentés sauvages;

Généralités sur la diversité biologique de la forêt; 174. (b, c, d, e)

174. Votre pays a-t-il intégré les éléments pertinents du programme de travail dans vos SPANB et programmes forestiers nationaux?	
a) Non	
b) Oui, (décrivez le processus utilisé)	X

c) Oui, (indiquez les difficultés/obstacles rencontrés tout au long du processus)	
d) Oui, (indiquez les leçons tirées)	
e) Oui, (quels sont les résultats escomptés pour les actions prioritaires dans le programme de travail?)	
Autres observations sur l'intégration des éléments pertinents du programme de travail dans vos SPANB et programmes forestiers nationaux.	
<ul style="list-style-type: none"> - Une approche participative a été utilisée avec plusieurs parties intéressées; - Des ateliers et consultations ont été organisés aux niveaux provincial et national. - Le processus a connu la participation du Gouvernement du Cameroun, de la société civile, du secteur privé et des organismes donateurs. - Certaines parties intéressées n'ont pas maîtrisé le processus, ni même toute la terminologie utilisée. 	

Encadré LXVII.

Quels sont les outils récemment utilisés (politique, planification, gestion, évaluation ou mesures) ainsi que les actions actuellement menées, le cas échéant, par votre pays pour mettre en œuvre et évaluer le programme de travail? Indiquer quels outils et mesures pourraient contribuer à la mise en œuvre.
<p>Les éléments:</p> <p>Planification: Plans d'action annuels provinciaux. Plans d'action annuels par les ministères techniques. Plan de travail triennal au niveau provincial</p> <p>Evaluations: Supervision et contrôles, études et ateliers organisés aux niveaux provincial et national.</p> <p>Gestion: Séances d'évaluation organisées sur la gestion des aires protégées au niveau national.</p> <p>Politiques: Accent mis sur l'élaboration de programmes de subsistance dans le cadre de la formulation de politiques</p>

Encadré LXVIII.

Dans quelles mesures et comment votre pays a-t-il impliqué les communautés indigènes et locales dans la mise en œuvre du programme de travail et respecté leurs droits et intérêts?
<ul style="list-style-type: none"> - Des consultations ont été tenues avec les populations lors de l'élaboration des plans de gestion. - Le programme de forêts communautaires en général et l'attribution des forêts communautaires dévolues à la gestion des communautés locales. - Développement des activités de l'écotourisme et création des zones de chasse communautaire avec la participation des communautés locales (ZIC/GC)

Encadré LXIX.

Quels sont les efforts déployés par votre pays en matière de renforcement des capacités des ressources humaines et financières pour la mise en œuvre du programme de travail?
<p>Ressources humaines:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités des cadres en matière de gouvernance et de gestion des ressources naturelles par des séminaires organisés au niveau national. - Des sessions de renforcement des capacités organisées sur place dans les zones où se pratique la chasse communautaire. - Renforcement des capacités par la formation et l'information au niveau local. - Des approches et méthodes d'écotourisme étendues à d'autres ministères connexes, voire au niveau provincial, en vue d'établir un programme national de promotion de l'écotourisme avec la participation du secteur privé, du secteur public et de la société civile. - Des programmes de sensibilisation et d'information du public et d'autres parties intéressées.

Ressources financières:

- Des tables rondes organisées aux niveaux national et international en vue de collecter les fonds (PSFE, Point d'achèvement des PPTTE);
- Des mécanismes de gestion financière mis en place au niveau ministériel (Fonds spéciaux pour la Nature, Forêt et Environnement);
- L'engagement du Gouvernement camerounais à financer l'écotourisme.

Encadré LXX.

Indiquer comment votre pays a collaboré et coopéré (sud-sud, nord-sud, sud-nord, nord-nord) avec d'autres organisations gouvernementales, régionales ou internationales pour la mise en œuvre du programme de travail. Quels sont les difficultés et/ou besoins identifiés?

Le pays est partie aux mécanismes régionaux et internationaux (bilatéraux et multilatéraux) :

I) Sud – Sud:

- COMIFAC
- CEFDHAC
- AFLEG
- Projet transfrontalier des aires protégées (TRIDOM, Cross river-takamanda, Dzangha-Sangha)
- ATO, etc.

II) Sud - Nord

- CARPE
- IITO,
- ICRAF,
- IPGRI ;
- CIFOR , etc.

Programme élargi sur la diversité biologique de la forêt**Élément de Programme 1 – Conservation, utilisation durable et partage des bénéfices**

175. Votre pays applique-t-il l'approche basée sur les écosystèmes dans la gestion de tous les types de forêts?

a) Non (indiquer les raisons)

b) Non, cependant des mesures potentielles sont actuellement identifiées (donner des précisions ci-dessous)

c) Oui (donner des précisions ci-dessous)

X

Faire une description de l'application de l'approche basée sur les écosystèmes de gestion des forêts (en ce qui concerne l'efficacité des mesures prises, des leçons tirées, de l'impact sur la gestion des forêts, les difficultés, les besoins, les outils et les résultats escomptés).

- L'approche paysage;
- Gestion transfrontalière;
- Plans de gestion des aires protégées et de concession des forêts;
- Le Plan national de gestion environnemental (PNGE, 1996);
- Répartition en zones pour utilisation des terres;
- Une meilleure vision de gestion (Atlas des forêts interactives par GFW -WRI-CARPE);
- Réduction de l'exploitation illégale des forêts.

176. Votre pays a-t-il pris des mesures visant à minimiser les risques et en atténuer l'impact sur la diversité biologique de la forêt (en ce qui concerne l'efficacité des mesures prises, des leçons tirées, de l'impact sur la gestion des forêts, les difficultés, les besoins, les outils et les résultats escomptés)?

Options

X

Détails

a) Oui

X

Préciser les principales menaces identifiées par rapport à chaque objectif du but n°2 ainsi que les mesures prises pour mener les actions prioritaires.

		<ul style="list-style-type: none"> - Mesures préventives à l'intérieur des aires protégées; - Il existe des cadres juridiques et institutionnels; - Des technologies d'éradication des espèces étrangères envahissantes ont été mises au point ex. <i>Chromolaena odorata</i> en zone forestière, <i>Mimosa spp</i> pour l'écosystème de la savane boisée tropicale; - Des EIE doivent être effectuées sur l'exploitation forestière et d'autres projets connexes; - La restauration de la diversité biologique en cours; - Il existe des dispositions dans la législation forestière et dans le Plan de gestion pour les concessions forestières pour prévenir les feux de brousse; - Sensibilisation sur la gestion des feux de brousse d'origine humaine; - Orientation des feux pour les empêcher de déborder; - Des arrêtés préfectoraux, conformément à la Loi, constituent une mesure de prévention des feux de brousse; - Des systèmes rapides de prévention existent (MINATD) et un autre est en cours d'élaboration avec le concours des organisations internationales; - Des couloirs internes sont actuellement créés pour la circulation de la faune et de la flore;
b) Non		Indiquer les raisons ci-dessous
<p>Autres observations sur les mesures visant à minimiser les risques et en atténuer l'impact sur la diversité biologique de la forêt (en ce qui concerne l'efficacité des mesures prises, des leçons tirées, de l'impact sur la gestion des forêts, les difficultés, les besoins, les outils et les résultats escomptés).</p>		
<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation de l'impact social et environnemental du PSFE (2003) - Des sanctions contre les contrevenants, allant de la suspension des licences d'exploitation due au non-respect des normes d'exploitation, aux lourdes amendes, etc. - Une équipe de travail mise en place pour suivre les résolutions de l'AFLEG. - Des observateurs indépendants cooptés dans le contrôle de la gouvernance forestière. - Une Convention signée avec Transparency International sur la gouvernance forestière. - Des quotas déterminés pour l'exploitation forestière. <p>CITES ratifiée.</p>		

177. Votre pays entreprend-il des mesures visant à protéger et restaurer la diversité biologique de la forêt?		
Options	X	Détails
a) Oui	X	<p>Identifiez les actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but n°3 et décrivez les mesures prises en vue de faire face à ces priorités.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablir des aires protégées en tenant compte des particularités des différents écosystèmes du Cameroun; - Assurer l'utilisation durable de la diversité biologique de la forêt avec la participation des communautés locales (forêts communautaires et zones de chasse)
b) Non		Donner les raisons ci-dessous
<p>Autres observations sur les mesures visant à protéger et restaurer la diversité biologique de la forêt (en ce qui concerne l'efficacité des mesures prises, des leçons tirées, de l'impact sur la gestion des forêts, les difficultés, les besoins, les outils et les résultats escomptés).</p>		
<ul style="list-style-type: none"> - Régénération des forêts par l'Agence nationale des forêts (ANAFOR) - Attention portée sur les captages et des lignes de partage des eaux ; - Etablissement des banques génétiques. - Conservation des espèces menacées, en particulier l'<i>Okoumé</i> à travers la création de réserves et l'enrichissement du sol; - Existence d'un Réseau national d'aires protégées; - Reboisement des terres arables à l'intérieur des aires protégées. - Gestion sur place ou hors du champ, de la diversité biologique végétale à travers le programme d'agroforesterie et de domestication des arbres (sélection, propagation) - Recherche sur la diversité intra spécifique des arbres. 		

- Recherche sur les solutions de rechange aux feux et leurs effets sur la diversité biologique.

178. Votre pays entreprend-il des mesures visant à promouvoir l'utilisation durable de la diversité biologique de la forêt?		
Options	X	Détails
a) Oui	X	<p>Identifiez les actions prioritaires par rapport chaque objectif du but n°4 et décrire les mesures prises en vue de faire face à ces priorités.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plans de répartition en zones et Cellules de gestion des forêts; - COMIFAC, CEFDHAC; - Agroforesterie avec l'ICRAF; - Plans d'accord de gestion entre les populations locales et l'Etat; - Des mesures de certification des forêts sont en cours; - Des sites de gestion intégrée ont été établis; - Des concessions forestières sont effectuées par voie d'appel d'offre public et sur une base régulière; - Contrôle/supervision des activités d'exploitation forestières; - Un plan stratégique pour l'énergie renouvelable (PANERP) afin de prévenir la dégradation des forêts; - Une législation forestière en vigueur qui réglemente la gestion des produits forestiers en dehors du bois; - Etablissement des forêts communautaires; - Renforcement des capacités des communautés locales afin de régler les litiges fonciers et les droits terriens à travers la sensibilisation et les récompenses. - Participation des populations locales à la direction des comités des aires protégées conformément au plan de gestion.
b) Non		Donner les raisons ci-dessous
Autres observations sur la promotion de l'utilisation durable de la diversité biologique de la forêt (en ce qui concerne l'efficacité des mesures prises, des leçons tirées, de l'impact sur la gestion des forêts, les difficultés, les besoins, les outils et les résultats escomptés).		
Droits de jouissance/droits coutumiers des populations riveraines des aires protégées.		

179. Votre pays entreprend-il des mesures visant à promouvoir l'accès et la participation aux bénéfices des ressources génétiques forestières?		
Options	X	Détails
a) Oui	X	<p>Identifiez les actions prioritaires par rapport chaque objectif du but n°5 et décrire les mesures prises en vue de faire face à ces priorités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des lois sur la forêt et la faune déterminent la répartition des redevances forestières (communes et communautés villageoises) et droits de jouissance; - Renforcement des capacités des tradi-praticiens aux niveaux national et régional; - Projet de réduction de la pauvreté pour créer d'autres activités génératrices de revenu; - .
b) Non		Donner les raisons
Autres observations sur la promotion de l'accès et du partage des bénéfices des ressources génétiques forestières (en ce qui concerne l'efficacité des mesures prises, des leçons tirées, de l'impact sur la gestion des forêts, les difficultés, les besoins, les outils et les résultats escomptés).		
<ul style="list-style-type: none"> - Exploitation du bois: au moins 10% de la valeur du bois payés directement aux communautés locales par les sociétés forestières. - Au moins 60 % des bénéfices de l'écotourisme dans certaines régions (Lobeke) reversés aux communautés locales. - Création d'un fonds de développement de l'écotourisme au niveau des provinces. - Engagement des détenteurs de licences de concession forestière à prendre part aux programmes de développement local. - Paiement direct aux communautés locales des fonds générés par l'exploitation du bois (1000 		

FCFA/m3).

Leçons tirées:

Des insuffisances notées dans la gestion des redevances au niveau local.

Impact:

Les communautés locales apprécient mieux la conservation de la diversité biologique de la forêt.

Élément de Programme 2 – Cadre institutionnel et socio-économique favorable

180. Votre pays prend-il des mesures visant à promouvoir un cadre institutionnel et socio-économique favorable à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique de la forêt, en ce qui concerne notamment l'accès aux bénéfices et le partage de ceux-ci?

Options	X	Détails
a) Oui	X	Identifier les actions prioritaires par rapport chaque objectif du but n°1 et décrire les mesures prises en vue de faire face à ces priorités <ul style="list-style-type: none">- Création du MINEF (1992), éclaté plus tard en deux ministères: MINFOF et MINEP (2004).- Création d'un programme de diversité biologique au sein de l'IRAD;- Création de comités y afférents aux niveaux local et national, tels que:<ul style="list-style-type: none">- Le comité national de bonne gouvernance;- Le comité directeur et les comités de gestion des ressources naturelles chargés de la gestion des aires protégées (pour toutes les AP).- Un cadre favorable (Lois sur les associations) à la création des ONG;- Facilitation de l'élaboration de plateformes de négociations avec les communes, les communautés locales et les institutions gouvernementales, auxquelles les autres parties intéressées peuvent ajouter de la valeur.- Application effective des lois en vigueur.
b) Non		Donner les raisons ci-dessous

Autres observations sur la promotion d'un cadre institutionnel et socio-économique favorable à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique de la forêt (en ce qui concerne l'efficacité des mesures prises, des leçons tirées, de l'impact sur la gestion des forêts, les difficultés, les besoins, les outils et les résultats escomptés).

- Un réseau solide d'ONG oeuvrant dans le secteur de la conservation et du développement;
 - Meilleure organisation des populations locales et des groupes, notamment autour du concept de forêt communautaire;
 - Renforcement des capacités et organisation permanente des institutions intéressés, conformément aux dispositions prévues par la politique de conservation;
- Difficultés rencontrées:
- Financement inadéquat,
 - Coordination inadéquate au sein des principaux ministères et ONG intéressés

181. Votre pays prend-il des mesures visant à remédier aux problèmes d'ordre socio – économique qui ont été à l'origine des décisions ayant résulté à la perte de la diversité biologique de la forêt?

Options	X	Options
a) Oui	X	Identifier les actions prioritaires par rapport chaque objectif du but n°2 et décrire les mesures prises en vue de faire face à ces priorités Des actions prioritaires sont entreprises dans le cadre des stratégies et programmes suivant : <ul style="list-style-type: none">- DSRP (Stratégie de réduction de la pauvreté considérée comme un défi majeur face à la perte de la diversité biologique de la forêt);- SDSR;- PSFE;- Actions engagées pour atteindre le point d'achèvement des PPTE;- Programme de redevance forestière- PNDP

b) Non		Donner les raisons ci-dessous
<p>Autres observations sur l'examen des problèmes d'ordre socio –économique qui ont été à l'origine des décisions ayant résulté à la perte de la diversité biologique de la forêt (en ce qui concerne l'efficacité des mesures prises, des leçons tirées, de l'impact sur la gestion des forêts, les difficultés, les besoins, les outils et les résultats escomptés).</p> <p>Les différentes actions engagées ont permis d'améliorer les conditions de vie des populations, en baissant la pression sur l'utilisation de la diversité biologique de la forêt et sur l'environnement. En guise d'exemples:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les forêts communautaires et les zones de chasse établies au niveau local ont permis de réduire la pression sur les ressources forestières; - Le versement de 10 % des bénéfices sur l'exploitation de la diversité biologique aux populations locales a permis d'améliorer le niveau de vie des populations; - Réduction de la pression (surexploitation due aux multiples usages) sur le <i>Baillonella toxisperma</i> ; - L'engagement du Gouvernement à atteindre 30 % de protection des principaux biomes nationaux. Cette protection est actuellement de 27 % de la couverture totale forestière ; - Plus de valeur accordée aux produits forestiers en dehors du bois; - La domestication de quelques espèces sauvages comme solution de remplacement des modèles de consommation traditionnelle. 		

182. Votre pays prend-il des mesures visant à accroître l'éducation, la participation et la sensibilisation du public sur la diversité biologique de la forêt?		
Options	X	Détails
a) Oui	X	<p>Identifier les actions prioritaires par rapport chaque objectif du but n° 3 et décrire les mesures prises en vue de faire face à ces priorités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il existe au sein du MINEP, une structure chargée de la sensibilisation qui suscite la prise de conscience de l'importance de la diversité biologique dans le cadre du programme d'éducation environnementale; - Le programme de l'éducation de base a intégré la diversité biologique; - Certaines ONG offrent aussi au public des programmes de sensibilisation environnementale, notamment sur la diversité biologique.
b) Non		Donner les raisons ci-dessous
<p>Autres observations sur les mesures visant à accroître l'éducation, la participation et la sensibilisation du public par rapport à la diversité biologique de la forêt (en ce qui concerne l'efficacité des mesures prises, des leçons tirées, de l'impact sur la gestion des forêts, les difficultés, les besoins, les outils et les résultats escomptés).</p> <ul style="list-style-type: none"> - La sensibilisation, l'éducation et la participation du public ont accru en matière de diversité biologique de la forêt et ses domaines connexes; - Appui renforcé des ONG aux programmes de développement; ex : (Programme d'éducation environnementale mise en oeuvre par Living Earth) ; - Formation formelle aux niveaux intermédiaire et supérieur, donnant lieu aux diplômes dans les domaines connexes de la diversité biologique (Universités de Dschang, Yaoundé, Buea, Mbalmayo). - Organisation des journées de sensibilisation sur la diversité biologique. 		

Elément de Programme 3 – Connaissances, évaluation et contrôle		
183. Votre pays prend-il des mesures visant à caractériser les écosystèmes forestiers à divers niveaux afin d'améliorer l'évaluation de l'état et des tendances de la diversité biologique de la forêt?		
Options	X	Détails
a) Oui	X	Identifier les actions prioritaires par rapport chaque objectif du but n° 1 et décrire les mesures prises en vue de faire face à ces priorités

		<ul style="list-style-type: none"> - Un inventaire des forêts nationales et des diverses ressources a été effectué; - Les forêts nationales ont été classées en plusieurs catégories au moyen des techniques de télédétection; - Il existe une carte écologique et forestière; - Des zones des écosystèmes forestiers spécifiques ont été identifiées et ont fait l'objet de contrôle;
b) Non		Donner les raisons ci-dessous
Autres observations sur la caractérisation des écosystèmes forestiers à divers niveaux (en ce qui concerne l'efficacité des mesures prises, des leçons tirées, de l'impact sur la gestion des forêts, les difficultés, les besoins, les outils et les résultats escomptés).		
<ul style="list-style-type: none"> - Bonnes connaissances des catégories de forêts dans le pays et gestion améliorée; - Participation des populations locales dans l'élaboration des cartes, contribuant ainsi au succès et à la durabilité du processus; <p>Difficultés rencontrées:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Problèmes fonciers du fait de l'expropriation; - Litiges fonciers consécutifs à la modification des frontières; - Lourdeurs administratives dans le règlement des conflits 		

184. Votre pays prend-il des mesures visant à améliorer les connaissances et les méthodes par rapport à l'évaluation de l'état et des tendances de la diversité biologique de la forêt?		
Options	X	Détails
a) Oui	X	Identifier les actions prioritaires par rapport chaque objectif du but n° 2 et décrire les mesures prises en vue de faire face à ces priorités <ul style="list-style-type: none"> - Des principes, critères et indicateurs ont été déterminés au niveau sous-régional en collaboration avec l'OIBT, l'OAB et le CIFOR pour la gestion durable des forêts du Bassin du Congo;
b) Non		Donner les raisons ci-dessous
Autres observations sur l'amélioration des connaissances et les méthodes par rapport à l'évaluation de l'état et des tendances de la diversité biologique de la forêt (en ce qui concerne l'efficacité des mesures prises, des leçons tirées, de l'impact sur la gestion des forêts, les difficultés, les besoins, les outils et les résultats escomptés).		
<ul style="list-style-type: none"> - Le Cameroun a adopté ces critères pour la gestion durable de ses forêts; - Les produits forestiers camerounais faisant l'objet d'une certification ont meilleur accès sur le marché mondial; - La certification forestière vise à lutter contre l'exploitation illégale des forêts; <p>Difficultés rencontrées:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réticence des exploitants forestiers à se conformer aux critères de certification; - Besoin de renforcement des capacités en matière de techniques de certification; 		

185. Votre pays prend-il des mesures visant à améliorer la perception du rôle de la diversité biologique de la forêt et du fonctionnement de l'écosystème ?		
Options	X	Détails
a) Oui	X	Identifier les actions prioritaires par rapport chaque objectif du but n° 3 et décrire les mesures prises en vue de faire face à ces priorités <ul style="list-style-type: none"> - Des recherches sont effectuées dans le cadre des SPANB; - Des recherches menées par ICRAF/IRAD sur les fonctions de l'écosystème (Agroforesterie).
b) Non		Donner les raisons ci-dessous
Autres observations sur l'amélioration de la perception du rôle de la diversité biologique de la forêt et du fonctionnement de l'écosystème (en ce qui concerne l'efficacité des mesures prises, les leçons tirées, l'impact sur la gestion des forêts, les difficultés, les besoins, les outils et les résultats escomptés).		
<ul style="list-style-type: none"> - Modifications dans les systèmes d'agroforesterie en vue de la gestion de l'eau, notamment le remplacement de l'eucalyptus par d'autres espèces; 		

- Promotion des activités de boisement pour sensibiliser sur l'importance de l'arbre (différentes espèces);
- Promotion de la conservation du sol au moyen des arbres;
- Promotion des techniques agricoles durables telles que l'agroforesterie, etc.

186. Votre prend-il des mesures au niveau national visant à améliorer les infrastructures pour la gestion des données et des informations en vue d'une évaluation exacte de la diversité forestière globale?

Options	X	Détails
a) Oui	X	<p>Identifier les actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but n°4 et décrire les mesures prises en vue de faire face à ces priorités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des stratégies et plans d'action pour le renforcement des capacités en vue de faciliter le développement et le transfert des technologies nécessaires à la conservation de la diversité biologique de la forêt; - Système informatisé de gestion des informations forestières (SIGIF); - CETELCAF (Centre de télédétection et de cartes forestières); - Mise au point du Mécanisme d'homologation et de l'Homologation de Biosécurité
b) Non		<p>Donner les raisons ci-dessous</p>

Autres observations sur l'amélioration des infrastructures pour la gestion des données et des informations (en ce qui concerne l'efficacité des mesures prises, des leçons tirées, de l'impact sur la gestion des forêts, les difficultés, les besoins, les outils et les résultats escomptés).

- Des actions entreprises ont permis d'accroître le contrôle de la diversité biologique de la forêt ;

Difficultés rencontrées:

- Financement inadéquat pour le fonctionnement et l'entretien de la plupart des systèmes;
- Mal gouvernance;

Encadré LXXI .

Donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes en mettant l'accent sur :

- L'impact des mesures prises;**
- La contribution à l'atteinte des objectifs du plan stratégique de la Convention;**
- La contribution à l'atteinte de l'objectif 2010;**
- Les progrès enregistrés dans la mise en œuvre des SPANB;**
- La contribution à la réalisation des OMD;**
- Les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre.**

- Disponibilité de données sur ladiversité biologique de la forêt pour une gestion durable;
- Il y a de moins en moins de menaces sur ladiversité biologique de la forêt;
- Transparence et démocratisation accrues dans la gestion de la diversité biologique à tous les niveaux;
- Contribution à l'atteinte des objectifs du plan stratégique de la Convention;
- Contribution à l'atteinte de l'objectif 2010;
- Contribution à la mise en œuvre des SPANB et à l'atteinte des ODM;

Difficultés rencontrées:

- Financement inadéquat;
- Mal gouvernance;
- Capacités insuffisantes

Diversité biologique des terres arides et semi-humides

187. Votre pays apporte-t-il un appui scientifique, technique et financier, aux niveaux national et régional aux activités identifiées dans ce programme de travail? (Décisions V/23 et VII/2)

a) Non	
b) Oui (Donner les raisons)	X
Autres observations sur l'appui scientifique, technique et financier, aux niveaux national et régional aux activités identifiées dans ce programme de travail.	
Appui scientifique:	
<ul style="list-style-type: none"> - Les SPANB (Approche basée sur les écosystèmes) ont été élaborés, et l'état et les tendances de la diversité biologique dressés, - Des recherches ciblées sur quelques espèces agricoles (Kapsiki, Kuri, Nanchi cattle) et le fourrage (arbres, herbes et légumes); - Projet: Appui à la recherche de la savane de l'Afrique centrale (ARDESAC); 	
Des banques génétiques, surtout pour la recherche agricole, les céréales et les légumes dans la région	

188. Votre pays a-t-il intégré les actions du programme de travail des terres arides et semi humides dans SPANB ou Plans d'action nationaux (PAN) de l'**UNCCD**? (Décisions V/23, VI/4 et VII/2)

c) Non	
d) Oui (donner des précisions ci-dessous)	X
Autres observations sur les actions du programme de travail des terres arides et semi humides dans SPANB ou Plans d'action nationaux (PAN) de l' UNCCD .	
<ul style="list-style-type: none"> - Diverses actions ciblées ont été identifiées dans les SPANB; - Les sites Ramsar des terres humides (WAZA) sont en préparation; - Coopération entre les Universités de Leiden et de Dschang dans le secteur de l'environnement. 	

189. Votre pays a-t-il pris des mesures visant à assurer une mise en œuvre en synergie/collaboration du programme de travail entre le processus national de l'**UNCCD** et d'autres processus dans le cadre d'autres conventions environnementales connexes? (Décisions V/23, VI/4 et VII/2)

e) Non	
f) Oui, quelques liens ont été établis (donner des précisions)	X
g) Oui, de nombreux liens ont été établis (donner des précisions)	
Autres observations sur les mesures visant à assurer une mise en œuvre en synergie/collaboration du programme de travail entre le processus national de l' UNCCD et d'autres processus dans le cadre d'autres conventions environnementales connexes.	
- Réunions de coordination entre les points focaux de l' UNCCD et le CDB	

Partie A du Programme: Evaluation

190. Votre pays a-t-il évalué et analysé les informations sur l'état de la diversité biologique des terres arides et les pressions dont elles font l'objet, disséminé les connaissances et les meilleures pratiques existantes, et comblé les manques de connaissances afin de déterminer les activités adéquates? (Décision V/23, Partie A: Evaluation, Objectifs opérationnels, activités 1 à 6)

a) Non	
b) Non, mais l'évaluation est en cours	
c) Oui, quelques évaluations effectuées (donner des précisions)	

d) Oui, une évaluation globale effectuée (donner des précisions)	X
Autres observations sur les informations pertinentes relatives à l'évaluation de l'état de la diversité biologique des terres arides et les pressions dont elles font l'objet et la dissémination des connaissances et des meilleures pratiques existantes.	
- L'état et la pression sur la diversité biologique ont été évalués dans le cadre des SPANB.	

Partie B du Programme: Actions ciblées	
191. Votre pays a-t-il pris des mesures visant à promouvoir la conservation et l'utilisation durables de la diversité biologique des terres arides et semi-humides, ainsi qu'une participation juste et équitable aux bénéfices générés par l'utilisation de ses ressources génétiques, et à prévenir la perte de la diversité biologique des terres arides et semi-humides et ses conséquences socio-économiques? (Partie B de l'annexe I de la décision V/23, activités 7 à 9)	
a) Non	
b) Oui, quelques mesures ont été prises (donner des précisions)	X
c) Oui, plusieurs mesures ont été prises (donner des précisions)	
Autres observations visant à promouvoir la conservation et l'utilisation durables de la diversité biologique des terres arides et semi-humides, ainsi qu'une participation juste et équitable aux bénéfices générés par l'utilisation de ses ressources génétiques, et à prévenir la perte de la diversité biologique des terres arides et semi-humides et ses conséquences socio-économiques.	
- Des actions visant à promouvoir la conservation et l'utilisation durables de la diversité biologique dans le cadre des SPANB, du PNGE, du PSFE et du Plan d'action forestier.	

192. Votre pays a-t-il pris des mesures visant à renforcer les capacités, notamment les capacités locales, afin de promouvoir la mise en œuvre de ce programme de travail?	
a) Non	
b) Oui, quelques mesures ont été prises (donner des précisions)	X
c) Oui, des mesures globales ont été prises (donner des précisions)	
d) Oui, tous les besoins identifiés en matière de capacité ont été satisfaits (donner des précisions)	
Autres observations sur les mesures visant à renforcer les capacités, notamment les capacités locales, afin de promouvoir la mise en œuvre de ce programme de travail.	
- Recherche et formation (Leiden and Dschang) renforcées à Maroua en vue d'améliorer les capacités des communautés locales;	

Encadré I

<p>Donnez des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes en mettant l'accent sur :</p> <p>a) L'impact des mesures prises;</p> <p>b) La contribution à l'atteinte des objectifs du plan stratégique de la Convention;</p> <p>c) La contribution à l'atteinte de l'objectif 2010;</p> <p>d) Les progrès enregistrés dans la mise en œuvre des SPANB;</p> <p>e) La contribution à l'atteinte des ODM;</p> <p>f) Les difficultés rencontrées lors de la mise en oeuvre.</p>

- Possibilité de réduire les menaces contre la diversité biologique des terres arides et semi-humides, par conséquent, possibilité d'atteindre les objectifs du plan stratégique, de contribuer à l'atteinte de l'objectif 2010, possibilité de mettre en œuvre les SPANB et d'atteindre les OMD.

Difficultés rencontrées:

- Manque de moyens financiers pour la publication et la dissémination des SPANB et l'entretien des banques génétiques;

Ressources humaines et matérielles inadéquates

La diversité biologique des montagnes

Composante 1 du Programme. Actions directes pour la conservation, l'utilisation durable et le partage des bénéfices	
193. Votre pays a-t-il pris des mesures visant à prévenir et atténuer l'impact négatif des principales menaces contre la diversité biologique des montagnes?	
a) Non	
b) Non, mais des mesures nécessaires sont envisagées	
c) Oui, quelques mesures ont été prises (donner des précisions)	X
d) Oui, plusieurs mesures ont été prises (donner des précisions)	
Autres observations sur les mesures visant à prévenir et atténuer l'impact négatif des principales menaces contre la diversité biologique des montagnes.	
<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un Programme national des montagnes (PNM) et désignation des points focaux; - Etablissement des projets pour des sites spécifiques; - Création de la Fondation pour la conservation des montagnes camerounaises (CAMCOF). 	
194. Votre pays a-t-il pris des mesures visant à protéger et restaurer la diversité biologique des montagnes?	
a) Non	
b) Non, mais des mesures sont envisagées	
c) Oui, des mesures ont été prises (donner des précisions)	X
d) Oui, plusieurs mesures ont été prises (donner des précisions)	
Autres observations sur des mesures visant à protéger et restaurer la diversité biologique des montagnes.	
<ul style="list-style-type: none"> - Stratégies et plans d'action sur la diversité biologique des montagnes; - Des plans de gestion ont été élaborés pour certains sites; - Des techniques améliorées pour la récolte des <i>Prunus Africana</i> et systèmes connexes en matière d'agroforesterie montagnarde. - Promotion de l'utilisation de non comestible de la diversité biologique de la forêt sur les montagnes, ex : l'écotourisme. 	
195. Votre pays a-t-il pris des mesures visant à promouvoir l'utilisation durable des ressources biologiques des montagnes et à conserver la diversité génétique des écosystèmes des montagnes?	
a) Non	
b) Non, des mesures sont cependant envisagées	
c) Oui, quelques mesures ont été prises (donner des précisions)	X
d) Oui, plusieurs mesures ont été prises (donner des précisions)	
Autres observations sur des mesures visant à promouvoir l'utilisation durable des ressources biologiques des montagnes et à conserver la diversité génétique des écosystèmes des montagnes.	
<ul style="list-style-type: none"> - Un code de déontologie sur l'utilisation de la diversité biologique des montagnes signé par certains dignitaires traditionnels (le cas de Kilum Ijim); - Plusieurs activités sont prévues dans les SPANB et qui visent à conserver la diversité biologique des montagnes. 	

196. Votre pays a-t-il pris des mesures relatives au partage des bénéfices générés par l'utilisation des ressources génétiques des montagnes, y compris la préservation et la des connaissances traditionnelles?	
a) Non	
b) Non, des mesures sont cependant envisagées	
c) Oui, des mesures ont été prises (donner des précisions)	X
d) Oui, plusieurs mesures ont été prises (donner des précisions)	
Autres observations sur les mesures relatives au partage des bénéfices générés par l'utilisation des ressources génétiques des montagnes.	
<ul style="list-style-type: none"> - Existence des SPANB; - Promotion des comités de gestion communautaire des ressources naturelles (syndicat de moissonneurs, Comité d'Ecotourisme, Association d'apiculteurs, associations de chasseurs, avec des quotas de récolte prédéterminés); - Existence de lois sur la forêt et la faune (répartition des redevances forestières: 40 % aux communes et 10 % aux communautés locales). 	

Composante 2 du Programme. Moyens de mise en œuvre pour la conservation, l'utilisation durable et le partage des bénéfices	
197. Votre pays a-t-il élaboré un cadre juridique, politique et institutionnel pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des montagnes et pour la mise en œuvre de ce programme de travail?	
a) Non	
b) Non, mais des cadres appropriés sont en cours d'élaboration	
c) Oui, quelques cadres sont en place (donner des précisions)	X
d) Oui, des cadres globaux sont en place (donner des précisions)	
Autres observations sur les cadres juridique, politique et institutionnel pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des montagnes et pour la mise en œuvre de ce programme de travail.	
<p>Création du Programme national des montagnes;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adoption des SPANB ; - Promulgation de la loi cadre de 1996 sur la gestion environnementale. - Des règlements spécifiques sur les PFNL (ex : <i>P africana</i>). - L'organigramme du MINEP prévoit une Cellule juridique et de politique. 	

198. Votre pays est-t-il partie aux accords de coopération régionaux et/ou transfrontaliers sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des écosystèmes des montagnes?	
a) Non	
b) Non, des cadres de coopération sont cependant envisagés	
c) Oui (donner des précisions)	X
Des informations supplémentaires sur les accords de coopération régionaux et/ou transfrontaliers sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des écosystèmes des montagnes.	
Coopération transfrontalière (Cameroun - Nigeria) sur la gestion des aires montagneuses entre FARO et TCHABAL MBABO.	
Composante 3 du Programme. Actions d'appui à la conservation, à l'utilisation durable et au partage des bénéfices	
199. Votre pays a-t-il pris des mesures pour l'identification, le contrôle et l'évaluation de la diversité biologique des montagnes?	
a) Non	
b) Non, des programmes appropriés sont cependant en cours d'élaboration	
c) Oui, quelques mesures sont en place (donner des précisions)	X
d) Oui, des mesures globales sont en place (donner des précisions)	
Autres observations sur les mesures prises pour l'identification, le contrôle et l'évaluation de la diversité biologique des montagnes.	
<ul style="list-style-type: none"> - Etude ornithologique de la diversité biologique des montagnes dans les montagnes camerounaises. - Etude sur le <i>Prunus africana</i> dans les montagnes camerounaises. 	

200. Votre pays a-t-il pris des mesures visant à améliorer la recherche, la coopération scientifique et technique et le renforcement des capacités en vue de la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des montagnes?	
a) Non	
b) Non, des programmes appropriés sont cependant en cours d'élaboration	
c) Oui, quelques mesures sont en place (donner des précisions)	X
d) Oui, des mesures globales sont en place (donner des précisions)	
Autres observations sur les mesures visant à améliorer la recherche, la coopération scientifique et technique et le renforcement des capacités en vue de la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des montagnes.	
Des recherches ont été menées en collaboration avec des universités étrangères et ONG internationales. Notamment:	
<ul style="list-style-type: none"> - Une étude socio-ethno-écologique approfondie de la diversité biologique du Mont Cameroun; - Etude ornithologique sur les montagnes du Cameroun; - Etude de la diversité végétale des hautes terres de la région Bamenda/Kupe. 	

201. Votre pays a-t-il pris des mesures visant à développer, promouvoir, valider et transférer les technologies appropriées de conservation des écosystèmes des montagnes?	
a) Non	
b) Non, des programmes appropriés sont cependant en cours d'élaboration	
c) Oui, quelques mesures sont en place (donner des précisions)	X
d) Oui, des mesures globales sont en place (donner des précisions)	
Autres observations sur les des mesures visant à développer, promouvoir, valider et transférer les technologies appropriées de conservation des écosystèmes des montagnes.	
<ul style="list-style-type: none"> - Propagation végétative de la <i>Prunus africana</i> et promotion des méthodes d'agroforesterie dans les parcs les organisations communautaires avec la collaboration des jardins botanique et zoologique de (LBZG), de l'ICRAF etc. - Formation sur la récolte et la culture durables de <i>Gnetum africanum</i>, <i>Prunus africana</i>, <i>Rattan</i> et sur les méthodes d'apiculture au niveau local. 	

Encadré LXXIII.
Donnez des détails sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes en mettant l'accent sur :
a) L'impact des mesures prises;
b) La contribution à l'atteinte des objectifs du plan stratégique de la Convention;
c) La contribution à l'atteinte de l'objectif 2010;
d) les progrès enregistrés dans la mise en œuvre des SPANB;
e) La contribution à l'atteinte des ODM;
f) Les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre.

E.. OPERATIONS DE LA CONVENTION

202. Votre pays a-t-il pris une part active aux activités sous-régionales et régionales en vue des réunions sur la Convention et promouvoir sa mise en œuvre? (Décision V/20)	
a) Non	
b) Oui (donner des précisions)	X
Autres observations sur les activités sous-régionales et régionales auxquelles votre pays a pris part.	
Réunions de l'UNEP, de la COMIFAC, de la CEFDHAC, de l'AFLEG	

203. Votre pays s'attèle-t-il à renforcer la coopération sous-régionale et régionale, et à promouvoir l'intégration et les synergies avec les processus régionaux et sous-régionaux appropriés? (décision VI/27 B)	
a) Non	
b) Oui (donner des précisions)	X
Autres observations sur la coopération et les processus régionaux et sous-régionaux.	

Le Cameroun est un membre actif de toutes les institutions et initiatives sous-régionales s'intéressant à la conservation de la diversité biologique telles que l'UICN, le CARPE, la COMIFAC, la CEFDHAC, l'AFLEG etc.

La question suivante (204) est destinée aux PAYS DEVELOPPES

204. Votre pays apporte-t-il son appui aux mécanismes de coordination régionaux en vigueur et au développement des réseaux ou processus régionaux? (Décision VI/27 B)

- | | |
|---|--|
| a) Non | |
| b) Non, des programmes sont cependant en cours d'élaboration | |
| c) Oui, par rapport aux cadres existants de coopération (donner des précisions) | |
| d) Oui, des activités de coopération sont en cours (donner des précisions) | |

Autres observations sur l'appui aux mécanismes de coordination régionaux en vigueur et au développement des réseaux ou processus régionaux.

205. Votre pays travaille-t-il en collaboration avec d'autres parties pour renforcer les mécanismes et initiatives régionaux et sous-régionaux en vue d'un renforcement des capacités? (Décision VI/27 B)

- | | |
|--------|---|
| a) Non | |
| b) Oui | X |

206. Votre pays a-t-il contribué à l'évaluation des mécanismes régionaux et sous-régionaux de mise en œuvre de la Convention? (Décision VI/27 B)

- | | |
|--------------------------------|---|
| a) Non | |
| b) Oui (donner des précisions) | X |

Autres observations sur la contribution à l'évaluation des mécanismes régionaux et sous-régionaux.

Encadré LXXIV.

Donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes en mettant l'accent sur :

- L'impact des mesures prises;
- La contribution à l'atteinte des objectifs du plan stratégique de la Convention;
- La contribution à l'atteinte de l'objectif 2010;
- Les progrès enregistrés dans la mise en œuvre des SPANB;
- La contribution à l'atteinte des ODM;
- Les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre.

-La canalisation des efforts de conservation de la diversité biologique;
- Une meilleure préparation et une participation effective aux réunions.
- Les mesures prises ont contribué à la réalisation du plan stratégique de la Convention et contribuent à la réalisation des objectifs de 2010, à la mise en œuvre des SPANB et à la réalisation des ODM dans les domaines connexes de la diversité biologique.

F. OBSERVATIONS SUR LA FICHE DE SUIVI

Encadré LXXV.

Faites des recommandations quant à l'amélioration de la présentation de cette fiche de suivi.

1. Dans les cas où les réponses doivent être fournies pour les questions de a-f, il faut prévoir l'espace à cet effet.
2. Il faudrait veiller à ce que les questions génériques correspondent à chaque contexte (ex : la question 179 parle de « chaque objectif » du But n° 5 alors qu'il n'y a qu'un seul objectif dans ce cas).
3. Prévoir de l'espace pour les observations générales sur:
 - le sommaire
 - l'introduction,
 - l'aperçu général du pays;
4. Le rapport est trop long et suscite plus de dépenses au niveau local.
5. En ce qui concerne les problèmes rencontrés (Question 2) les articles pertinents se rapportant à chaque problème doivent être indiqués, sinon il serait fastidieux de parcourir tous les articles pour rechercher ceux qui répondent le mieux à chaque problème.

ANNEXE I

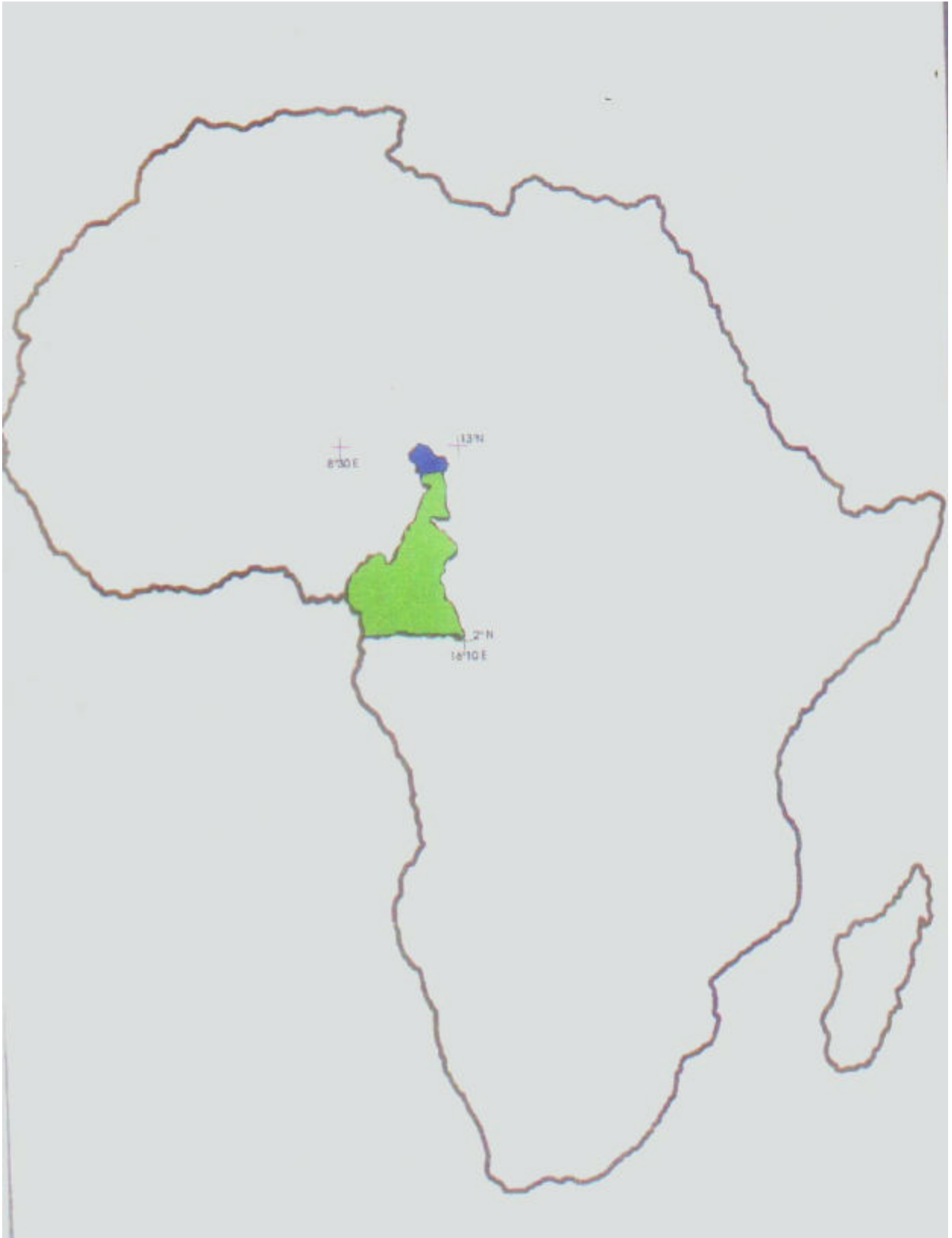


Figure 1 : Les coordonnées du Cameroun

ANNEXE II

Cameroon - Protected Areas



ANNEXE III

Tableau 1

Réerves forestières (forêts de production)

Nom de la réserve	Principales fonctions	Superficie en hectare	Date de création	Situation actuelle
Réserve forestière de Takamanda	Forêt de production	67 599	1934	N.C.
Réserve forestière de la Bambuko	Forêt de production	26 677	N.C.	N.C.
Réserve forestière de Bayang-Mbo	Forêt de production	38 500	N.C.	N.C.
Réserve forestière du Sud Bakundu	Forêt de production	19 425	N.C.	N.C.
Réserve forestière du Mungo	Forêt de production	4 622	N.C.	Habitée à 80%
Réserve forestière du bois des singes	Forêt de récréation	25	N.C.	N.C.
Réserve forestière Bakossi	Forêt de production	5 517	Indisponible	N.C.
Réserve forestière d'Ejagham	Forêt de production	74 851	1934	N.C.
Réserve forestière de Manehas	Forêt de production	600	N.C.	N.C.
Réserve forestière de Nta-Ali	Forêt de production	31 400	N.C.	N.C.
Réserve forestière de la Rivière Mawne	Forêt de production	44 900	1956	N.C.
Réserve forestière de Mokoko	Forêt de production	9 100	1952	N.C.
Parc national de Korup	Parc national	85 675	1937	N.C.
Réserve du lac Barombi Mbo	Forêt de production	885	N.C.	N.C.
Buea fuel plantation	Forêt de production	30 000	Indisponible	N.C.
Réserve forestière d'Edéa-Ngambé	Forêt de production	60 000	Indisponible	N.C.
Réserve forestière de Bonépoupa	Forêt de production	20 000	Indisponible	N.C.
Réserve forestière de Mangombé	Forêt de production	20000	Indisponible	N.C.
Réserve forestière de Loum chantiers	Forêt de production	1 000	Indisponible	Habitée à 100%
Réserve forestière de Loum	Forêt de production	893	Indisponible	N.C.
Réserve forestière de Melong	Forêt de production	2 000	Indisponible	Habitée à 100%
Réserve forestière de Muyuka	Habitée à 30%	5 000	Indisponible	Habitée à 30%
Réserve forestière d'Eko	Forêt de production	100	Indisponible	N.C.
Réserve forestière de Dibombe-Njongo	Forêt de production	2 000	Indisponible	Habitée à 100%
Réserve forestière de Bakaka	Forêt de production	13 000	Indisponible	N.C.
Réserve forestière de Letia	Forêt de production	45 000	Indisponible	N.C.
Réserve forestière de Dibamba	Forêt de production	14 000	Indisponible	N.C.
Réserve forestière de Kompina	Forêt de production	2 000	Indisponible	N.C.
Réserve forestière Douala-Edéa	Réserve faunique	160 000	1932	N.C.
Réserve faunique du Lac Ossa	En majorité détruite	4 000	1968	N.C.

* N.C. = Non connu

Source : MINEF/DF, 1996 b; World Conservation Monitoring Centre, 1993.

N.B. *Aujourd'hui la gestion des forêts de production se limite aux visites irrégulières des gardes forestiers.*

ANNEXE IV

Tableau 2

Biodiversité animale: les principaux parcs nationaux et réserves fauniques du Cameroun

N°	Nom de l'aire protégée	Superficie en ha	Date de création		Lieu
			Réserve	Parc	
1	Parc National de Waza	170 000	1932	1968	Waza, Prov. EN.
2	Parc National de Kalamaloue	4 500	1932	1968	Kousseri, Prov. EN.
3	Parc National de Mozogo-Gokoro	1 400	1932	1968	Mogozo, Prov. EN.
4	Parc National de Benoue	180 000	1932	1968	Benoue, Prov. du Nord
5	Parc National de Faro	330 000	1948	1980	Poli, Prov. du Nord
6	Parc National de Bouba-Ndjidda	220 000	1932	1968	Tchollire, Prov. du Nord
7	Parc National de Korup	125 900	1961	1986	Mundemba, Prov. S-O
8	Parc National de Campo-Ma'an	264 064	1932	2000	Campo, Prov. Sud.
9	Parc National de Mbam et Djerem	416 512		2000	Yoko, Prov. Centre
10	Parc National de Lobeke	217 854		2001	Mouloundou, Prov. Est
11	Sanctuaire de Mbanyang-Mbo	66 000		1996	Nguti, Prov. S-O
12	Réserve faunique de Douala-Edea	160 000	1932		Mouanko, Prov. Littoral
13	Réserve faunique de Dja	526 000	1950		Somalomo, Prov. Est
14	Réserve faunique de Santchou	7 000	1964		Santchou, Prov. Ouest
15	Réserve faunique de Kimbi	5 625	1964		Kimbi, Prov. N-O
16	Réserve faunique du lac Ossa	4 000	1968		Dizangue, Prov. Littoral
17	Réserve de Mbi Crater	370	1964		Bui, Prov. N-O
18	Jardin zoologique de Yaounde	2.07	1951		Yaounde, Prov. Centre
19	Jardin zoologique de Limbe	0.5	1885		Limbe, Prov. S-O
20	Jardin zoologique de Garoua	1.5	1966		Garoua, Prov. Nord
21	(28) Zones d'intérêt cynégétique du Nord et de l'Adamaoua	2 305 736	1968-1998		Provs. Nord et Adamaoua
22	(9) Zones d'intérêt cynégétique de l'Est.	1 138 400	2000-2002		Mouloundou, Prov. Est
23	(01) Zones d'intérêt cynégétique du Centre.	75 000	2002		Yoko, Prov. Centre
24	(14) Zones d'intérêt cynégétique de gestion communautaire	993 454	2000-2002		Mouloundou, Prov. Est
25	Parc National de Boumba Beck	238 255	Dossier trans. au PM		Mouloundou Prov. Est
26	Parc National de Nki	309 362	Dossier trans. au PM		Ngoila, Prov. Est
27	Sanctuaire à gorilles de Mengame	122 368	Dossier trans. au PM		Mengame, Prov. Sud
28	Parc National de Mefou	1 044	En phase finale		Mfou, Prov. Centre
29	Parc National de Mpem et Djim	100 000	En phase finale		Linté, Prov. Centre
30	Parc National de Lom et Panghar	177 480	En phase finale		Betare Oya, Prov. Est
31	Parc National de la vallée de Mbere	77 760	En phase finale		Djohong, Prov. Adamaoua

ANNEXE V

Tableau 3**Les principales essences menacées de la forêt humide tropicale ***

Nom Scientifiques	Non Usuel	Utilisation	Observation
<i>Afraegle asso</i>		L'écorce est utilisée dans la médecine traditionnelle	V
<i>Afrostryax lepidophyllus</i>	Olom	L'écorce et le fruit sont des condiments	M
<i>Araliopsis soyauxi</i>	Tanda	L'écorce est utilisée dans la médecine traditionnelle	R
<i>Brachystegia laurentii</i>	Ekop leke		V
<i>Dacryodes buttneri</i>	Asia		R
<i>Daniella klainei</i>	Nsou mez		R
<i>Fagara xanthoxyloides</i>	Bongo, Ngatchou	L'écorce est utilisée dans la médecine traditionnelle	V
<i>Guibourtia ehie</i>	Oveng nkol	Bois	V
<i>Hua gabonii</i>	Olom-Bikwe	L'écorce est un condiment	M
<i>Kantou guereensis</i>	Mbele	Bois	R
<i>Olfieldia africana</i>	Alen ele		R
<i>Pausynistalia yohimbe</i>		L'écorce est utilisée dans la médecine traditionnelle et moderne	M
<i>Piptadenia griffoniana</i>	Ekop F		R
<i>Podococcus barteri</i>		Le bois est utilisé dans les travaux de construction	R
<i>Scorodophleus zenkeri</i>	Olom	L'écorce est un condiment	M
<i>Stemonocaulus micranthus</i>	Ekop A		R
<i>Tabernanthe iboga</i>	Iboga	Aphrodisiaque, aurait des pouvoirs mystiques	R
<i>Testulea gabonensis</i>	Izombe		R

* M = Menacée, R = Rare V = Vulnérable

Source: Satabie (1997)

ANNEX VI

**Liste de participants à l'atelier sur la collecte des données
tenu à Limbe; du 27 au 28**

ANNEXE VII

Voici quelques produits forestiers non ligneux très consommés. Ils constituent également une importante source de revenu pour les populations locales d'où la nécessité d'une récolte modérée qui réduirait la pression exercée sur eux.



Planche 1 : Quelques épices

ANNEX VIII

Liste des différents intervenants de l'atelier de Mbalmayo pour la finalisation du projet de rapport

N°	NOM ET PRENOM	ADRESSE	CONTACT
	AKWA Patrick	SG/MINEP	223-60-16 patakwa@yahoo.com
	Mme FOSI MBANTENKHU Mary	CT1/MINEP	998-15-68 Mary_fosi@hotmail.com
	TEKEU Jean Claude	I1/MINEP	760-71-03
	WASSOUNI	DCPRN/MINEP	975-14-84 wassouni-amadou@yahoo.fr
	MAHAMAT HABIBOU	SD/AP/MINEP	994-73-74 mahamathabibou@yahoo.fr
	MBAH David AKURO	CAS, YAOUNDE	783-91-41 dambah@yahoo.co.uk
	WAGNOUN Valentin	CUI/AMC/MINEP	7866958 valiwal@yahoo.fr
	ADAMOU SAIDOU	SDSE/DDPE/MINEP	994-71-01 pointfocalchm@yahoo.fr
	NGALA Israel REVELL	SDPR/DCPRN	992-60-47 ngala-israel@yahoo.com
	NFOR Lilian MUNYAH	CJ/MINEP	700-86-25
	NJAMNSHI Augustine	BDCP-C, YAOUNDE	776-52-30
	ASSOUMOU EBO Etienne	CS Biosécurité et Biotechnologie/MINEP	736-89-41 Eassoumou2000@yahoo.com
	BIDJA Rachél	SDB/DCPRN	736-89-41
	NKWANYUO Victor MBAI	SPD/DCPRN	795-98-58 nkwanyuo_mbai@yahoo.com
	ALIM HAMADADI	CEA1/CS/S G/MINEP	935-26-47 alimhamadadi@yahoo.fr
	NDONWI Jacob MULAH	APREN/PNUD	742-91-69 jacob.ndonwi@undp.org
	KIKA Delphine	Sce CT1/MINEP	783-41-20
	Priscilla SONG	CELCOM/MINEP	7367449 pri_song@yahoo.com

ANNEXE IX

Différents matériels utilisés (photos)

BIBLIOGRAPHIE

- Afian, J. B., 1993.** Pêche Artisanale Maritime In: FAO, Séminaire National sur la Politique et la Planification de la Pêche au Cameroun, 16 - 20 Juillet 1991, Palais des Congrès, Yaounde. pp. 83-89.
- Birdlife International, 1997.** Vegetation survey - Ecological Monitoring Programme, Yaounde.
- Biodiversity Support Programme (BSP), 1993.** African Biodiversity Foundation for the Future. Beltsville, Maryland. Professional Printing, Inc.
- Cheek, M., 1992.** A Botanical Inventory of the Mabeta-Molive Forest. Limbe Botanic Garden, South West Province, Cameroon.
- Cheek, M., 1992. Outline Botanical Survey of the Proposed Etinde Forest Reserve, Limbe Botanic Garden, South West Province, Cameroon.**
- Chirio, L., 1997.** Etude herpetologique du massif d'Oku (North-Ouest Cameroon). Rapport, Kilum-Ijim Forest Project. 2pp.
- Cleaver, K. et al. 1992.** Convention of West and Central African Rainforests. The World Bank Washington DC.
- Cortfield et al 1970.** La Conservation et L'Aménagement de la Faune en Afrique Centrale . Edition Française, Nairobi, Kenya.
- Djoh, 1997.** Monographie Nationale Faune et Aires Protégées, MINEF, Yaoundé.
- Eggleton. et al 1995.** The species richness of termites (Isoptera) under different levels of forest disturbance in the Mbalmayo Forest Reserve, Southern Cameroon.
- FAO, 1993.** Séminaire National sur la Politique et la Planification de la Pêche au Cameroun, 16 - 20 Juillet 1991, Palais des Congrès, Yaounde.
- Fedden et al 1986.** Bat Research in Western Cameroon.
- Folack, J., Galega, P. 1997.** Cameroon Coastal Profile, MINEF/UNDP, Yaounde.
- Fondoun, J. M., Foteu R., Tanjeu J. B., 1996.** Rapport de la Quatrième Conférence. Technique Internationale sur les Ressources Phytogenetiques du Cameroon. IPGRI /FAO, Yaounde.
- Gadsby, E. L., Jenkins, P., 1992.** Repoort on Wildlife and Hunting in the proposed Etinde Forest Reserve, Limbe Botanic Garden, Cameroon.
- International Council for Birds Preservation (ICBP), 1986.** Conservation of Cameroon Montane Birds, Birdlife International, Yaounde.
- IUCN, 1995.** Red Data Book Categories.
- Kamanda, 1994.** The southern Bakundu Forest Reserve Project: The rural economy survey, ONADEF-ITTO, Yaounde.
- Kotto-Same, J., Woomer P.L., Moukam A., Zapfack L. 1997.** Carbon dynamics in slash-and-burn agriculture and land-use alternatives of the humid forest zone in Cameroon. Agriculture, Ecosystems and Environment 65 : 245-256.
- Land Resources Development Centre (LRDC) (UK), 1987.** Soil Survey and Land Evaluation, The Korup Project, WWF-CPO, Yaounde.
- Lees C., and Spiers J. C., 1989.** A feasibility study into butterfly farming for Korup National Park. A training mannuel on butterfly farming, Korup project, Mundenba.
- Letouze, R., 1985.** Notice de la carte phytogéographique du Cameroun: 4)TV: Domaine de la forêt dense humide toujours verte, IRA (Herbier National)/ICIV, Yaounde/Toulouse.
- Letouze, R., 1985.** Notice de la carte phytogéograpgique du Cameroun. 2) M-SM: Région Afrumontagnarde et étage Submontagnard, IRA (Herbier National)/ICIV, Yaounde/Toulouse.
- Letouzey, R.,1985.** Notice de la carte phytogéographique du Cameroun: 1) S-S: Domaines sahélien et soudanien, IRA (Herbier National)/ICIV, Yaounde/Toulouse.
- Limbe Botanic Garden and Rainforest Genetic Conservation Project, 1992.** Forest Inventory Report of the proposed Mabeta-Molive Forest Reserve, South West Province, Cameroon.
- Mbah, D. A., 1997.** The State of Agricultural Biodiversity: Paper produced for Cameroon Biodiversity strategy Planning Workshop, 16-18 June 1997, Limbe, Cameroon.
- MINEF, 1994.** Law N^o 94/01 of 20th January 1994 on Forestry, Wildlife and Fisheries
- MINEF, 1995.** Decree of application N^o 95/466/PM of 20th July 1995 on wildlife. Yaounde.
- MINEF, 1994.** The National Environmental Management Plan (NEMP). Yaounde, Cameroon.
- MINEF, 1995.** Forestry Policy Document : National Forestry Action Programme of Cameroon

- Yaounde.
- MINEF, 1995.** Forestry Policy Document: National Forestry Action Programme of Cameroon. Yaounde.
- MINEF, 1996.** Fiscalité Forestière Aide-Mémoire, Direction des Forêts, Yaounde.
- MINEF, 1996.** National Environmental Management Plan, vol. 2. Analyses Sectorielles.
- MINEF, 1996.** Planification de l'attribution des titres d'exploitation forestière, Direction des Forêts, Yaounde.
- MINEF, 1997a.** Report on the Planning workshop on National Biodiversity Strategy and Action Plan under the Convention on Biological Diversity. 16-18 June.
- MINEF, 1997b.** Report on the Planning workshop on National Biodiversity Strategy and Action Plan under the Convention on Biological Diversity. 3-7 November.
- MINEF-C/UNIDO/UNDP-GEF, 1999.** Cameroon Coastal Profile, MINEF.
- MINREST, 1996.** Programme Stratégique de Recherche Agricole à Long Term, MINREST/IRAD, Yaounde.
- Nami, B., 1997.** Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire (PSSA) Doc. de la FAO : Project Cameroun /97/007, MINAGRI, Yaounde.
- Nganje, M., 1997.** Potential of Mangroves and Mangrove Resources of Cameroon with element on Sensitisation and Restoration.
- Njock, J. C., 1997.** Biodiversité Aquatique au Cameroun: Paper produced for Cameroon Biodiversity Strategy Planning Workshop, 16-18 June, Limbe.
- Pearce, David W. and Warford J., 1993.** World Without End: Economics, Environment and Sustainable Development, Oxford: Oxford University Press.
- Product (NTFP):** Paper produced for the preparation of the National Biodiversity Strategy and Action Plan.
- République du Cameroun, Démo'87.**
- République du Cameroun, 1997.** Loi N° 97/014 du 18 Juillet 1997 portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 1997-1998.
- République du Cameroun, 1995.** Décret N° 95/466/PM du 20 Juillet 1995 fixant les modalités d'application du Régime de la Faune.
- Republique du Cameroun, 1995.** Décret N° 95/531/Pm du 23 Août 1995 fixant les modalités d'Application du Régime des forêts.
- Reid, G. M., 1989.** The Living Waters of Korup Rain Forest. WWF, Report N° .3206/A8: 1.
- Republic of Cameroon, 1997.** Overview of Marine Fish Fauna.
- République Libanaise, 1996.** Etude de la Diversité Biologique du Liban. Rio Declaration on Environment and Development.
- Rodewald, P. G., Dejaifve P. A. and Green A. A., 1994.** The Birds of Korup National Park and Korup Project Area, South West Province, Cameroon Bird Conservation International 4: 1-68.
- Sauner, E. and Megnack, A. 1995.** Conservation of Biodiversity and the new Regional Planning, OAS/IUCN.
- SNV, 1997.** Plan Annuel SNV, Organisation Néelandaïse de Développement Yaounde, Cameroun.
- Soh, J. C., 1997.** Ecotourisme et Conservation de la Diversité Biologique au Cameroun, Paper produced for Cameroon Biodiversity Strategy formulation, MINEF, Yaounde, Cameroon.
- Stoffelen, P., Cheek, M., Bridson, D., Robbrecht, E., 1997.** A new species of coffeea (*RUBIACEAE*) and notes on Mount Kupe (Cameroun). Kew Bulletin 52 (4): 989-994.
- Stuart, S. N., 1986.** Records of other species of birds from western Cameroon. In: Stuart S. N. (ed): Conservation of Cameroon montane forests, ICBP, Cambridge.
- Tiani, K., 1997.** Stratégie et Plan National de la Diversité Biologique (Aspects sociaux et Aspects Economiques, Evaluation de la situation), MINEF, Yaounde.
- United Nation Fund for Population Activities (UNFPA), 1999.** The state of world population.
- Wild, C., 1994.** The status and ecology of the montane herpetology of Mount Oku, Cameroon, Africa. ASRA journal 1994:73-91.
- Wildlife Conservation Society (WCS), 1996.** The Lobeke Forest, South East Cameroon: Summary of Activities 1988-1995, WCS/Cameroun Biodiversity Project, Yaounde.
- Cameroon, 2002. National Biodiversity Strategy and Action Plan,**